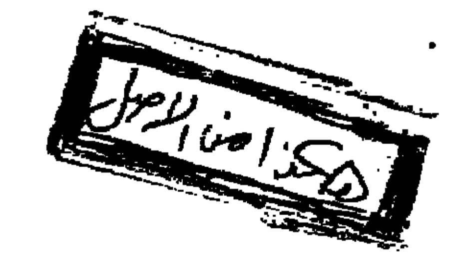


Supplément Radio-Télévision

DERNIÈRE ÉDITION



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE – N° 14249 – 6 F

DIMANCHE 18 - LUNDI 19 NOVEMBRE 1990

– FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Le Tchad toujours...

LA crise du Golfe aurait presque fait oublier que l'armée française est présente sur un autre front, dans le Sahel, où elle est censée « dissuader » toute tentative, notamment libyenne, de déstabilisation de ses protégés francophones. Mais les querelles inter-tchadiennes, que le colonel Kadhafi a si souvent attisées et exploitées, viennent encore rappeler que la France fait toujours face à ses « responsabilités historiques » à l'égard de ses anciennes colonies en maintenant un dispositif « défensif » au Tchad et chez son voisin centrafricain.

Cette fois-ci, Paris a déplacé de N'Djamena vers Abéché des renforts pour épauler la petite garnison française stationnée dans la capitale de l'Est tchadien depuis la mise en place, en 1986, du dispositif « Epervier ». La moitié des quelque mille soldats français présents au Tchad se retrouve donc à Abéché, l'aéroport de N'Djamena abritant des forces aériennes – Mirage F-1, hélicoptères et avions de transport – elles-mêmes protégées par des batteries de missiles sol-air.

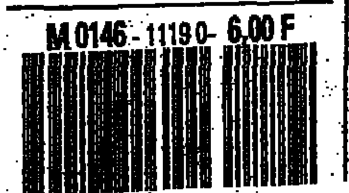
CAR les Tchadiens – ceux du désert, non ceux de la savane – en décousent de nouveau. Entré en dissidence en avril 1989, Idriss Deby, ancien compagnon d'Hissène Habré, est passé à l'attaque, apparemment avec succès, dans l'est du pays, sur la frontière soudanaise.

Ce chef de guerre accompli, qui avait repris N'Djamena pour le compte d'Hissène Habré en 1982, s'appuie sur la zone incontrôlée du Darfour soudanais ; son ancien patron l'accuse de bénéficier de l'appoint de la « légion islamique » de Kadhafi, ce que l'intéressé et Tripoli démentent. Pour le président tchadien, il s'agit d'une agression à peine déguisée, comme ce fut souvent le cas par le passé.

Quoi qu'il en soit, les méfiances entre clans du désert (les forces goranes d'Hissène Habré contre les partisans zakawas de son ancien lieutenant) ont fait voler en éclats la façade déjà bien lézardée de l'unité tchadienne. Idriss Deby ne fait jamais que reprendre la tradition des raids qu'Hissène Habré et lui-même avaient si bien menés, dans la même région, voilà huit ans, pour éliminer à l'époque un Goukouni Oueddeï soutenu par Tripoli.

QUE le colonel Kadhafi, s'il ne l'a pas déjà fait, soit tenté de jeter de l'huile sur le feu ne serait guère étonnant. C'est peut-être pour cette raison que les Français ont modifié dans un premier temps leur dispositif au Tchad et envisagent d'y transférer une compagnie prélevée sur les effectifs au Centrafrique, laquelle pourrait être, à son tour, remplacée par une autre venue de France...

Mais le chevronné Idriss Deby y a pensé et s'est déjà engagé à ne pas toucher au dispositif « Epervier ». De son côté, Hissène Habré n'envisage, pour l'instant, que de demander de l'équipement à la France. Mais si les combats, déjà très violents, prenaient encore de l'ampleur, Paris pourrait-il en rester longtemps à l'écart ? Le risque est évident d'une implication dans une affaire, au départ inter-tchadienne, et qui ne concerne que de loin les « responsabilités historiques » de la France en Afrique.



M 0146 - 1119 0 - 6,00 F

Avant l'ouverture du sommet de la CSCE

Premier accord de réduction des armements conventionnels

Les dirigeants des pays de l'OTAN et du pacte de Varsovie signeront dans la matinée du lundi 19 novembre, à l'Elysée, le premier accord multilatéral de désarmement conventionnel, en présence des autres chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Après cette cérémonie, les interventions des participants (au total 34 chefs d'Etat et de gouvernement) se succéderont jusqu'au mercredi 21 novembre à la mi-journée. Ce sommet sera également l'occasion de nombreux contacts bilatéraux.

« Pas de grandiloquence » : telle a été la consigne en France au moment d'organiser l'accueil des trente-trois chefs d'Etat et de gouvernement étrangers qui vont participer, du 19 au 21 novembre à Paris, au sommet de la CSCE. La sobriété de l'accueil parisien, qui ne prévoit pour festivités qu'un dîner mardi soir à Versailles, sera vraisemblablement appréciée par ceux des participants qui, comme M. Gorbatchev ou Mme Thatcher, traversent ces jours-ci quelques graves difficultés internes.

Mais cette retenue n'est pas que de forme. M. Roland Dumas qui, il y a quelques semaines, avait rêvé tout haut que le document signé à Paris soit de la même trempe que la Déclaration des droits de l'homme d'il y a deux siècles, a apparemment été prié de modérer son attente.

Dans la façon dont la France, pays hôte, a finalement *« cadré »* l'événement, la forme et le fond coïncident : si ce sommet est symboliquement marquant, si l'accord de désarmement qui va être signé est présenté comme un événement historique, il ne faut pas, selon Paris, faire de cette réunion le point zéro d'une ère nouvelle, ni prétendre tout régler par la CSCE.

Dans les textes dont va accoucher cette assemblée prestigieuse, le chapitre sécurité est de très loin le plus consistant.

A défaut de déclaration révolutionnaire, le document adopté à Paris prévoira pourtant la création d'instances donnant à la CSCE un caractère institutionnel et permanent qu'elle n'avait pas jusque-là.

CLAIRE TRÉAN

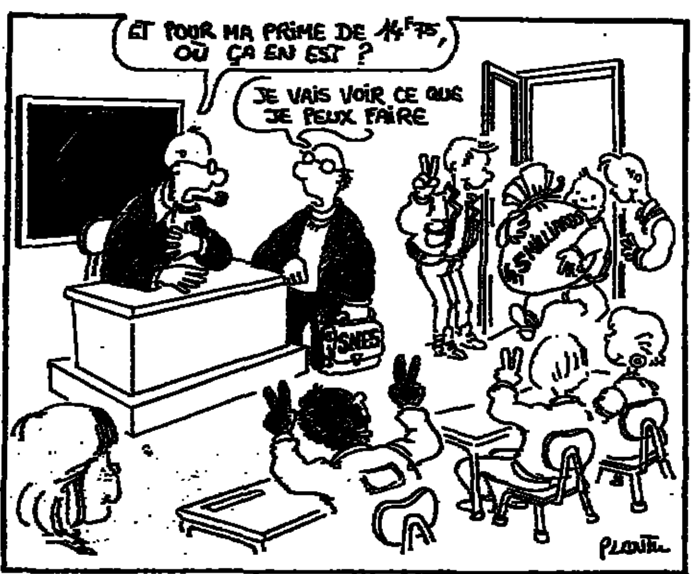
Lire la suite page 4

Le résultat des négociations avec M. Jospin

Les élèves seront associés à la réforme des lycées

Les coordinations lycéennes devaient se réunir pendant le week-end pour soumettre à leurs délégués l'ensemble des mesures adoptées par le ministre de l'éducation nationale au terme de la négociation-marathon des jeudi 15 et vendredi 16 novembre.

Même si elles sont loin de répondre totalement à leurs espoirs, ces décisions devraient permettre des améliorations significatives des conditions de vie et d'étude dans les lycées. Les élèves seront associés à la mise en œuvre de ces réformes. Après un mois, le mouvement de protestation semble marquer le pas.



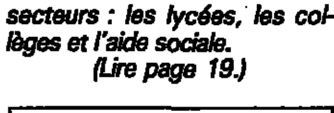
Lire nos informations pages 8 et 9

En 1990

Les budgets locaux ont augmenté de 10,2 %

Les budgets des communes, des départements et des régions ont augmenté en 1990 de 10,2 % par rapport à 1989. Selon le ministère de l'intérieur, la progression des dépenses des collectivités locales est particulièrement nette dans trois secteurs : les lycées, les collèges et l'aide sociale.

(Lire page 19.)



HEURES LOCALES

Le Monde publie désormais chaque semaine, dans notre édition datée dimanche-lundi, un supplément sur la vie et les activités des collectivités territoriales. Au sommaire de ce premier numéro :

– Le dossier de la semaine : la coopération intercommunale.

– Fonctionnaires au mérite. Les élections aux conseils municipaux associés. Renouveau du cinéma rural dans le Gers. Débat : la loi Joxe et les associations.

– Le bloc-notes : agenda, contacts, nominations, publications.

– L'indicateur de la semaine : l'emploi (avec l'UNEDIC).

pages 11 à 15

La Bulgarie désenchantée

Un an après la chute de Todor Jivkov, le pays, en proie à de graves difficultés économiques, est en plein désarroi

SOFIA

de notre envoyé spécial

« Comme nous avons tous vieilli en un an ! », soupire Maria, une étudiante de vingt-quatre ans, en contemplant, ce lundi 12 novembre à Sofia, l'exposition de photos consacrée aux journées de novembre 1989 qui ont vu la Bulgarie se débarrasser de la dictature socialiste et entrer à tâtons dans un régime de démocratie libérale. *« Hier, c'étaient l'espoir et l'enthousiasme, aujourd'hui nous sommes tous fatigués, désenchantés »* ajoute-t-elle. Puis, montrant, sur le trottoir opposé, une file de plusieurs centaines de personnes qui s'étire devant un magasin d'alimentation, Maria hausse le ton : *« Cet hiver, lorsqu'il fera froid, comment vont-il faire, tous ces vieux, pourront-ils rester comme cela des heures entières en pleine rue ? Mes parents ne cessent de répéter que la vie était moins difficile pendant la guerre ! »*

Comment, en effet, ne pas évoquer les images d'un pays en guerre lorsque les denrées essentielles sont rationnées (1 litre d'huile, 1 kilo de sucre, par mois et par personne), que certains arrivent à deux heures du matin devant les magasins dans l'attente d'une hypothétique livraison de charcuteries, qu'un médecin de province vous avoue qu'il n'a plus un gramme d'insuline pour soigner ses patients diabétiques, que la plupart des habitants de Sofia reconnaissent qu'ils n'ont plus mangé de viande depuis des mois, qu'une mère de famille, pour nourrir son dernier bébé, doit acheter un litre de lait au marché noir 1,7 dollar soit, traduit en monnaie locale, plus du dixième de son salaire mensuel ?

Que peut évoquer la cité « Mladost » (Jeunesse !), où vivent plusieurs milliers de personnes dans des HLM lugubres, lorsqu'elle est plongée dans l'obscurité la plus totale ? Aujourd'hui, en Bulgarie, l'électricité est coupée systématiquement une heure sur deux, ou deux heures sur quatre.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Lire la suite page 3

M. Rocard a besoin de temps

Si elle était votée, la censure déjouerait les plans « élyséens » du premier ministre

Après un certain temps passé à l'hôtel Matignon, tout premier ministre inscrit dans la catégorie « présidentiable » est amené à se poser la question suivante : du point de vue de son avenir politique, a-t-il intérêt à rester encore, ou bien le moment est-il venu pour lui de partir ?

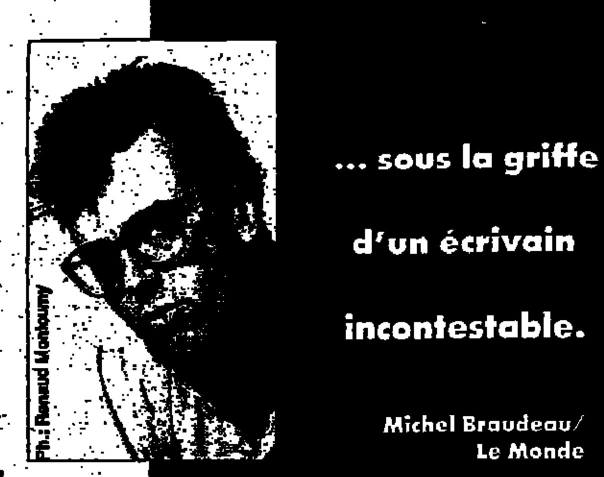
La censure dont M. Rocard est menacé lundi 19 novembre transforme la question en prévision, mais celle-ci dépend de deux éléments contradictoires : d'un côté, un premier ministre qui reste longtemps en fonctions court le risque de quitter Matignon épuisé, usé jusqu'à la corde, « forcé », comme on le dit d'un cheval à qui on a demandé un effort excessif et qui ne s'en remettra jamais vraiment ; d'un autre côté, un premier ministre animé d'ambitions présidentielles doit rester à Matignon assez longtemps pour y faire ses preuves.

Dans le cas de M. Rocard, et bien que le chef du gouvernement ait déjà traversé beaucoup d'épreuves, c'est le second argument qui l'emporte : le premier ministre a souhaité lui-même à plusieurs reprises être jugé sur la durée, il a ouvert de grands « chantiers » dont il reconnaît qu'ils ne donneront de résultats, s'ils doivent en donner, qu'à long terme. Il est, aujourd'hui, trop tôt ou trop tard pour partir. Trop tard pour celui dont un haut dignitaire du PS affirme en souriant qu'il a *« toujours manifesté une capacité extraordinaire à rester puceau dans un b... »*, car, cette fois, après deux ans et demi à la tête du gouvernement, M. Rocard n'est plus « vierge ».

Trop tôt parce que le premier ministre traverse actuellement la phase ingrate de son parcours, avec une politique qui satisfait la partie modérée de l'électorat, mais laisse perplexe une large fraction de l'électorat de gauche et populaire. Si M. Rocard veut se trouver en position de meilleur candidat de gauche à la prochaine élection présidentielle, il doit, de ce point de vue, faire état de résultats qui manquent aujourd'hui. Il a donc encore besoin de temps.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

Lire la suite page 7



La réforme en URSS
M. Gorbatchev veut restructurer le pouvoir central — page 3

Les difficultés des Girondins
Un déficit reconnu de 242 millions de francs — page 10

Restructurations à Air France
La grande colère de la province — page 19

Champollion à la BN
Un hommage en forme de péplum — page 16

« Grand jury RTL-le Monde »
M. Alain Juppé invité, dimanche à 18 h 30

Le sommaire complet se trouve page 22

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 80 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Beuve-Méry ».
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. André Fontaine, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S A
André Fontaine, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans, directeur du développement
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Téléfax : 45-55-04-70. - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

LE MONDE TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. . (1) 49-60-32-90

Tarif	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB.	AUTRES PAYS voie normale y compris CEE avion
3 mois	400 F	572 F	790 F
6 mois	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner
Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO
SERVICE A DOMICILE :
Pour tous renseignements :
Tél. : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie
PP Paris RP 021 MON 01

Édité par la SARL le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Administrateurs délégués : Antoine Griset, Nelly Pierret
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Philippe Herreman, Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

DATES

Il y a quarante-cinq ans

Le procès de Nuremberg

IL est 10 heures du matin. De sa voix fluette et calme, le Lord-justice Geoffrey Lawrence déclare ouvert le 20 novembre 1945, à Nuremberg, ce qui demeurera peut-être comme le plus grand procès de l'Histoire. Plus de quatre cents audiences, près d'une année de débats, des dizaines de milliers de documents et plus de deux cent mille signatures d'attestation, pour juger vingt et un criminels de guerre nazis inculpés de crimes inouïs : les dimensions de Nuremberg paraissent devoir en faire à tout jamais un continent inabordable. La guerre froide, qui commence avant la fin des débats, certaines grâces accordées par la suite à de monstrueux exécutants, et surtout la lenteur, voire l'échec devant l'élaboration, à partir de Nuremberg, d'un code pénal international et d'une juridiction permanente, ont semblé en faire une tentative sans lendemain. Point final académique d'une guerre impitoyable, ou au contraire premier pas vers l'ordre juridique entre Etats qu'espérait le philosophe Kant ? Plus que jamais la question doit être posée dans ce monde héritier d'un trop long après-guerre.

En 1945, l'idée de traduire les fauteurs de guerre d'agression n'était pas nouvelle. Après Waterloo déjà, un certain Goldsmith n'avait-il pas proposé la création d'un tribunal européen pour juger *Bonaparte ? L'asile* politique que les Pays-Bas accordent à l'empereur Guillaume II après la Grande Guerre empêchera la tenue d'un procès prévu par le traité de Versailles. Quant aux quelques jugements rendus par la cour de Leipzig en 1921, à la demande des alliés, ils tiennent plus de la parodie de justice que d'une cour criminelle. Doit-on pour autant, comme Goering le lancera au procès, faire du Tribunal militaire international le simple instrument de la vengeance des vainqueurs sous prétexte qu'*« aucun Etat n'avait prévenu à temps le Reich que l'on poursuivrait toute activité en faveur de l'idéal national-socialiste »* ?

Cet argument fera florès, et cependant il dissimule les soutènements juridiques dont les juges de Nuremberg revendiquent la légitimité. En premier lieu, longtemps avant la guerre, la quatrième convention de La Haye, en 1907, ne met-elle pas belligérants et populations sous la protection des *« principes du droit des gens »* ? Autre référence : le pacte de Paris de 1928 – dit pacte Briand-Kellog – contresigné par l'Allemagne et déclarant (il est vrai sans prévoir de sanction juridique) la guerre hors-la-loi.

Le rire de Goering

La nouveauté de Nuremberg, tant en ce qui concerne les crimes de guerre que les crimes contre la paix, tient surtout dans la mise en œuvre d'une jurisprudence et d'une pénalité. En fait, c'est bien avant la défaite du Reich que Staline, Roosevelt et Churchill avertissent par la déclaration de Moscou (1er novembre 1943) *« les officiers et hommes de troupes et membres du Parti nazi »* qu'ils seront responsables des atrocités. Seront *considérés comme « grands criminels de guerre »* ceux dont les forfaits n'ont pas de définition géographique particulière. C'est le 8 août 1945 à Londres que l'on promulgue les statuts du Tribunal militaire international *qui définit dans son article 6 les chefs* d'inculpation : crime contre la paix par voie de conspiration, crime de guerre, et la notion qui, elle, s'élabore à Nuremberg : crime contre l'humanité. Avec ces statuts, le procès trouve aussi son âme en la personne du procureur général des Etats-Unis, le juge Jackson. C'est lui qui œuvre inlassablement pour obtenir l'accord de Londres, que dix-neuf nations contresignent. Les juges et leurs suppléants représentent les quatre gouvernements alliés (France, Angleterre, Etats-Unis, URSS), œuvrant dans l'intérêt des « Nations unies ».

Le cadre juridique est fixé. Reste à trouver... une salle ! On pense d'abord à Berlin, puis on se décide pour Nuremberg, ancienne capitale « idéologique » du IIIe Reich, où, en 1935, furent promulguées les lois antisémites. *C'est donc là, sous un groupe sculptural* représentant le péché originel, que s'entassent pendant des mois les milliers de membres qui entourent les délégations. Parmi eux, deux cent cinquante interprètes *se chargent d'assurer la (toute récente) « traduction simultanée »*. Au-dessus des avocats (tous allemands) apparaissent, enfin le 20 novembre, dans le crépitement des flashs et l'éclat de gros projecteurs, *les accusés* eux-mêmes.

Les voilà donc ! Chacun montre une facette de l'Etat nazi qu'ils incarnaient *naguère*, lorsqu'ils vociféraient dans leurs uniformes chamarrés. Aujourd'hui, ils le représentent encore, serrés qu'ils sont dans ce box étroit, avec leurs uniformes sans insignes ou leurs vestons étriqués. Les chefs d'abord, à commencer par *Goering, l'ancien* numéro deux du régime, qui cherche à accaparer la vedette, accordant interview sur interview à la presse américaine, insultant témoins et coaccusés, ou riant lourdement au rappel de l'affaire d'Autriche. Hess, dont l'équipée anglaise de 1941, dans l'idée de négocier une paix séparée, n'a nullement fait oublier qu'il était jusque-là le dauphin du Führer. Lui simule l'amnésie jusqu'en décembre 1945, et rien ne semble pouvoir le tirer du roman à l'eau de rose qu'il lit ostensiblement pendant l'audience, si ce n'est la gênante visite que fait au tribunal le procureur Vychinski, l'homme des procès de Moscou.



ULLSTEIN/DPA (86)

Hermann Goering, Karl Doenitz et Rudolf Hess.

A ce groupe des chefs manque Martin Bormann, dont la disparition mystérieuse entretient le suspense tout au long du procès. Manquent, évidemment, ceux qui se sont soustraits par leur suicide au jugement : Goebbels, Himmler et Hitler. La diplomatie : c'est von Neurath, mais surtout le piètre Ribbentrop, qui se défend fort mal. Quand le procureur anglais, Sir Maxwell-Fyfe, demande à l'ex-ministre des affaires étrangères du Reich s'il existe d'autre pression sur *un pays qu'une menace militaire*, celui-ci répond à l'étonnement général : *« La guerre par exemple. »* L'armée (Keitel, Jodl) et la marine (Raeder, Doenitz) voisinent avec les ministres et autres Gauleiter des pays conquis : Seyss-Inquart pour la Hollande et le « théoricien » du nazisme, Rosenberg, pour l'Est. Hans Frank, l'ex-gouverneur général de la Pologne, vient, lui, de se convertir au catholicisme. Mais l'attitude larmoyante qu'il adopte tout au long des débats (notamment lors de la célèbre projection d'un film sur les horreurs des camps de concentration, le 29 novembre 1945) ne peut recouvrir ses furieux appels de 1941 à l'annihilation des *« 3 500 000 juifs qui encombrent encore la Pologne et pour qui on ne doit éprouver aucune pitié »*. Il plaide d'ailleurs non coupable, comme tous ses co-accusés. Comme Streicher, le professionnel de l'antisémitisme, comme Kaltenbrunner, l'ex-chef de la Gestapo, comme Frick, l'ex-ministre de l'intérieur... Si Krupp échappe à Nuremberg du fait de sa maladie, Speer est là pour la production de guerre et l'armement, et Sauckel pour l'exploitation acharnée de la main-d'œuvre étrangère. Quant à l'économie, *elle est* aussi au banc, avec le docteur Hjalmar Schacht et Funk, qui lui a succédé en 1939 à la tête de la Reichsbank.

On a beaucoup parlé de l'attitude des accusés, presque extérieure à leur propre procès, un procès qui ne paraît pas non plus avoir passionné les populations allemandes du temps. A quelques exceptions près, les « grands criminels » sont indifférents et semblent ne regretter au fond que d'avoir été vaincus. Les autorités alliées font bien parler du procès dans les écoles de leurs zones d'occupation, mais la lenteur des débats nuit à l'efficacité pédagogique. Les magistrats *lisent le plus souvent leurs textes* d'une voix lente. Nombre d'audiences sont consacrées à un examen tatillon de preuves, qui vide les travées réservées au public, tandis que les accusés eux-mêmes dissimulent parfois leur somnolence sous d'épaisses lunettes noires. L'inclusion de l'instruction aux débats – à la manière anglo-saxonne – et surtout le respect scrupuleux des droits de la défense (dont les plaidoiries durent du 8 mars au 25 juillet 1946) allongent encore la procédure.

Pourtant, celle-ci est traversée de moments forts. Moment fort que la comparution d'anciens déportés, comme Marie-Paule Vaillant-Couturier, face aux reponsables de leur martyre. Moment terrible, quand est lu, le 14 décembre 1945, le rapport du médecin allemand, *le SS Sturmbannführer* Hoettl, qui précise que *« plus de 6 000 000 d'Israélites furent mis à mort dans le Reich et dans les territoires occupés »*. Terrible aussi, le récit de l'ancien commandant d'Auschwitz, Hoess, qui décrit lui-même le rapide assassinat des arrivants dans les chambres à gaz.

« Crimes contre la condition humaine »

Face à l'évidence de leurs crimes, dont l'énormité a bien du mal à être mise à plat dans le cadre d'un tribunal, si exceptionnel soit-il, face à ce qu'un jeune adjoint de la délégation française, Edgar Faure, appelle les *« crimes allemands contre la condition humaine »*, quelle est la *réponse* des accusés ? Comme l'a montré Léon Poliakov, tous s'abritent derrière le fameux *Führerprinzip* (le principe du chef). Certains affectent l'ignorance ou l'irresponsabilité avec une mauvaise foi qui surprend bien souvent les témoins pourtant à décharge (ainsi Hoess, cité par Kaltenbrunner, finit par dire que ses ordres d'exécution émanaient de la Sécurité du Reich, et par conséquent de Kaltenbrunner). D'autres se réfugient dans une commode démonologie, comme Jodl, qui argue de l'éclat bleu et dur des yeux de Hitler pour plaider l'irresponsabilité, au nom d'un hypothétique *« je n'étais pas moi-même »*, certains, comme l'ancien « Führer de la jeunesse », Baldur von Schirach, continuent à se référer aux arguments de la *« pureté de la race blanche »*...

Le verdict n'en tombe pas moins le 1er octobre 1946. Les condamnations devaient être obtenues à la majorité de trois juges au moins, et c'est ainsi que les sept réclusions (Hess, Funk, *Reader*, von *Schirach*, Speer, von Neurath et Doenitz) et surtout les trois acquittements (Schacht, von Papen et le propagandiste Fritsche) sont acquis contre la volonté du juge soviétique. Avec les condamnés sont également jugées criminelles quatre organisations nazies, parmi lesquelles la SS et la Gestapo.

Le secret qui entoure l'exécution des sen*tences par pendaison* – dix au total – dans la nuit du 16 octobre 1946, de 1 heure à 3 heures du matin, dans le gymnase de la prison, a visiblement pour souci d'éviter le *culte aux condamnés*, que les Allemands ne semblent guère disposés à leur accorder. Pas plus qu'ils n'ont pris intérêt à leur jugement. On disperse leurs cendres, mêlées à celles de Goering, dont le suicide inopiné, quelques heures avant l'exécution, aura été le seul coup de théâtre de ce dénouement.

Le procès des « grands criminels » s'achève. D'autres suivent, ainsi celui des *médecins nazis*, grâce auquel s'élaborent les principes qui aujourd'hui encore sont une source de réflexion sur l'éthique médicale. Et Nuremberg n'est nullement réductible à une étude de cas limite à seule fin documentaire. En France, *la loi* sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité se réfère aux statuts du Tribunal militaire international. Là est désormais le fondement légal qui a permis le procès de Klaus Barbie, et qui devrait permettre en toute justice ceux de Papon, Touvier et René Bousquet...

Au plan international, la convention du 9 décembre 1948 sur la prévention et la répression des crimes de génocide suffira-t-elle à éviter à l'avenir que l'on puisse, comme Hitler, la veille de l'invasion de la Pologne, lever tous les scrupules sous prétexte que *« nul ne se souvenait plus de l'extermination des Arméniens »* ? A cette condition au moins, le procès de Nuremberg n'apparaîtra pas seulement comme le dernier acte de la seconde guerre mondiale, mais bien comme l'ébauche d'une justice internationale rendue au nom de l'humanité.

NICOLAS WEILL

Bibliographie : Léon Poliakov, *le Procès de Nuremberg* (Julliard, coll. « Archives ») ; Casamayor, *Nuremberg : 1945, la guerre en procès* (Stock, 1981).

"GRAND JURY" RTL - Le Monde
dimanche 18h30
ALAIN JUPPÉ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU R.P.R.
en direct sur RTL
animé par Olivier MAZEROLLE
avec André PASSERON et Olivier BIFFAULT (*le Monde*) Paul JOLY et Paul-Jacques TRUFFAUT (*RTL*)

URSS : alors que les Républiques manifestent de plus en plus d'indépendance

M. Mikhaïl Gorbatchev propose une réorganisation du pouvoir central

Le président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a proposé, samedi 17 novembre, une réorganisation du pouvoir central en URSS. Il souhaite transformer le Conseil de la Fédération – organe consultatif formé des présidents des Républiques – en une structure « opérationnelle » entre le centre et les Républiques avec des pouvoirs qualitativement nouveaux ; M. Gorbatchev a également proposé d'étendre ses prérogatives au contrôle du gouvernement central pour aider le pays à surmonter la crise économique et politique. Au nom du groupe interrégional des députés, l'historien Iouri Afanassiev a demandé la démisssion du gouvernement Ryjkov et son remplacement par un comité anti-crise, ainsi que la démission du présidium actuel du Soviet suprême.

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Attendue comme devant être à la fois celle de « l'heure de vérité » et des décisions cruciales, la réunion du Parlement soviétique, vendredi 17 novembre, a certes révélé les problèmes de l'empire, mais la clarification politique se fait encore attendre. Convoquée à la hâte après la « révolte » des députés qui avaient refusé, mercredi, de poursuivre l'examen de lois inapplicables, elle a vu le président Gorbatchev céder quelques millimètres aux partisans de *« changements radicaux »*. Il a accepté, comme l'avait laissé entendre M. Boris Eltsine après leur rencontre de dimanche, de *« renouveler le gouvernement »*, concédant que *« sans la confiance du peuple, il est difficile, voire impossible, de mener une politique de sortie de la crise »*. La nouveauté est qu'il n'entend plus pour cela attendre la signature d'un traité de l'Union, dans le cadre duquel il prévoyait logiquement un changement radical des structures de pouvoir.

Car il n'est plus possible de se cacher la réalité. Quatre Républiques sur quinze ont clairement signifié mercredi qu'elles ne se considèrent plus comme faisant partie de l'Union soviétique : les trois Républiques baltes, comme prévu (la Lituanie n'étant même pas représentée pour le dire), et la Géorgie, où les nationalistes viennent de prendre le pouvoir. Mais – plus grave – seules les quatre Républiques d'Asie centrale, où la perestroïka n'est encore que formelle, ont soutenu mercredi l'appel du président à signer le traité d'Union *« le plus vite possible »*.

M. Eltsine en Ukraine

La Russie attend la fin des négociations entamées officiellement cette semaine sur la répartition des pouvoirs. L'Ukraine – enjeu capital, – où M. Eltsine devait se rendre ce week-end, veut d'abord adopter sa propre Constitution. La Moldavie, déchirée par des conflits ethniques internes, ne se prononce pas. L'Arménie affirme diplomatiquement que *« le bon moment pour signer un tel traité est passé »*. Toutes, l'œil rivé sur les surenchères nationalistes locales, ne veulent pas apparaître comme plus pressées que leurs voisines.

« Malgré tous nos efforts », a reconnu M. Gorbatchev, la signature de ce traité *« prendra encore des mois »*, même si le projet élaboré au Kremlin doit être publié dans les prochains jours. Il faut donc, pour tenter de stopper la paralysie économique qui gagne chaque jour un peu plus, organiser un pouvoir consensuel de transition. Et là, le débat n'a fait que s'ouvrir. M. Gorbatchev a ainsi déclaré qu'un gouvernement *« de coalition »* au niveau fédéral n'était possible que si les gouvernements des Républiques faisaient de même. Et il a clairement signifié que, s'il accepte un remaniement, il n'entend pas pour autant se passer de son premier ministre, M. Nikolaï Ryjkov. Ce dernier, a-t-il en effet ajouté, a *« la même opinion »* à ce sujet et doit commencer par proposer, *« sous dix jours »*, la suppression de certains ministères. C'est beaucoup moins que ce que demandent les radicaux. M. Eltsine a ouvert le feu en réclamant à nouveau la démission du cabinet Ryjkov, *« centre du vieux pouvoir »* qui refuse toute *« liberté d'action aux Républiques »*. Il a proposé de transférer rapidement le pouvoir exécutif à *« un organe de coalition, un comité anti-crise formé de représentants des Républiques sur un pied d'égalité »*. Mais il semble que le président du Parlement de Russie tentait d'abord par là de réparer l'effet malencontreux qu'a eu sur les Républiques sa déclaration faite trois jours plus tôt, quand il a dit avoir demandé à M. Gorbatchev de donner à la Russie, dans un gouvernement de coalition, les postes de premier ministre, ceux de la défense et des finances *« et rien de plus »*. Le représentant de la Biélorussie, par exemple, a ainsi amèrement déclaré vendredi que, dans ces jeux politiques entre Russes au Kremlin, sa république pourrait peut-être avoir droit au ministère, dénué de crédits, *« de la suppression des conséquences de Tchernobyl »* ou à celui du chômage....

En fait, la position de M. Elstine est toujours ambigüe. Elle est à la mesure de ses difficultés à proposer un programme alternatif à celui du président Gorbatchev, avec lequel il affirme être en *« accord stratégique »*, notamment sur la nécessité de préserver une *« Union forte »*, sur la base d'un traité. Il ne pouvait pas faire moins que redemander la démission de M. Ryjkov, déjà réclamée dans la rue par des dizaines de milliers de Moscovites. Mais il n'a guère été clair sur les modalités qu'il prévoit, indiquant qu'un vote de défiance *« pourrait être voté à cette session du Soviet suprême ou plus tard »*, avant d'évoquer *« un référendum qui pourrait rapidement être organisé »* à ce sujet. Or constitutionnellement, seul le Congrès des députés, le Parlement élargi dont la réunion est prévue le 17 décembre, peut démettre M. Ryjkov.

« Renforcer le front des progressistes »

Plusieurs députés ont reconnu, en aparté, qu'un départ trop rapide du premier ministre ne serait pas de l'intérêt de M. Eltsine, qui a tout avantage à laisser M. Ryjkov porter la responsabilité de la stratégie économique qu'il a imposée contre la volonté des radicaux, c'est-à-dire la réforme par la hausse des prix, dont la spirale ne peut plus être arrêtée.

Et M. Gorbatchev n'a pas manqué pour sa part d'affirmer dans son rapport que les Républiques, y compris celle de M. Eltsine, ne s'étaient pas opposées, lors de consultations restreintes, à la dernière mesure de M. Ryjkov, libéralisant les prix des *« produits de luxe »*. Or le Parlement de Russie (suivi de celui du Kazakhstan et d'autres), a bloqué cette mesure dès sa promulgation mercredi. *« Ce problème sera réglé*, a dit M. Gorbatchev, *mais d'autres combien plus difficiles nous attendent, et que ferons-nous si à chaque pas l'exécutif est paralysé ? »*

M. Eltsine a répondu qu'il appelait également au renforcement de *« l'autorité du président Gorbatchev »*, mais à la condition qu'il *« cesse de faire des erreurs s'appuyant sur le vieux système représenté par le gouvernement actuel »*. M. Gorbatchev a cherché de son côté à donner d'autres gages de sa volonté de *« renforcer le front des forces progressistes »* : il a ainsi annoncé un prochain remaniement des hauts cadres de l'armée, affirmé que la réforme était aussi en cours au sein du KGB et signalé un prochain décret sur la conversion, c'est-à-dire sur la démilitarisation, de l'économie. Mais il a en même temps cherché à rassurer l'armée, en annonçant notamment qu'il ne tolérerait pas les campagnes de presse à son encontre et les brimades dont les militaires et leurs familles sont victimes dans des Républiques comme la Lettonie.

Ce ne sont pas seulement les conservateurs qui ont bien accueilli cet appel à l'ordre, mais aussi les nouveaux chefs de soviet réformateur. Le maire de Leningrad, M. Anatoli Sobtchak, intervenant à la fin de la première journée de débat, a ainsi déclaré que le recours au pouvoir présidentiel, s'appuyant sur l'armée, est à la fois *« sans perspective »* et contraire aux choix du président Gorbatchev. Mais il a centré son intervention sur la nécessité de la discipline.

Il a proposé, non pas un *« comité de crise »*, comme M. Eltsine, mais trois : un comité économique réunissant les quinze premiers ministres des Républiques, sous l'autorité d'un conseil politique formé des quinze présidents, et assisté d'un *« conseil de sécurité »*, représentant la coalition politique des dirigeants les plus populaires du pays, des représentants de l'armée et des autres forces en présence. Les propositions faites samedi par M. Gorbatchev suffisent-elles pour répondre aux attentes des radicaux ?

SOPHIE SHIHAB

YOUGOSLAVIE : élections libres en Bosnie-Herzégovine

La peur de l'éclatement de la Fédération

Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, des élections libres se déroulent en Bosnie-Herzégovine, l'une des six Républiques de la Fédération yougoslave. Dimanche 18 novembre, les Bosniaques votent pour élire leur présidence collégiale et un nouveau Parlement bicaméral. Treize partis sont en lice et un second tour est prévu le 2 décembre.

Lire également page 19

BELGRADE

de notre correspondante

Située en plein centre de la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine est un carrefour de cultures où se mêlent trois peuples et trois religions : les Serbes (32 %) de confession orthodoxe, les Croates (18 %) catholiques, et les musulmans (40 %) qui, grâce à la Constitution de 1974, ont obtenu le statut de « nation ». Protégée pendant près de cinquante ans par un régime communiste qui prônait *« la fraternité et l'unité »*, cette communauté multinationale s'est sentie paradoxalement menacée par le retour du multipartisme, et surtout par la montée des nationalismes. Les risques d'éclatement du pays n'ont fait qu'amplifier l'inquiétude des Bosniaques sur leur avenir.

Une entente surprenante

Afin d'éviter des conflits interethniques, les autorités de Bosnie-Herzégovine avaient essayé d'empêcher la légalisation des partis « nationalistes ». Accusés de vouloir sauvegarder leur monopole, les communistes avaient fini par céder. Sont alors apparus le Parti d'action démocratique (SDA), qui se veut le défenseur de la nation musulmane, le Parti démocratique serbe (SDS), proche de Belgrade, et l'Union démocratique croate (HDZ), filiale du mouvement anticommuniste vainqueur des élections de mai en Croatie. Une loi électorale, très controversée et conçue par les communistes, vise à sauvegarder l'*« équilibre national »*. Les électeurs devront ainsi choisir leur président en fonction de leur « nationalité » et non de leur étiquette politique.

Aspirant à la *« souveraineté de leur Etat »* et à l'*« intégrité de leur territoire »*, les Bosniaques n'ont pas, comme en Slovénie, en Croatie ou en Macédoine, parlé d'*« indépendance »* ou d'*« autonomie »*. *« Vivre ensemble »* : telle a été la devise de la campagne électorale. Mais vivre ensemble sous-entend vivre en Yougoslavie. *« Il n'y a pas de Bosnie sans Yougoslavie »*, scandait au printemps le Parti communiste. En effet, si la Yougoslavie, dans sa forme fédérale actuelle, venait à disparaître, la Bosnie serait vraisemblablement divisée entre une province serbe, une province croate et une « République islamique ». Tout en remarquant qu'*« un tel éclatement ne se ferait certainement pas sans guerre »*, le leader du Parti d'action démocratique, M. Izetbegovic, ajoutait que *« les musulmans n'ont pas d'autre patrie que la Bosnie-Herzégovine »*.

Rappelons aussi que les nationalistes de Serbie comme de Croatie ne reconnaissent pas la nation musulmane et considèrent qu'il s'agit de Serbes ou de Croates convertis à l'islam pendant plus d'un demi-siècle d'occupation ottomane... La plupart des partis pensent que cette souveraineté de la Bosnie-Herzégovine serait mieux protégée au sein d'une fédération yougoslave « moderne », mais ils rejettent le modèle centraliste prôné par les Serbes et M. Slobodan Milosevic. A la veille des élections, deux blocs dominent la scène politique. Un bloc des partis dits « de gauche » et un bloc nationaliste, forcément divisé. Curieusement cependant, M. Izetbegovic déclarait ces jours-ci qu' *« une coalition entre musulmans, Serbes et Croates serait bienvenue »*. Le président de l'Union démocratique croate, M. Kljujic, affirme régulièrement qu'une telle alliance *« serait le salut »* de toute la Bosnie-Herzégovine. Cette entente surprenante entre Serbes, Croates et musulmans est due aussi au peu de crédit des mouvements nationalistes, à en croire les sondages les plus récents.

Les dernières semaines de la campagne n'ont fait qu'accentuer les antagonismes entre communistes et « réformistes ». Les « réformistes », présidés par M. Kecmanovic et qui regroupent un bon nombre d'intellectuels de la région, se situent au « centre gauche » et qualifient les communistes de *« bolcheviques »*. M. Nijaz Durakovic, leader communiste, réplique que les « réformistes » sont en grande majorité des ex-communistes...

FLORENCE HARTMANN

La Bulgarie désenchantée

Suite de la première page

Et puis il y a l'essence qui manque de plus en plus (record absolu : un automobiliste a fait la queue pendant quatre-vingt-douze heures pour 20 litres !), les transports en commun bondés, l'hiver qui arrive et, surtout, la certitude généralisée que les choses ne peuvent qu'empirer.

Signe qui ne trompe pas : comme dans toutes les périodes difficiles, ceux qui « s'en sortent » sont essentiellement les plus malins ou les moins scrupuleux. Ainsi de ces anciens « nomenklaturistes » qui, anticipant sur la privatisation de l'économie, ont réalisé des fortunes considérables en quelques mois.

Les gangs vietnamiens

L'hebdomadaire *Anteni* du 31 octobre révèle, d'autre part, qu'une cinquantaine de groupes criminels agissent en ce moment en Bulgarie. Parmi eux, de nombreux Vietnamiens – accueillis « jadis » au nom de la solidarité socialiste – seraient aujourd'hui parmi les personnes les plus riches du pays. *« Ils violent les lois*, écrit l'hedomadaire, *et tirent les ficelles d'un business louche et varié. »* Autre signe des temps : délaissant la classique loterie, de nombreux Bulgares se sont rués sur les *« chaînes d'argent »* lancées par des entreprises privées, dans l'espoir de gagner – c'est mathématiquement possible – 64 000 leva pour un investissement de 300 leva. Pour éviter l'impôt qui taxerait leurs bénéfices, les entreprises initiatrices de ces chaînes ont promis de verser la moitié de leurs gains... à des orphelinats ! *« Ce n'est pas l'économie de marché, c'est l'anarchie de marché »*, explique un sociologue qui cite, pour preuve, ces ouvriers du bassin houiller de Marbas proposant d'échanger les 22 000 tonnes de charbon de leur réserve contre 10 000 savons, de la lessive...

« Il doit bien y avoir du travail en France. Ce n'est pas à cette époque que l'on fait les vendanges chez vous ? Je serais prêt aussi à travailler dans le bâtiment. Pourquoi ne nous informez-vous pas sur les possiblités d'embauche en Europe ? » Combien sont-ils à vous poser quotidiennement cette question ? Déjà, officiellement, cent vingt mille Bulgares ont quitté leur pays depuis un an. Une étude de l'Institut de sociologie montre que 75 % de ces émigrés sont des jeunes, que 50 % d'entre eux ont une formation supérieure et que 40 % sont prêts à accepter n'importe quel travail en Occident. Et pourtant, 60 % de ces exilés avaient en Bulgarie une famille, un emploi et un appartement.

Comment expliquer cette dégradation des conditions de vie des Bulgares, cette déroute sans retenue de toute une économie ? Ce serait renverser la charge de la preuve que d'attribuer tous les malheurs actuels du pays au changement politique intervenu depuis novembre dernier. Outre que, pour le moment, ce serait plutôt l'absence réelle de changement dans les structures économiques qui serait la cause de la débâcle, celle-ci était déja prévisible au moment de la chute de Todor Jivkov. Pour les experts occidentaux, l'économie bulgare était déjà à bout de souffle à et la conjoncture politique et économique internationale lui aurait, de toute manière, porté un coup fatal. La différence étant qu'aujourd'hui les observateurs étrangers peuvent se rendre compte de l'ampleur du mal et que les Bulgares n'ont plus peur de témoigner.

La crise du Golfe et l'implosion de l'URSS, donc du COMECON, a achevé une économie en voie de décomposition, qui, avec 10,3 milliards de dollars de dette extérieure, contractée auprès d'organismes privés, était en cessation de paiement.

La route de l'exil

L'Irak, qui avait une dette de plus de 1,5 milliard de dollars à l'égard de la Bulgarie, n'avait-il pas l'intention d'acquitter celle-ci en pétrole ? La Bulgarie dont près de la moitié du revenu national dépendait des exportations, réalisait près de 80 % de ses échanges avec le COMECON et 60 % avec l'URSS.

Une seule série de chiffres montre la dégradation prévisible de ces relations avec l'URSS. Si, en 1989, l'Union soviétique a exporté 11 millions de tonnes de pétrole vers la Bulgarie, elle en livrera seulement 7,5 millions en 1990 et 3,5 millions en 1991. Or, ici, la quantité minimale pour « survivre » est de 6 millions de tonnes. Les experts occidentaux prévoient ainsi que le chômage, qui se situe aux alentours de 100 000 personnes, devrait toucher 250 000 personnes en 1991 et plus de 300 000 en 1992. Si chacun, de l'expert avec ses chiffres implacables, au citoyen de base, avec sa vie, ou plutôt sa survie, de tous les jours, est conscient de l'ampleur du mal, personne ne semble en mesure de dire ni comment ni quand la Bulgarie pourra relancer, un tant soit peu, son économie. Certes, l'ensemble des forces politiques se disent persuadées de la nécessité de hâter le passage vers l'économie de marché.

Mais pratiquement, aucune décision concrète n'a encore été prise. Comment dans ces conditions attirer les investissements étrangers, stimuler la production agricole, encourager les initiatives privées ? Les forces politiques, ceci expliquant peut-être cela, semblent, pour le moment, peu enthousiastes à l'idée de prendre la conduite d'un pays à la dérive. Le Parti socialiste bulgare (ex-communiste), pourtant majoritaire au Parlement, ne veut pas gouverner tout seul et l'opposition, estimant peu crédible la conversion libérale des anciens communistes, ne désire pas leur servir de caution.

Faute de perspectives claires et en se préparant du mieux qu'ils peuvent à des mois, sinon des années, difficiles, certains Bulgares ne perdent heureusement pas leur sens de l'humour. *« Ceux qui auront passé cet hiver*, dit ainsi un physicien de Sofia, *eh bien, ils le regretteront l'hiver prochain... »*

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **Manifestation à Sofia pour la démission du gouvernement.** – Plus de vingt mille personnes, qui portaient des casseroles vides symbolisant la crise économique en Bulgarie, ont manifesté vendredi 16 novembre dans le centre de Sofia pour demander la démission du gouvernement de M. Loukanov. D'autres manifestations anti-gouvernementales étaient prévues au cours du week-end dans tout le pays à l'initiative du principal rassemblement d'opposition, l'Union des forces démocratiques (UFD). – *(AFP.)*

□ **Nouvelles manifestations anti-turques dans le sud-est du pays.** – Quelques deux mille Bulgares ont manifesté, vendredi 16 novembre, à Kardjali (sud-est du pays), pour protester contre l'adoption récente d'une loi permettant aux musulmans bulgares d'origine turque de rétablir, par une procédure administrative rapide, leurs noms « bulgarisés » de force sous l'ancien régime. Des manifestations ont eu lieu également à Choumen et à Razgrad, deux régions à forte minorité turque. – *(UPI.)*

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : la Stasi avait un dossier sur le passé de Honecker.** – La Stasi (Sécurité d'Etat) avait constitué un dossier sur le passé de l'ancien dirigeant communiste Erich Honecker durant le nazisme, a indiqué jeudi 15 novembre le parquet fédéral de Karlsruhe. Selon la chaîne de télévision ZDF, des documents montrent qu'Erich Honecker avait apporté des preuves à charge contre d'autres communistes lors de son procès en 1937 devant la Cour de justice populaire, le tribunal spécial créé par les nazis pour juger les affaires politiques. – *(AFP.)*

□ **ANGOLA : reprise des négociations.** – Le gouvernement et les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont repris, vendredi 16 novembre, près de Lisbonne (Portugal), les négociations pour tenter de parvenir à un accord de cessez-le-feu. Des observateurs américains et soviétiques participent à cette réunion, la cinquième depuis le début de l'année. – *(AP.)*

□ **CORÉE DU SUD : le président Roh Tae-woo invité à Moscou.** – Le président Mikhaïl Gorbatchev a écrit au président sud-coréen Roh Tae-woo pour l'inviter à venir prochainement à Moscou, a déclaré, vendredi 16 novembre à Séoul, M. Vadim Medvedev, membre du Conseil présidentiel soviétique. Selon des informations parues dans la presse sud-coréenne, M. Roh pourrait se rendre à Moscou en décembre. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : cinq sénateurs accusés de trafic d'influence.** – Le sénateur de Californie Alan Cranston, numéro deux de la majorité démocrate au Sénat, a été accusé vendredi 16 novembre, devant la commission d'éthique du Sénat d'avoir activement sollicité des fonds électoraux d'un banquier en difficulté, M. Charles Keating, en faveur duquel il est ensuite intervenu auprès d'administrateurs judiciaires fédéraux. M. Cranston a démenti categoriquement, de même que quatre de ses collègues (trois démocrates et un républicain) avoir touché un total de 1,3 million de dollars de M. Keating. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : une ex-fonctionnaire américaine nommée conseillère anti-drogue.** – Une ancienne haute fonctionnaire du gouvernement américain, Mme Ann Wrobleski, ex-sous-secrétaire d'Etat pour les affaires de drogue aux Etats-Unis de 1986 à 1989, a été nommée vendredi 16 novembre, conseillère anti-drogue du gouvernement péruvien. Le président Alberto Fujimori a également annoncé la prochaine création d'une autorité autonome chargée de développer des cultures de substitution à la feuille de coca. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : M. Petre Roman révoque le maire de Bucarest.** – Confronté à une vague de manifestations à Bucarest et en province, le premier ministre roumain, M. Petre Roman, a limogé, vendredi 16 novembre, le maire de la capitale, M. Stefan Ciurel, et s'est engagé à combattre impitoyablement la corruption au sein de l'administration. Lors d'un conseil des ministres orageux, Petre Roman a déclaré que *« la corruption était devenue le dénominateur commun de l'administration d'Etat, où des responsables s'assurent la haute main sur leurs services par des pots-de-vin »*. – *(Reuter.)*

□ **RWANDA : l'Ouganda dénonce les *« incursions »* de l'armée.** – Selon un commandant de l'armée ougandaise, des centaines d'Ougandais vivant le long de la frontière ont dû fuir après que des combats entre les rebelles du Front patriotique rwandais (RPF) et les troupes rwandaises eurent débordé en territoire ougandais. Mercredi 14 novembre, un avion de reconnaissance rwandais a pénétré dans l'espace aérien ougandais sur une distance de 3 kilomètres, a-t-il précisé. *« L'Ouganda a le pouvoir de riposter et le fera si le Rwanda ne met pas un terme à ses provocations »*, a-t-il conclu.



DIPLOMATIE

Le deuxième sommet de la CSCE à Paris

Le président George Bush a quitté Washington, vendredi 16 novembre dans la soirée, pour une tournée qui le conduira à Prague où l'on célèbre le premier anniversaire de la « révolution de velours » et, après une escale en Allemagne, à Paris où il participera au sommet de la CSCE avant de se rendre dans le Golfe. Un dîner en tête à tête avec M. Mitterrand est prévu pour dimanche soir à l'Elysée, M. Dumas devant de son côté s'entretenir dans la journée avec son homologue américain, M. Baker.

Le dernier sondage publié aux Etats-Unis et qui fait tomber pour la première fois la cote de popularité du président américain au-dessous de 50 %, fait entrer M. George Bush dans le groupe des dirigeants « mal assis » qui participeront au sommet de Paris. Autre membre de ce groupe : M. Gorbatchev, qui sera accompagné à Paris de son ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze, et de celui de la défense, M. Iazov. Aucun entretien particulier n'est prévu entre les présidents français et soviétique, qui se sont rencontrés il y a quinze jours. Les entretiens bilatéraux devraient être nombreux mais plusieurs délégations soulignaient encore samedi que le programme en serait décidé au dernier moment.

A Vienne, les négociateurs des trentre-quatre pays membres de la CSCE se sont mis d'accord vendredi sur de nouvelles « mesures de confiance » dans le domaine des échanges d'informations militaires, qui devraient renforcer encore le chapitre sécurité et désarmement, déjà le plus fourni dans les documents qui seront entérinés à Paris.

Premier accord de réduction des armements conventionnels

Suite de la première page

Il s'agit essentiellement d'un mécanisme de consultations politiques régulières à haut niveau – un sommet tous les deux ans et une réunion des ministres des affaires étrangères au moins une fois par an – qu'un secrétariat léger, installé à Prague, aura pour fonction de préparer.

Référence sera faite à la constitution prochaine d'une assemblée parlementaire de la CSCE dont la fonction modeste (simple occasion de rencontres entre députés des pays membres) ne méritait pas les polémiques qu'elle a sucitées ces dernières semaines. Un bureau des élections, dont le rôle est peu clair mais ne sera pas de contrôler le bon déroulement des scrutins, doit aussi être créé.

Un *« centre de prévention des conflits »* doit d'autre part voir le jour à Vienne ; ce sera un organe militaire et technique qui n'a plus rien à voir avec l'espèce de Conseil de *sécurité européen* qu'avait imaginé M. Genscher, mais qui sera un instrument important pour l'application des accords de désarmement et les contestations éventuelles.

Enfin, pour combler un manque évident, la France a proposé *in extremis* la création d'un mécanisme de conciliation et d'arbitrage qui éviterait que des conflits entre Etats, au sujet des minorités nationales notamment, ne dégénèrent en crise ouverte. Référence devrait être faite à ce projet dans le document de Paris, même si ses modalités ne sont pas encore complètement arrêtées.

Bref, si l'heure est bien à la concertation et à la coopération dans une Europe libérée de sa douloureuse brisure idéologique, la CSCE n'est ni un système de sécurité qui rendrait l'OTAN superflue, ni le substitut des organisations qui existent déjà en Europe occidentale – qu'il s'agisse de la CEE ou du Conseil de l'Europe, gardien pointilleux des principes de la démocratie – et qui conservent la maîtrise des liens nouveaux qu'elles entendent instaurer avec les pays de l'Est. La CSCE reste dans les frontières de ses compétences et ne se transformera à Paris ni en *« maison commune »* ni en un quelconque projet confédéral.

Une date butoir

L'insigne mérite de ce sommet n'en restera pas moins d'avoir rendu à la fois plus faciles et plus rapides les mutations du paysage géopolitique européen de ces derniers mois. Sans la date butoir du sommet de Paris, les négociations très complexes sur le désarmement conventionnel n'auraient sans doute pas abouti aussi vite. M. Gorbatchev, d'autre part, avait besoin, notamment pour régler aux dépens du pacte de Varsovie la question allemande, que fût programmée cette rencontre-symbole des nouvelles relations internationales dont il s'est voulu l'artisan et dont il attend des contreparties matérielles.

Le numéro un soviétique aura joué tant et plus sur l'ambiguïté de ce rendez-vous : en juin dernier encore, le pacte de Varsovie proposait la substitution d'un système de sécurité paneuropéen aux deux alliances militaires, *c'est-à-dire leur dissolution dans* un feu d'artifice de la CSCE. Les dirigeants soviétiques n'en étaient pas moins réalistes. Ils ont certes évité que la liquidation unilatérale du pacte de Varsovie ne soit publiquement consacrée avant la réunion de Paris en renvoyant à plus tard le sommet de cette organisation qui devait en principe se tenir début novembre. Mais, dans les travaux préparatoires de la CSCE, ils se sont montrés plus que conciliants, passifs, comme si leur seul souci était que ce sommet se tienne effectivement.

Côté occidental, la perspective de ce sommet aura donné lieu à des jeux politiques concurrents, tout à fait dans la continuation des divergences qui opposent les Etats-Unis à certains Européens et surtout à la France depuis le début du processus d'Helsinki, même si elles ont finalement toujours été surmontées.

Un « monstre bureaucratique »

C'est M. Mitterrand qui le premier, et sans consultation de ses partenaires allemands et américains, en avait accepté l'idée, lancée par M. Gorbatchev. M. Genscher en joua abondamment pendant la période incertaine où il lui fallait arracher l'unité allemande en nourrissant pour la CSCE des ambitions maximalistes. De différents pays d'Europe, les propositions fleurirent. Les Américains dès lors se mirent en mouvement.

Eux qui avaient de tout temps été des participants réticents et méfiants du processus d'Helsinki dans lequel leur leadership ne va pas de soi tentèrent, en opérant *un spectaculaire retournement,* de faire main basse sur la CSCE. Ce forum avait beau les irriter par ses méthodes, il avait le mérite de les inclure et constitue donc l'un des instruments garantissant le maintien de leur influence dans une Europe en mutation dont le pôle occidental ne cesse de s'affirmer.

Le mouvement fut amorcé par le discours de M. Baker à Berlin en décembre dernier et énergiquement confirmé par le président Bush lui-même au sommet de l'alliance atlantique à Londres au mois de juin. L'OTAN reprenait à son compte toutes les propositions qui traînaient sur la CSCE, leur imprimait sa marque – la marque américaine – en inventait d'autres. M. Mitterrand, qui avait souhaité sans succès que le sommet de l'OTAN se tînt après celui de la CSCE et non pas avant, freina des quatre fers à Londres.

Le résultat des courses, c'est ce document du sommet de Paris à propos duquel la France se flatte d'avoir contribué à éviter qu'il ne transforme la CSCE en un *« monstre bureaucratique »* et ne lui attribue des compétences qu'elle n'a pas. Cette approche modérée était aussi la plus réaliste : tout le monde convient aujourd'hui que ce forum n'est apte ni à redéfinir la défense européenne, ni à organiser la coopération économique, tâche dans laquelle il a depuis son origine échoué. Le bilan est loin d'être négatif, mais il n'hypothèque pas non plus les ambitions des instances proprement européennes, voire le projet encore dans les limbes d'une incertaine *« confédération ».*

CLAIRE TRÉAN

La sécurité de la conférence

Les coulisses d'une conférence sur la sécurité sont encombrées par les problèmes de... sécurité. Ceux du sommet de la CSCE, qui réunit, en pleine crise du Golfe et au beau milieu de la capitale, trente-quatre chefs d'Etat et de gouvernement, s'annoncent très épineux. D'aussi loin que s'en souvienne l'inspecteur général Raymond Dematteis, chef du service des voyages officiels et de la sécurité des hautes personnalités – les « VO » ont été créés en 1935, juste après l'assassinat à Marseille du ministre Louis Barthou et du roi Alexandre Ier de Yougoslavie, – la France n'avait pas reçu autant de chefs d'Etat et de gouvernement, même l'an dernier pour les cérémonies du Bicentenaire de la Révolution.

Autour du président George Bush veilleront ainsi en permanence sept gardes du corps des VO, appuyés par cinq membres du RAID (unité d'élite de la police nationale). Le même dispositif est assuré à M. Gorbatchev. Les deux dirigeants seront en outre protégés par nombre d'agents des services spéciaux de leurs propres pays. Quant à leurs épouses, elles seront escortées par trois policiers qui suivront Barbara et Raïssa tout au long d'un programme à vocation culturelle et humanitaire qui a été concocté avec l'aide de Mme Danielle Mitterrand.

Alertés par l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), les policiers chargés de la sécurité ont renforcé le dispositif pour les chefs d'Etat ou de gouvernement menacés par le terrorisme, de Mme Thatcher à M. Felipe Gonzalez, sans oublier le président de la République turque, M. Turgut Ozal. Selon certaines informations, des Indiens du Canada avaient décidé de camper sous les fenêtres de l'Hôtel Plaza Athénée, où devait séjourner leur premier ministre, M. Brian Mulroney. Par ailleurs, les vingt-deux grands hôtels parisiens qui accueilleront les chefs d'Etat ou de gouvernement ont été passés au peigne fin par les services de déminage de la préfecture de police.

Dix mille policiers et gendarmes

Si son charme désuet peut séduire, le Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber n'avait *a priori* rien d'un lieu de rencontre idéal. Mais le sommet, initialement prévu en décembre, date à laquelle il aurait pu se tenir à l'UNESCO, a dû être avancé. Or le palais de l'UNESCO est actuellement occupé par un symposium consacré au général de Gaulle. Quant à l'Arche de la Défense, elle abrite désormais le ministère de l'équipement. C'est donc faute de mieux que le Centre Kléber fut retenu. Au prix d'énormes et coûteux travaux d'aménagement.

Entouré par de nombreux immeubles, d'où des tireurs auraient des cibles faciles, le Centre Kléber et ses environs ont été inspectés à la loupe. Les policiers des renseignements généraux ont enquêté sur chacun des habitants du quartier. Savaient-ils que c'est le groupe des enquêtes réservées (GER), célèbre depuis l'affaire du pasteur Doucé, qui s'est comme d'habitude chargé des enquêtes de voisinage ?

Dans la voiture de chaque chef d'Etat ou de gouvernement, un fonctionnaire des VO sera, en armes, aux côtés du chauffeur ; dans leur jargon, les policiers disent qu'ils *« font le siège d'un chef d'Etat ».* Sur le rythme effréné de la conférence et des entretiens bilatéraux, trente-sept cortèges officiels (chacun est composé de dix voitures, en moyenne) vont provoquer de sérieuses difficultés de circulation au centre de Paris. Les journées de lundi à mercredi s'annoncent très difficiles pour les automobilistes parisiens.

Des dispositions ont été prises par la préfecture de police pour limiter la circulation dans un secteur compris entre les places du Trocadéro, de l'Alma et de l'Etoile. Seuls les riverains et les fournisseurs munis d'un laissez-passer spécial auront accès aux abords immédiats du Centre Kléber. Quelque dix mille policiers et gendarmes veilleront au grain dans les rues de la capitale, soit la moitié des effectifs employés lors du Bicentenaire de la Révolution.

E. In.

L'Albanie frappe à la porte

La CSCE n'accueillant en son sein que des Etats souverains, l'*Albanie jouira d'un traitement* de faveur par rapport aux Pays baltes puisqu'elle disposera à Paris du statut d'observateur qui l'autorise, sinon à parler, du moins à écouter et, sinon à s'asseoir à la table des débats, du moins à prendre place juste derrière.

Quinze ans après qu'Enver Hodja eut été le seul dirigeant européen à boycotter la conférence d'Helsinki, son pays frappe depuis un an à la porte de la CSCE. Plusieurs des pays membres sont favorables à son adhésion, misant sur la rupture qu'elle représenterait avec des décennies d'isolationnisme albanais et sur l'effet d'entraînement qu'elle pourrait avoir pour hisser le régime de Tirana au niveau démocratique minimum requis par la CSCE.

D'autres, dont les Américains, estiment que le gouvernement de M. Ramiz Alia est encore trop loin du compte et qu'il doit faire ses preuves avant d'être admis. Or, pour les Albanais comme pour tout, à la CSCE, c'est la règle du consensus qui prévaut.

Les « gêneurs » baltes

La logique n'est pas toujours le fort de la diplomatie. Les Baltes, *« cédés » jadis à Staline par Hitler,* en font l'amère expérience : alors que chefs d'Etat, chefs de gouvernement et ministres des affaires étrangères européens dénoncent avec une belle constance depuis le mois d'août dernier l'occupation du Koweït, ils préfèrent détourner le regard des trois Républiques baltes, dont ils n'ont pourtant, pour la plupart, jamais reconnu l'annexion mais dont les velléités indépendantistes irritent profondément M. Gorbatchev.

Cette gêne des Européens est particulièrement sensible au moment du sommet de la CSCE, censé forger l'armature d'un nouvel ordre continental, puisque les trois Républiques baltes se sont vu dénier le siège de simple observateur qu'elles demandaient. Leur revendication n'a été accueillie que par les autorités danoises, norvégiennes, suédoises, finlandaises, polonaises et islandaises. Les autres capitales ont préféré prêcher la patience, sur le thème : Vous avez déjà patienté cinquante ans ; attendez encore un peu car il faut aider Gorbatchev.

L'antienne n'a pas convaincu les dirigeants baltes. Ils restent déterminés à tout faire pour quitter le navire soviétique avant le naufrage. Leurs représentants *l'ont répété vendredi à Moscou,* lors de la réunion extraordinaire du Soviet suprême et le même jour à Paris, au cours d'un colloque organisé par la Fondation du futur, auquel avaient été invités les ministres des affaires étrangères d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, MM. Lennart Meri, Janis Jurkans et Algirdas Saudargas. *Pour M. Meri, notamment, il faut* que tous les participants à la CSCE *« manifestent leur soutien à une solution pacifique de la question balte »,* car *« l'Europe unie ne sera possible que si la liberté, c'est-à-dire l'indépendance »,* est accordée aux trois Républiques. Il a aussi adjuré les participants à la CSCE *« de ne pas répéter la faute de Munich en croyant acheter la paix et la liberté au prix de celles d'autres Etats ».*

Les trois ministres, selon lesquels Moscou aurait fait pression sur la Yougoslavie pour qu'elle prenne la tête du mouvement d'opposition à la présence d'observateurs baltes, seront les invités du gouvernement français jusqu'à *la fin du sommet. Ils* espèrent, par ce biais, avoir accès à la salle de conférence.

JACQUES AMALRIC

Réunis en congrès à Dublin

Les partis démocrates-chrétiens européens favorables à une politique commune de sécurité

Réunis en congrès à Dublin du 14 au 16 novembre, les partis démocrates-chrétiens de la Communauté se sont prononcés notamment pour une politique de sécurité commune.

DUBLIN

de notre envoyée spéciale

« Pour une Constitution fédérale de l'union européenne ». L'intitulé du document adopté par le Parti populaire européen (groupement de treize partis démocrates-chrétiens de la Communauté) est la preuve d'un engagement clair : de l'Italie à l'Allemagne en passant par la Grèce, les démocrates-chrétiens s'affichent comme fédéralistes. Ils l'ont certes été de tout temps. Mais les événements à l'Est et la crise du Golfe aidant, ils passent aujourd'hui à la vitesse supérieure en allant au-delà des déclarations de principe en matière de défense et de sécurité européenne.

Ainsi proposent-ils la création d'un conseil des ministres de la sécurité composé des ministres des affaires étrangères et de la défense – et auquel participerait la Commission européenne – qui prendrait des décisions à la majorité *« dans une série de domaines déclarés d'intérêt commun ».* Ils envisagent aussi la mise sur pied d'un conseil de défense composé des seuls ministres de la défense, qui exécuterait la politique définie par le conseil des ministres de la sécurité *« en vue de mettre en place une défense commune qui inclurait notamment la production en commun des armements, la politique d'exportation du matériel militaire et la planification stratégique et militaire ».* Ce dispositif correspondrait à une première phase, au cours de laquelle la politique de sécurité serait définie par le Conseil européen (autrement dit les chefs d'Etat et de gouvernement resteraient maîtres d'œuvre).

Dans un deuxième temps, un traité de défense collective servirait de base à une *« Union européenne de sécurité »* intégrant l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

L'objectif demeurant lointain, M. Wilfrid Martens, président du PPE et premier ministre belge, a suggéré que dès maintenant, c'est-à-dire à l'occasion de la conférence intergouvernementale sur l'union politique qui s'ouvrira le mois prochain, l'obligation d'aide et d'assistance mutuelle en cas d'agression armée contre l'un des Etats membres – clause qui lie les partenaires de l'UEO – soit incluse dans la révision du traité. En matière institutionnelle, les démocrates-chrétiens ont adopté des positions proches de celles du *Parlement européen : attribution du* pouvoir de codécision et d'un mandat constituant à ce Parlement, transformation du conseil des ministres en chambre des Etats, etc. Jamais les démocrates-chrétiens n'étaient allés aussi loin. Reste à savoir ce que les chefs de gouvernement issus de la famille feront de ce texte.

MARIE-PIERRE SUBTIL

LA BOURSE
Le J
AUX STAGES
ÉTUDIANTS*
GAGNEZ
DES STAGES
A VOCATION INTERNATIONALE
Participez à la Bourse aux stages
dans Le Monde du 13 au 20 nov. 1990
(numéros daté du 14 au 21-11-1990.)
* Bac + 3 minimum obtenu courant 1991

RECONSTITUEZ
LES COUPLES PARFAITS !
Associez à chacune de ces entreprises sa date de création légale :

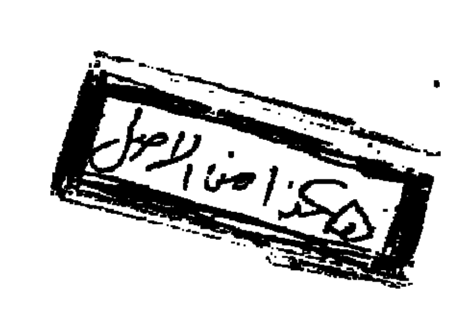
17 Bouygues
18 Merlin Gerin
19 Renault
20 Société Générale

Q 1864
R 1899
S 1920
T 1952

RETROUVEZ LES LOGOS DES ENTREPRISES PARTICIPANTES
EN PAGES EMPLOI

POUR VOUS AIDER
SUR EUROPE 1
UN INDICE SERA DIFFUSÉ
CHAQUE JOUR
AU JOURNAL DE 20 HEURES
PENDANT TOUTE LA DURÉE
DE LA BOURSE
RETROUVEZ CES INDICES
SUR MINITEL 3615 LEMONDE

Le Monde
INITIATIVES
CAMPUS
EUROPE 1



AMÉRIQUES

HAITI : la préparation des élections du 16 décembre

Le gestionnaire contre le prophète

Le climat électoral relativement calme jusqu'ici se dégrade en Haïti, et un nouveau mort, criblé de balles, a été découvert mercredi 14 novembre dans les rues de la capitale. Par ailleurs, la population craint de violentes réactions des duvaliéristes, les partisans de l'ancien dictateur, qui ont été évincés de la course à la présidence. Pendant ce temps, le succès populaire du turbulent père Aristide, dont les plus défavorisés ont fait leur « prophète », bouleverse toutes les prévisions.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

A un mois des élections du 16 décembre, dont le calendrier et le principe même ont déjà été remis plusieurs fois en cause, l'espoir renaît en Haïti, où l'armée paraît disposée à assurer la sécurité du vote. Un optimisme prudent, car la population craint toujours les réactions des duvaliéristes écartés de la course à la présidence. Le conseil électoral a disqualifié douze candidats – sur un total de vingt-six, – parmi lesquels l'ancien responsable des fameux « tontons macoutes », M. Roger Lafontant, et l'ancien président Leslie Manigat, frauduleusement élu en janvier 1988 avant d'être renversé cinq mois plus tard par un coup d'Etat militaire.

Seul, un représentant du courant duvaliériste modéré, M. Volvick Rémy Joseph, reste en lice. M. Leslie Manigat, qui est appuyé par l'Internationale démocrate-chrétienne, tout en se présentant comme le champion des vaudouisants, défie les autorités. Poursuivant sa campagne, il a dénoncé samedi, au cours d'un meeting à Gonaïves (au nord de Port-au-Prince), les « magouilles » du conseil électoral, affirmant que des élections sans sa participation seraient *« nulles et non avenues »*. Comme M. Lafontant la veille, il a annoncé qu'il se battrait sur le terrain juridique pour faire revenir le conseil électoral sur sa décision, tout en appelant ses partisans à *« la mobilisation »*.

Le cadavre d'un jeune Haïtien criblé de balles a été découvert, mercredi matin 14 novembre, dans le centre de la capitale, à proximité d'une barricade de pneus enflammés, tandis que des petits groupes armés, à l'appartenance indéterminée, sillonnaient plusieurs quartiers. En prévision de nouveaux troubles, l'armée a été placée en état d'alerte et les ambassades ont transmis des consignes de prudence, le département d'Etat américain conseillant même à ses ressortissants de ne pas se rendre en Haïti. Signe de la tension latente, les rues sont désertes le soir et des camions chargés de soldats sillonnent la ville. La population espère que, cette fois, l'armée sortira pour intimider d'éventuels fauteurs de troubles, et non pas pour les protéger comme lors des élections avortées de novembre 1987 où des hommes armés avaient tiré dans la foule qui attendait pour voter.

Le « torrent Titid »

Dans un récent communiqué, l'état-major s'est engagé à faire respecter les décisions du conseil électoral et à observer une attitude neutre. Enfin, la présence de plus d'une centaine d'observateurs des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains, dont trente-cinq spécialistes des questions de sécurité, rassure également la population. En dépit des menaces et du souvenir des sanglantes élections de 1987, plus de 2 700 000 personnes – 85 % de l'électorat potentiel – se sont inscrites sur les listes. *« J'ai pris ma carte pour voter « Titid »* (c'est le surnom du père Jean-Bertrand Aristide). *Lui seul peut barrer la route aux macoutes »*, lance Clément Bertomieux, un jeune mécanicien au chômage.

Dans le quartier populaire de Bel-Air, dans les bidonvilles de Cité-Soleil et de la Saline, chez les marchandes de légumes de Petion-villes, un nom revient sans cesse : Titid. *« Titid, c'est la « valas »* (le torrent en créole). *Personne ne peut l'arrêter »*, soutient une marchande accroupie dans la boue devant un sac de riz.

La soudaine candidature de ce franc-tireur de la théologie de la libération, qui s'est fait connaître par ses sermons enflammés et provocateurs contre la *« dictature duvaliériste »* et *« l'impérialisme américain »*, bouleverse le jeu politique et inquiète plusieurs acteurs de la scène haïtienne. Le pasteur Sylvio Claude, dont la base fond au profit de l'incontrôlable père Aristide, accuse le prêtre d'être *« communiste »*.

« Sans arrogance ni bassesse »

M. Marc Bazin, l'un des favoris de la course, qui s'appuie sur une coalition de centre-gauche, peaufine son projet de société et présente des solutions chiffrées, alors que le programme du père Aristide se résume en trois mots flous : participation, transparence et justice. *« Entre le gestionnaire et le prophète, les Haïtiens choisiront le prophète, car il incarne la rupture avec trente ans de dictature »*, prévoit un politologue, M. Rony Smarth.

L'armée risque cependant de se sentir menacée par la victoire du héros des bidonvilles, encore que certains *« petits soldats »* ne soient pas insensibles à l'« effet Titid ». La hiérarchie catholique, qui a plusieurs fois tenté de réduire au silence le père Aristide, et l'a fait expulser de l'ordre des Salésiens, reste pour le moment silencieuse.

Quant aux Etats-Unis, ils ont officiellement fait savoir qu'ils reconnaîtront le vainqueur, s'il est élu démocratiquement. Mais l'ambassade ne cache pas sa préoccupation devant la percée du jeune prêtre – il n'a que trente-sept ans – qui s'efforce de rassurer le puissant voisin en affirmant qu'il est prêt à négocier avec Washington, *« sans arrogance mais sans bassesse »*. Troquant la soutane contre le costume-cravate, Titid a commencé sa campagne par une tournée aux Etats-Unis, où la diaspora haïtienne l'a chaleureusement accueilli.

JEAN-MICHEL CAROIT

ARGENTINE

Les « déçus » du péronisme ont manifesté contre la politique néo-libérale de M. Menem

BUENOS-AIRES

correspondance

Diviser pour régner : cette devise qui sourit au président Carlos Menem sur le plan politique où le principal parti d'opposition, le Parti radical, est affaibli par des luttes internes, se heurte à un foyer de résistance sur le terrain syndical pourtant péroniste. La première manifestation nationale, convoquée jeudi soir 15 novembre par M. Saul Ubaldini, le secrétaire général de l'aile « dure » de la (CGT, Confédération générale du travail), pour protester contre la politique économique et sociale du gouvernement péroniste, a rassemblé près de 30 000 personnes – 100 000 selon les organisateurs – à Buenos-Aires sur la Plaza de Mayo, lieu mythologique de tous les rassemblements populaires. Ce n'est certes pas le meilleur score de M. Ubaldini, qui avait lancé treize grèves générales contre le gouvernement précédent, mais c'est suffisant pour consolider son rôle de principal pôle d'opposition à la politique « néo-libérale » du président péroniste et à un plan d'austérité qui frappe directement les plus démunis.

La manifestation, qui a été soutenue par une fraction des partis de gauche, menaçait pourtant d'être un fiasco, qui aurait permis au président Menem, actuellement en visite officielle en Chine, de rentrer en se frottant les mains le 18 novembre à Buenos-Aires. Un coup fatal semblait avoir été porté à la CGT contestataire quarante-huit heures avant la manifestation : son principal allié, la toute puissante UOM (Union ouvrière métallurgique), qui regroupe 300 000 adhérents et détient les cordons de la bourse, était parti en claquant la porte. M. Lorenzo Miguel, dirigeant de l'UOM, est aussi le chef de la branche politique du mouvement ouvrier – « les 62 organisations » – créé par le général Peron.

Champion de la conciliation et des accords avec le pouvoir, M. Miguel, surnommé le « parrain », avait organisé la semaine dernière une rencontre avec le président Menem et M. Ubaldini. Ce « geste » du président argentin plus des promesses de participation l'avaient convaincu d'abandonner la contestation. M. Ubaldini, qui ne cache pas son admiration pour le Polonais Lech Walesa et le Brésilien Lula, a réussi à regrouper derrière lui les péronistes déçus et les secteurs les plus touchés par la récession avec, parmi les plus combatifs, les employés de l'administration publique menacés de 120 000 licenciements.

CHRISTINE LEGRAND

□ **CHILI : quarante-huit heures après sa « libération », Marcos Antonioletti a été tué par la police.** – Le jeune militant d'extrême gauche qui avait été « libéré » il y a quelques jours par de supposés compagnons de lutte (*le Monde* du 16 novembre), a été tué jeudi soir 15 novembre, alors que, selon la police, il résistait, un fusil à la main, à l'assaut donné par les forces de l'ordre à la maison où il se cachait.

Véritable affrontement ou mise en scène dissimulant un assassinat ? Nombreux sont les Chiliens, à commencer par la mère et l'avocat de la victime, à se poser la question. D'autant que l'opération de commando à la faveur de laquelle Antonioletti put s'évader est tout aussi suspecte que son épilogue.

Quelle cause servent les présumés extrémistes qui ont froidement abattu les quatre policiers escortant le détenu, au moment où le débat parlementaire porte sur des projets de loi présentés par le ministre de la justice, M. Francisco Cumplido, dont l'approbation permettrait de hâter l'élargissement des prisonniers politiques ? – *(Corresp.)*

COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

CONSULTATION INTERNATIONALE
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES D'URBANISTES
POUR UN CONCOURS SUR ESQUISSE CONCERNANT L'ÉTUDE
DE L'IMAGE URBAINE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

• **MAITRE D'OUVRAGE :**
COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

• **OBJET :**
– Déterminer l'image urbaine de Saint-Denis.
– Dégager les principes de composition urbaine capables de maintenir, de valoriser, de promouvoir l'image de la ville.
– Diriger le développement et la croissance de la cité en expansion.

• **POUR MENER A BIEN CETTE ÉTUDE :**
La commune de Saint-Denis organise la sélection de 5 candidats urbanistes qui devront fournir un plan directeur de la ville et un cahier de 25 pages explicitant le parti retenu. Pour les candidats sélectionnés, un séjour obligatoire de 3 jours sur place, sera organisé, à la charge du maître de l'ouvrage vers le 17 décembre 1990.

• **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**
a) lettre de candidature
b) curriculum vitae
c) références significatives en rapport avec l'objet de la consultation
d) note succincte exprimant les motifs de l'intérêt porté par l'urbaniste à ce projet, et qui le qualifie pour l'exécuter.

• **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :**
Les dossiers de candidature, rédigés en langue française, devront parvenir avant le mercredi 5 décembre 1990 à 12 heures locales, sous pli recommandé à l'adresse suivante :
« MAIRIE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION, secrétariat du conseil municipal, 4e étage de l'Hôtel-de-Ville 97487 Saint-Denis Cedex ».
portant la mention : « IMAGE URBAINE DE SAINT-DENIS – Appel à candidatures – ne pas ouvrir »

• **SÉLECTION DES CANDIDATS :**
Une liste de 5 candidats sélectionnés par un jury sera approuvée par le maître d'ouvrage avant le 20 décembre 1990.

• **INDEMNISATION :**
Une indemnité d'un montant de 100 000 F sera accordée à chaque concurrent par le maître d'ouvrage sur recommandation du jury.

• **RENSEIGNEMENTS :**
HOTEL DE VILLE, service de l'urbanisme 97487 Saint-Denis Cedex. Téléphone : 19 (262) 21-33-12. Télex : 916439. Télécopie : 19 (262) 41-57-44.

• **DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURE :**
Le 13 novembre 1990.

LA CRISE DU GOLFE

L'usage de la force est une « option qui ne peut pas et ne doit pas être exclue »

affirme M. James Baker

Le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, a entamé vendredi 16 novembre à Bruxelles une nouvelle série de consultations afin de persuader les alliés des Etats-Unis de voter, le moment venu à l'ONU, une résolution autorisant le recours à la force à l'encontre de l'Irak. Il devait être rejoint au cours du week-end par le président Bush, qui a entamé pour sa part une tournée de huit jours en Europe et au Proche-Orient.

M. Baker a indiqué que les Etats-Unis n'avaient toujours pas pris la décision de recourir à la force pour résoudre la crise du Golfe. *« Nous sommes toujours en train de consulter nos partenaires »* sur la question de savoir si l'initiative de demander au Conseil de sécurité des Nations unies de voter une résolution autorisant l'usage de la force doit être prise, a déclaré M. Baker lors d'une conférence de presse.

Il a ajouté néanmoins que l'usage de la force est une *« option qui ne peut pas et ne doit pas être exclue »*. Pour les Etats-Unis, les meilleures chances d'un règlement pacifique du conflit existent si le président irakien *« comprend que l'autre option* (l'usage de la force) *demeure toujours de manière crédible »*, a expliqué le secrétaire d'Etat. *« Si ce message ne passe pas, on peut se montrer plus pessimiste »*, a-t-il ajouté.

L'émissaire soviétique au Proche-Orient, M. Evgueni Primakov s'est prononcé dans ses interviews à la presse américaine en faveur d'un *« délai »* avant d'envisager l'adoption d'une nouvelle résolution. Interrogé à ce sujet, M. Baker a exprimé la certitude que ce point de vue ne représentait pas celui de M. Gorbatchev ou de son ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze.

Sept Américains sur dix s'attendent à une guerre entre les Etats-Unis et l'Irak, tandis que le soutien qu'ils accordent au président Bush pour sa politique dans le Golfe continue à s'effriter, indique un sondage ABC-*Washington Post* publié vendredi. L'ancien président Jimmy Carter s'est déclaré opposé à une éventuelle intervention américaine en Irak, estimant que le prix du pétrole ne vaut pas que l'on *« sacrifie des vies »*. Enfin, le Conseil national des Eglises des Etats-Unis a demandé le retrait des troupes américaines du Golfe, à l'exception de celles dont la présence serait explicitement demandée par l'ONU.

Les seize otages danois, dont l'ancien premier ministre danois, M. Anker Joergensen, avait obtenu la libération, sont arrivés vendredi soir à Copenhague. M. Joergensen a dit regretter avoir dû laisser en Irak vingt-deux autres candidats au départ. – *(AFP, Reuter.)*

En Arabie saoudite

Les droits des femmes et le débat entre « libéraux » et « conservateurs »

RYAD

de notre envoyée spéciale

Reconnaissant, pour la première fois officiellement, l'existence de la manifestation des quarante-sept femmes qui avaient conduit un véhicule dans les rues de Ryad (*le Monde* du 14 novembre), le ministre de l'intérieur saoudien, le prince Nayef, a qualifié cet acte de *« stupide »* et rappelé que *« toute forme de manifestation, même si la cause est juste, est interdite en Arabie saoudite puisque les portes officielles sont ouvertes »*.

Interrogé sur cette affaire à La Mecque par le président de l'université islamique, le prince, citant les chefs religieux d'Arabie saoudite, a affirmé que *« la conduite pour les femmes contredit les traditions islamiques suivies par les Saoudiens »*. Le prince Nayef a ajouté que ces femmes n'avaient pas tenu compte de l'état d'urgence dans lequel vit l'Arabie saoudite en raison de l'invasion irakienne du Koweït.

Si les autorités saoudiennes ont cédé aux très violentes protestations des plus hauts dignitaires religieux en couvrant la *fatwa* issue, mardi dernier, de Cheikh Bin Baz, interdisant aux femmes de conduire et demandant que toute violation de cette règle soit punie, il semble toutefois que l'affaire, close pour l'instant, ne le soit pas à jamais. La réaction, somme toute modérée, du prince Nayef paraît indiquer que ce sujet de débats, qui divise le pays, pourrait resurgir.

Cette affaire, sous l'influence des religieux, avait provoqué certains mouvements à l'université de Ryad où quelque trois cents jeunes filles, minoritaires mais actives, ont réclamé des sanctions contre les femmes-chauffeurs, demandant, en outre, le renvoi des professeurs impliqués. A l'université islamique de Ryad, comme à celle de Médine, des protestations ont aussi eu lieu, des professeurs réclamant, non seulement le renvoi de ces femmes, mais qu'elles soient jugées selon la charia et que le gouvernement ouvre une enquête pour savoir si, éventuellement, des instigateurs extérieurs n'ont pas été à l'origine de ce mouvement. Certains groupes religieux craignent, ici, que les Etats-Unis profitent de leur poids actuel pour tenter de libéraliser la société saoudienne.

Traditionnellement arbitrée par le pouvoir, la bataille entre *« libéraux »* et *« conservateurs »* n'est pas finie. La présence massive d'étrangers sur le sol du royaume est, au contraire, de nature à l'exacerber.

FRANÇOISE CHIPAUX

□ **Le Baron noir dément.** – A la suite d'un article paru dans *le Monde* du 14 novembre évoquant son passage en Irak, M. Albert Maltret, condamné pour avoir posé son appareil sur les Champs-Elysées et soupçonné d'avoir violé à maintes reprises l'espace aérien de la capitale, nous a adressé ces quelques lignes de mise au point : *« M. Saddam Hussein n'a jamais refusé mes services en tant que pilote. Pour preuve, je retourne à Bagdad dans deux semaines, et si les Américains attaquent mes amis Irakiens, je serai en première ligne avec eux. »*

AGENCEMENT SERVICE

Rénovation, installation, création d'appartements et espaces commerciaux

TRAVAUX SPÉCIFIQUES

Région NANTES
Tél. : 40-27-70-19

M. Ortega au « bal des anciens »

BAGDAD

de notre envoyé spécial

L'ancien président du Nicaragua, M. Daniel Ortega, malgré une situation incertaine dans son pays, a pris le temps de faire le voyage de Bagdad. A quarante-cinq ans, il n'a pas hésité à se joindre à ce « bal des anciens », auquel on assiste en Irak, où les autorités sont ravies d'accueillir n'importe quelles personnalités étrangères – même si elles ne sont pas de tout premier rang – pour tenter de montrer que le régime de M. Saddam Hussein n'est pas complètement isolé.

Mais M. Ortega se distingue de ses prédécesseurs à Bagdad, dans la mesure où il était chef d'Etat tout récemment encore. Il est loin, d'autre part, d'être plus ou moins à la retraite : il n'a pas renoncé pour lui ou les siens à la reconquête du pouvoir et les difficultés que rencontre en ce moment son adversaire, la présidente Chamorro, peuvent lui donner quelques espoirs. Enfin M. Ortega ne s'est pas rendu à Bagdad dans le but d'obtenir la libération de ressortissants de son pays. Il n'y en a pas. De ce point de vue, et seulement de ce point de vue, sa visite est désintéressée.

« Pour une solution pacifique »

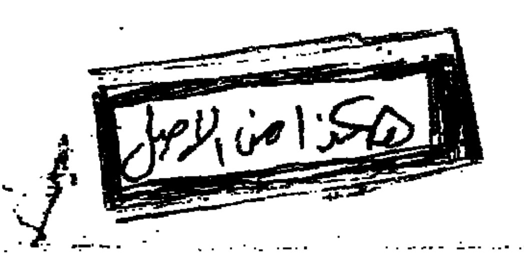
L'ancien chef de l'Etat nicaraguayen a dit lors d'une conférence de presse être venu en *« représentant d'un pays lui aussi victime d'une politique internationale injuste »*. Bien sûr, il voit dans la crise du Golfe un nouvel affrontement *« entre pays pauvres et pays riches »* et parmi ceux-ci il met à la première place les Etats-Unis. Il a cependant tenu un discours relativement modéré à l'égard de Washington. Il a bien déclaré que *« les forces américaines et européennes »* devraient se retirer, mais il n'a pas affirmé que leur seule présence constitue une *« agression »*, ce que font les Irakiens. Il s'est prononcé pour une *« solution pacifique »*, se déclarant convaincu que le président Saddam Hussein, avec lequel il a eu jeudi une entrevue, ne *« veut pas la guerre »*.

M. Ortega a même paru vouloir se montrer généreux envers les Etats-Unis. Il a indiqué avoir parlé avec M. Saddam Hussein des *« étrangers se trouvant au Koweït et en Irak »*, c'est-à-dire des otages. Il a d'abord laissé comprendre qu'il pouvait être pour quelque chose dans la libération prévue, dimanche, d'un certain nombre d'étrangers, notamment *« des femmes et des enfants américains »* (1).

Pressé de questions, il a reconnu ensuite avoir seulement été *« informé »* vendredi matin par M. Tarek Aziz, ministre irakien des affaires étrangères, du départ d'un avion ayant à son bord de tels passagers, à destination de Londres et des Etats-Unis. La nouvelle de ce départ circulait dans Bagdad depuis la veille.

FRANCIS CORNU

(1) Toutes les femmes et les enfants retenus en otage ont été autorisés depuis des semaines à quitter l'Irak et le Koweït, mais certaines familles n'avaient pas encore profité de cette décision.



POLITIQUE

La fin de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Les députés se sont séparés, samedi 17 novembre, après une nuit blanche consacrée à la discussion budgétaire. La fin de ce débat n'interviendra que lundi 19 novembre, après le vote de censure. Si celle-ci est bien repoussée, le premier ministre devrait, dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 novembre, engager de nouveau la responsabilité du gouvernement au titre de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, pour faire « passer » les budgets dont le vote a été réservé faute de majorité (ils sont au nombre de quatorze sur vingt-trois, ce qui traduit une forte « inflation » par rapport à l'année dernière), ainsi que l'ensemble du projet de loi de finances pour 1991.

L'opposition ne devrait pas, dans cette hypothèse, déposer une nouvelle motion de censure (l'UDC y est hostile).

Le projet de loi de finances pour 1991 sera alors considéré comme adopté, sans vote, en première lecture. Une partie de l'enveloppe que M. Lionel Jospin a pu dégager pour les lycées sera présentée à l'Assemblée à ce moment là (500 millions de francs).

Si la censure était votée lundi, le premier ministre devrait remettre au chef de l'Etat sa démission, ce qui aurait pour effet de suspendre la discussion budgétaire le gouvernement étant démissionnaire.

Le gouvernement a pris soin, ces derniers jours, de ne rien faire qui puisse froisser les députés des DOM-TOM dont l'attitude (*le Monde* du 17 novembre) pèsera lourd lors du vote de censure.

Ultimes ajustements fiscaux et... dernières faveurs aux DOM-TOM

Député UDC de la Réunion, M. Jean-Paul Virapoullé n'a guère eu de mal à faire admettre, dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 novembre, que l'amendement du rapporteur général du budget, M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), tendant à réduire les avantages fiscaux ouverts pour certains investissements métropolitains dans les DOM-TOM (loi Pons-Chirac) était malvenu... Il a expliqué que cette loi avait favorisé le développement touristique et qu'il ne fallait surtout pas y toucher. M. Richard s'est montré tout à fait réceptif à cette argumentation. Le ministre de l'équipement, M. Michel Delebarre, a eu également à cœur de satisfaire les souhaits du député (non-inscrit) de la Guyane, M. Léon Bertrand. Ce dernier a signalé que la direction départementale de l'équipement de la Guyane avait du mal à gérer les transports terrestres et à instruire les demandes faute d'un poste de contrôleur des transports. *« Je vous demande de créer un poste de contrôleur en Guyane et d'y pourvoir rapidement, et d'envoyer une mission de l'inspection générale des transports terrestres pour faire le point sur une situation de plus en plus critique »*, a-t-il dit. Réponse de M. Delebarre : *« Oui pour une mission de l'inspection générale très rapidement. Oui, aussi, pour le poste de contrôleur. » « Très bonne réponse, très bonne question »*, a ironisé M. Serge Charles (RPR, Nord), en humant ce parfum de « consensus » visiblement suspect à ses yeux.

Les députés ont adopté les crédits rattachés au ministère de l'économie, des finances et du budget (charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales, Imprimerie nationale, monnaies et médailles) ainsi que les *« articles non rattachés »*, qui contiennent un pot-pourri de mesures fiscales souvent ésotériques.

■ **Economie, finances et budget.** – Les députés ont adopté ces lignes de crédits, les députés socialistes votant pour, les autres groupes s'abstenant. Le ministre de l'économie et des finances a insisté sur le fait que les crédits des services financiers (direction des impôts, douanes, INSEE, administration centrale, etc.) avaient reçu un sérieux « coup de pouce », de façon à ce que les causes du *« grave malaise »* qui avait affecté les services de son ministère à l'automne 1989 soient attaquées fermement. Ce budget, a-t-il dit, *« marque, ainsi, notre volonté d'améliorer la situation des personnels, en tenant compte le plus possible des réalités concrètes et des besoins exprimés liés à leur vie quotidienne »*. Le ministre a précisé que lui même, Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargé de la consommation, et M. Michel Charasse, ministre du budget s'étaient attelés à cette *« œuvre de longue haleine »*. Il a précisé les trois lignes force du travail engagé par M. Jean Choussat, inspecteur général des finances, le « Monsieur modernisation » des services du ministère : allégement des structures hiérarchiques (déconcentration), simplification des procédures et lutte contre les rigidités et les cloisonnements ; approfondissement du dialogue social.

S'agissant du budget de la consommation (qui est rattaché aux charges communes, de même que les crédits du commerce extérieur), Mme Neiertz a mis en garde ceux qui se contenteraient de juger le poids de ce département au faible niveau des crédits qui lui sont affectés. Le secrétaire d'Etat a fait, au passage, le point sur le dossier « surendettement des consommateurs », en expliquant que *« 52 000 dossiers sur 70 000 déposé avaient été déclarés recevables par les commissions de conciliation »*.

Au chapitre des charges communes, un amendement de M. Richard a été adopté, qui prévoit de modifier, dans le « compte de règlement avec les gouvernements étrangers », l'intitulé du chapitre « opérations concernant le secteur français de Berlin », pour le tranformer en « opérations de liquidation de l'ancien secteur français de Berlin », ceci afin de tenir compte du changement de statut de Berlin.

■ **Commerce extérieur.** – Les crédits du commerce extérieur, qui se montent à 1,3 milliard de francs (budget des charges communes), avaient été examinés le 14 novembre. Au cours de la discussion des crédits de M. Jean-Marie Rausch, plusieurs députés ont regretté les *« faiblesses des exportations françaises »* et les *« insuffisances de l'Etat »*. Le ministre s'est dit *« surpris »* de la demande de certains de *« plus d'Etat »*, à un moment où *« le monde entier progresse vers l'économie de marché et donne plus de liberté aux entreprises ». « Je suis surpris qu'ici on veuille (...) plus d'administration*, a-t-il dit. *Ce n'est pas pour me décharger de mes responsabilités, mais je pense, sincèrement, en tant qu'ancien chef d'entreprise exportatrice – combien le sont ici ?, – que le rôle des entreprises dans le contexte économique mondial actuel est aussi important que celui des pouvoirs publics. »* A propos de la politique agricole commune (PAC), le ministre a rappelé que *« les propositions de la Commission de Bruxelles ne portent pas atteinte aux mécanismes fondamentaux de la PAC »* et que *« le sacrifice que la France a consenti n'est pas scandaleux »*.

■ **Articles non rattachés.** – Comme il est de tradition lors de ces longues nuits budgétaire, la discussion, à plusieurs reprises, a été vive entre le ministre délégué au budget et les députés socialistes – notamment M. Augustin Bonrepaux (Ariège), – soutenus, parfois, par M. Edmond Alphandery (UDC, Maine-et-Loire) dans les combats d'amendements en faveur des agriculteurs. M. Charasse a mis en garde la représentation nationale contre une dérive consistant à vouloir légiférer globalement pour tenter de résoudre des crises circonscrites, comme celle de l'élevage. Il s'est montré, toutefois, réceptif aux demandes concernant la mise au point d'un système de plafonnement, comparable à celui de la taxe d'habitation, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, lorsque le contribuable dispose d'un faible revenu. Cette demande sera revue en seconde lecture.

Ont été adopté des amendements de M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne) en faveur des PME-PMI. Le plafond pris en compte pour le calcul du crédit d'impôt-recherche se montera, désormais, à 40 millions de francs, et les dépenses comptabilisées pourront représenter 75 % des frais de personnel (contre 55 % actuellement). Les particuliers qui investiront dans des entreprises nouvelles, créées à compter du 1er janvier 1991, pourront bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu s'élevant à 25 % des sommes investies, dans la limite de 10 000 francs pour les célibataires, veufs et divorcés, et de 20 000 francs pour un ménage. Le mécénat d'entreprise est autorisé jusqu'à 3 pour mille du chiffre d'affaires pour l'achat d'œuvre d'art.

D'autre part, le régime fiscal de faveur des rachats d'entreprise par les salariés (RES) bénéficiera aux entreprises de dix à vingt salariés, alors qu'il ne s'appliquait, jusqu'à présent, qu'à celles de vingt salariés et plus. En outre, les dépenses de formation professionnelle ouvrant droit à crédit d'impôt sont majorées de 40 % quand elles sont engagées pour les salariés les moins qualifiés, pour les salariés de quarante-cinq ans et plus, ou dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Les sociétés à capital risque et les fonds communs de placement à risque bénéficieront d'un régime fiscal plus favorable, mais les sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI) perdront une partie du régime fiscal de faveur qui leur avait été consenti jusqu'à présent. Enfin, un article a été adopté, qui allonge de dix ans la durée d'imposition des plus-values réalisées sur la vente d'une résidence secondaire ; elle passera, à partir du 1er janvier 1991, de vingt-deux à trente-deux ans (exonération prévue pour les patrimoines immobiliers inférieurs à 400 000 francs).

ANDRÉ LAURENS

PIERRE SERVENT

M. Delebarre demande la réserve du vote sur les crédits de son ministère

Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, M. Michel Delebarre, a demandé, vendredi 16 novembre, la réserve du vote de son budget. Au cours de la discussion des crédits des transports terrestres, des routes et de la sécurité routière, il a affirmé que ceux-ci (53,1 milliards de francs, en hausse de 6,6 % par rapport à 1990) s'inscrivent dans une perspective de *« modernisation »*. S'agissant plus précisément des réseaux d'infrastructures et de transport, il a précisé qu'il s'agit de les *« compléter »* et de les *« moderniser (...) sur l'ensemble du territoire national, pour asseoir leur compétitivité et assurer leur développement dans le cadre européen »*. Il s'agit, aussi, d'*« améliorer les conditions et le cadre de vie des Français »* et de *« faire des transports collectifs urbains une priorité »*.

Les dispositions concernant la réforme des modalités de gestion et de financement des voies navigables, présentées par M. Georges Sarre, ont eu plus de chance que l'ensemble des crédits de M. Delebarre. Les députés les ont votées, seuls les élus communistes s'abstenant. Elles prévoient un renforcement des moyens affectés au transport fluvial. Un péage sur la navigation intérieure des navires utilisant le domaine public fluvial est instauré (recette escomptée : 30 millions de francs par an).

A propos des crédits de l'aviation civile, discutés le 14 novembre, le ministre a précisé que les principales innovations de ce budget concernent le lancement de trois programmes : le gros moteur, conçu en collaboration avec SNECMA et General Electric ; le Falcon 2000 ; Ariel 2 (turbine d'hélicoptère). Le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Michel Inschauspé (RPR, Pyrénées-Atlantiques), a expliqué que l'Aérospatiale avait enregistré des résultats *« excellents »* en 1989 (plus 13 %), la division avions représentant 38 % du chiffre total de la société en 1989.

Logement : la droite et les communistes reprochent au gouvernement de ne pas tenir ses promesses

Les crédits de l'urbanisme et du logement, présentés le 14 novembre par MM. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et Louis Besson, ministre délégué, chargé du logement, s'élèvent à 60,19 milliards de francs, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 1990. Ils représentent 4,7 % du budget de l'Etat.

Rançon de la gloire de l'année précédente, qui avait vu le droit au logement figurer parmi les toutes premières priorités de la loi de finances, les crédits en hausse modérée présentés par les deux ministres sont apparus, du coup, moyennement satisfaisants. Les incidents de Vaulx-en-Velin, qui ont mis récemment en lumière l'échec des politiques conduites dans les grands centres urbains, la baisse continue de l'offre de logements locatifs sociaux et privés et l'essouflement du marché de la construction ont, en outre, donné matière à de sévères critiques de l'opposition et du groupe communiste.

« C'est tout l'édifice de la politique du logement qui paraît se lézarder sous nos yeux », n'a pas hésité à affirmer l'orateur du groupe UDF, M. Marc Laffineur (Maine-et-Loire), tandis que M. Jean Tiberi (RPR, Paris) dénonçait, pêle-mêle, une politique *« acharnée à surimposer les propriétaires, laissant aller à vau-l'eau le logement social et ne tenant pas ses promesses »* et que M. Jean Briane (app. UDC, Aveyron) jugeait *« flagrant, le décalage entre les moyens et les besoins »*. C'est avec guère plus d'aménité envers le gouvernement que l'orateur du groupe communiste, M. André Duroméa (Seine-Maritime), a demandé *« une autre politique »* en ajoutant que, si le logement était une priorité nationale, *« des moyens autrement plus importants devaient être engagés »*.

Projet « anti-ghetto » : plus tard

Même les rapporteurs socialistes, MM. Jean Anciant (Oise), pour la commission des finances, et Bernard Carton (Nord), au nom de la commission de la production et des échanges, ont trouvé moyen de « ronchonner », tout en affirmant, comme il se devait, que ce budget était globalement *« satisfaisant »*. Leurs préoccupations, partagées sur tous les bancs de l'Assemblée, ont notamment porté sur les mesures d'aide à l'accession à la propriété (les prêts PAP), les tensions sur l'offre de logements locatifs, et la faible attractivité du livret A, qui connaît une baisse de ses dépôts, alors que cette collecte de fonds est l'un des principaux instruments de financement du logement social.

Tous les députés ont rappelé leur attachement au développement de l'accession sociale à la propriété, qui, ainsi que l'a souligné M. Anciant, *« fait aussi partie du droit au logement »* et correspond en outre à une réelle demande des foyers à revenus modestes. Le budget pour 1991 prévoit 40 000 PAP (contre 50 000 en 1990), mais des doutes ont été exprimés, tant à droite qu'à gauche, sur les moyens de leur financement. L'annonce, par M. Michel Delebarre, de l'inscription de 200 millions de francs supplémentaires dans le collectif budgétaire destinés à ces prêts, n'a pas satisfait l'opposition.

Quant au grand projet de loi « anti-ghetto », annoncé au lendemain des incidents de Vaulx-en-Velin par M. Delebarre, et dont le ministre a rappelé les grandes lignes mercredi soir, il paraît peu probable qu'il soit soumis au Parlement dès cette session d'automne. Officiellement, la décision sera prise la semaine prochaine, après concertation des différents ministères concernés. L'insistance, mise ces derniers temps par les députés socialistes, et notamment par le président du groupe, M. Jean Auroux, à voir inscrit, d'ici au mois de décembre, un projet peut-être plus modeste – reprenant la proposition de M. Guy Malandain (PS, Yvelines) sur la lutte contre la spéculation foncière – mais qui aurait eu le mérite de présenter rapidement une réforme de « gauche », semble bien avoir été vaine.

PASCALE ROBERT-DIARD

□ **M. Mitterrand à la Maison des arts de Créteil.** – M. François Mitterrand a assisté, vendredi soir 16 novembre, à la première de *Cripure* de Louis Guilloux, que présente Marcel Maréchal à la Maison des arts de Créteil (Val-de-Marne). Le chef de l'Etat, qui est un admirateur de l'auteur, décédé en 1980 (sa veuve lui a offert des manuscrits de son mari), était accompagné de son épouse, de Mme Edmonde Charles-Roux, de Me Georges Kiejman et de M. Jack Ralite. Le président devait revenir à Créteil, samedi après-midi 17 novembre, pour être le témoin de mariage de son chauffeur, M. Pierre Tourlier, qui sera célébré par le maire socialiste de la ville, M. Laurent Cathala.

LIVRES POLITIQUES

L'hymne aux Eurocités

MONTPELLIER « la surdouée » ne suffit donc pas à ce diable d'homme ! Voici qu'après avoir chamboulé de fond en comble cette paisible et bourgeoise cité il ose interpeller la France, apostropher l'Etat et contester son mode d'administration, houspiller son propre parti, pourtant confortablement installé au pouvoir, et reprocher au ministre de l'intérieur – passe encore – mais, en outre, au président de la République leurs inclinations jacobines. Georges Frêche a décidément bien du culot et autant de courage.

Du courage, il en faut pour s'attaquer de front à tant de tabous et de forteresses d'une société politique, dont le maire de Montpellier, député socialiste de l'Hérault, est solidaire mais point complice. Au risque de se singulariser, ce qui ne lui fait pas peur, au risque plus réel de se couper de certains de ses amis et de ses interlocuteurs dans l'appareil d'Etat (et celui du parti) – éventuellement dans sa région, si ce n'est déjà fait, – il met les pieds dans le plat en parlant de la politique, non selon l'usage convenu, mais en fonction de ce qu'il a appris sur le terrain et de ce qu'il rêve de réaliser. Il en ressort un discours où, constamment, se mêlent le réalisme de la gestion sur le tas et son dépassement dans des projets grandioses, les richesses acquises du passé et celles attendues du futur, l'enracinement dans la culture et la nature locales et l'ouverture sur un monde sans frontières.

Il est difficile de rendre compte du message Frêche sans en ressentir et en traduire le souffle et l'enthousiasme et sans s'interroger aussi sur sa portée réelle. Le maire de Montpellier a l'habitude de s'entendre accuser de mégalomanie ou d'agitation médiatique ; il en prend son parti tant il est vrai que la véritable mégalomanie ne résiste pas à la durée, et le bluff à l'absence de résultats. Or Montpellier, qui vise au rang d'Eurocité, est devenue la huitième ville de France ; sa réputation a grandi et, pour en rester à des exemples d'actualité, elle tient sa place dans la compétition européenne de football, en même temps que, dans son Palais-opéra flambant neuf, elle célèbre le cinéma méditerranéen et accueille Euromédecine (où, qu'on sache, son maire ne comparaît pas au titre de la psychopathologie).

En réalité, Montpellier suffit largement aux ambitions de Georges Frêche, sauf qu'il se sent empêché de les réaliser dans le système politico-administratif dont il est tributaire. C'est la raison pour laquelle il part en guerre contre *« une centralisation frileuse, désuète »* et contre tous les travers et blocages qui s'opposent, selon lui, à *« la libération de toutes les forces productives »*

Il en est arrivé là après un début de carrière politique somme toute classique, mais caractérisée par le choix ancien et maintenu de se déployer en province. Si, comme beaucoup de ses compatriotes, il est monté à Paris, il en est vite revenu, ses études faites. Ce n'est donc pas dans un cabinet ministériel, ou dans un état-major, qu'il a tenté sa chance, mais sur le terroir montpelliérain, au sein d'un socialisme d'implantation rurale où les élus se plaçaient, face au pouvoir central, en position d'assistés. Il en garde quelques griefs à l'encontre du fonctionnement du PS, où le choix des candidats aux élections procède plus des clivages internes que de l'assise électorale des prétendants.

Cela le conduit à mettre en cause les insuffisances de son parti dans plusieurs domaines (aménagement du territoire, développement industriel, enseignement supérieur, attitude à l'égard du tiers-monde) et, déjà, à contester un découpage administratif et des modes de désignation électorale qui privilégient *« un monde rural idéalisé contre les réalités démographiques »*. La décentralisation mise en œuvre par Gaston Defferre et Pierre Mauroy a, certes, apporté des progrès mais, à son sens, elle en est restée à mi-parcours, outre qu'elle a favorisé surtout le département qui, affirme-t-il, devrait plutôt disparaître ou être cantonné, si l'on peut dire, à ses fonctions traditionnelles (aide sociale, et voirie). Le maire de Montpellier constate et juge absurde que le budget de sa ville soit inférieur de moitié à celui de l'Hérault et supérieur à celui de la région. Il en conclut que les ressources fiscales départementales devraient alimenter le budget régional afin qu'il ait les moyens nécessaires à l'aménagement et à la dynamisation économique. (Dans cette éventualité, les présidents des régions seraient personnellement élus au suffrage universel).

Pour éviter toute dérive vers des ensembles régionaux transétatiques, Georges Frêche pense qu'une véritable décentralisation passera par le renforcement des grandes métropoles appelées à devenir des Eurocités *« ... Des villes comme Toulouse, Rennes, Montpellier, Lyon, Lille ou Strasbourg sont suffisamment importantes pour mener une action européenne sans faire de l'ombre pour autant à l'Etat central*, écrit-il. *L'Allemagne compte un vingtaine de villes de dimension européenne, l'Italie en a huit à dix, l'Espagne cinq ou six. En France, le schéma idéal serait d'en développer quinze à vingt. »*

En marge de cet hymne à la ville comme pôle de développement de l'avenir, et de cette ode à la sienne, volontiers donnée en exemple, Georges Frêche tire de ses treize années d'expérience municipale d'autres enseignements qu'il livre avec la même ardeur décapante, exemples à l'appui. Des visites éclairs ministérielles à l'approche mythique des problèmes d'une paysannerie plus diversifiée qu'on ne le dit, de la gestion des hôpitaux publics – où le seul pouvoir absent est celui des malades – aux blocages de l'Université et au corporatisme des grandes écoles, des absurdités d'une décentralisation économique qui se joue essentiellement entre l'ouest et l'est de Paris, à l'égocentrisme culturel de la capitale, il frappe d'estoc et de taille, sans complexe. On ne jurerait pas qu'il a raison en tout et pour tout, mais on lui saura gré d'ouvrir de vraies brèches – et sans doute de vrais débats – dans le discours politique habituel, si convenu, si lointain, qu'on ne l'entend plus.

► *La France ligotée*, par Georges Frêche. Belfond, 258 pages, 120 F.

POLITIQUE

L'engagement de la responsabilité du gouvernement et la motion de censure

La droite dénonce le caractère « hâtif et improvisé » de la CSG

La droite a adopté, vendredi *16* novembre, sa motion de censure répondant à l'engagement de responsabilité du gouvernement (article 49, alinéa 3 de la Constitution) sur le projet de contribution sociale généralisée (CSG), motion qui sera discutée à l'Assemblée nationale lundi 19 novembre. Les groupes UDF, RPR et UDC dénoncent *« le caractère hâtif et improvisé de* [l']*élaboration* [de la CSG] » et estiment que *« le dispositif proposé aboutira à la création insidieuse d'un nouvel impôt, sans qu'aucune réflexion d'ensemble n'ait été engagée, ni un plan proposé sur la nécessaire adaptation du système de protection sociale aux nouvelles conditions démographiques et économiques de la France ».*

« L'argumentation est faible »

La droite affirme que *« la complexité du dispositif proposé, ainsi que le mode d'affectation retenu pour la contribution qu'il institue, sont de nature à mettre en doute l'efficacité de ce nouveau mode de financement de la protection sociale, particulièrement en ce qui concerne les retraites ».*

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. Jean Auroux, n'a pas tardé à réagir, anticipant ainsi sur le débat de lundi. Selon lui, le texte de cette motion de censure est *« creux ». « L'argumentation est faible,* a-t-il déclaré, *hésitante sur le fond, à peine moins maigrichonne sur des questions de forme. Voilà une prestation bien piètre d'une opposition invalide, étrangement assistée par les communistes incohérents. A l'heure où se noue, dans un dialogue constructif, un nouvel avenir de notre jeunesse, où la situation internationale requiert plus que jamais la vigilance, l'initiative et l'unité des Français, ceux qui s'apprêtent à voter cette censure, lundi, n'ont-ils pas une impression de dérisoire ? »*

Les dirigeants du PS appellent à serrer les rangs

M. Georges Marchais, dans un entretien publié par le quotidien *l'Union de Reims* samedi 17 novembre, le confirme. *« Si voter la censure est le seul moyen de faire échec à la CSG, nous la voterons, nul ne doit se faire d'illusion »*, déclare le secrétaire général du PCF. Dans l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, M. Charles Pasqua évoque le mécontentement des jeunes et considère que M. Mitterrand *« brûle d'envie de se débarrasser »* de M. Michel Rocard *« sans savoir comment ».*

Convaincu qu'il n'y aura pas de majorité pour renverser le gouvernement et que *« le fait nouveau »* serait le franchissement de *« la ligne jaune »*, par le PCF, *« pour la première fois au Parlement »*, M. Laurent Fabius a souligné, vendredi, sur Radio-Monte-Carlo, la *« situation nouvelle »* que vivent les hommes politiques, en l'occurrence celle où les difficultés d'un camp ne profitent pas à l'autre.

Difficultés au sein du PS : M. Pierre Mauroy ne les occulte pas et, dans un communiqué, rendu public vendredi soir, il observe à propos des critiques socialistes à l'encontre de M. Mitterrand, que *« ceux, s'il en était, qui auraient des états d'âme ou exprimeraient des mises en cause dérisoires autant que dangereuses, sortent des rangs »*. M. Marcel Debarge, fabiusien, numéro deux du PS, a, lui aussi, jugé nécessaire d'appeler *« l'ensemble du Parti socialiste* [à faire] *front devant l'offensive conjointe de l'extrême droite, de la droite et du Parti communiste ».*

Difficultés à droite : M. Alain Juppé a assuré que les discussions entre RPR et UDF sur la question des primaires devant désigner un candidat unique à la prochaine élection présidentielle, reprendront le 20 ou le 21 novembre. Pour le secrétaire général du RPR, qui s'adressait à des militants à Clermont-Ferrand, le désaccord entre les deux formations de l'opposition sur cette question ne doit ni être minimisé, ni dramatisé.

Député centriste de la Réunion

M. Virapoullé refuse de mêler sa voix à celles du PCF

M. Jean-Paul Virapoullé, député de la Réunion, a envoyé, le 12 novembre, au président du groupe UDC, M. Pierre Méhaignerie, une lettre dans laquelle il explique qu'il ne votera pas la censure si sa voix doit être mêlée à celle des communistes. *« Me situant résolument dans l'opposition,* écrit-il, *je voterai la motion de censure, comme je l'ai toujours fait depuis 1988, à la seule condition que ma voix ne soit pas mêlée à un conglomérat de minorités, auquel appartiendrait le PCF. Cela ne correspond pas aux termes du contrat de confiance que j'ai passé avec mes électeurs et à l'esprit des institutions de la Ve République. »*

Selon M. Virapoullé, *« la Constitution dispose que la majorité qui renverse le gouvernement peut ou doit être en mesure de constituer un nouveau gouvernement ». « En l'espèce,* observe-t-il, *cela est impossible. Le RPR, l'UDF et l'UDC ne sont pas prêts à gouverner avec le PCF. (...) Compte tenu de notre incapacité à créer les conditions d'une alternance crédible par la constitution de l'UPF le 14 novembre 1990 au Zénith, comme cela était initialement prévu, le chef de l'Etat aurait de bonnes raisons de provoquer des élections générales. Dans ce cas, le PS d'une part, l'UDF, le RPR et l'UDC, d'autre part, n'obtiendraient pas la majorité absolue des sièges. Le PCF et le Front national seraient, à nouveau, les arbitres d'une nouvelle majorité. »*

« Enfin et surtout, écrit le député, *à un moment où tous les observateurs, sur le plan national et international, estiment que l'on s'achemine vers un conflit dramatique dans le Golfe, où se trouvent engagés plus de treize mille de nos militaires, a-t-on le droit de priver notre pays de gouvernement et, éventuellement, de Parlement ? Notre mouvement doit donc, à mon avis, plus que jamais, marquer son originalité et affirmer sa place au sein d'une opposition constructive, en refusant de participer à une aventure qui pourrait conduire notre pays dans une grave crise institutionnelle. Le lundi 19, j'attendrai donc que le PCF confirme ou infirme ses intentions. »*

M. Michel Rocard a besoin de temps

Suite de la première page

Même d'un point de vue purement tactique, le premier ministre et ses collaborateurs n'ont aucun intérêt à ce que la motion de censure soit votée lundi 19 novembre. Certes, si tel était le cas, *ils tenteraient de se consoler en arguant du fait que, tant qu'à tomber, il vaut mieux tomber sur une réforme «de gauche», pour un premier ministre à qui il est couramment reproché de ne pas être vraiment de gauche et de ne pas faire assez de réformes.* Encore faudrait-il, ce qui est loin d'être certain, que *l'opinion soit convaincue* qu'il s'agit bien d'une réforme progressiste, échouant face au «front des conservatismes».

En outre, la *«séquence infernale»* des manifestations lycéennes, selon l'expression d'un conseiller de M. Rocard, pèse désormais sur la motion de censure : s'il tombe, *M. Rocard tombera aussi, qu'il le veuille ou non, sur la crise des lycées.* Cela réduirait considérablement la portée de sa démonstration.

Si M. Rocard reste à Matignon, il continuera à trouver devant lui une société française globalement calme, mais travaillée par un malaise permanent, que révèlent parfois des explosions soudaines, sporadiques et inquiétantes, dont on vient d'avoir quelques exemples. De ce point de vue, *l'apparente myopie de Matignon* et de tout l'appareil gouvernemental face à la profondeur de ce malaise, leur surprise face à des mouvements prévisibles, sont souvent frappantes. Ce défaut de vision tient à trois facteurs principaux.

Premier facteur : Matignon ne perçoit l'état de la société qu'à travers le filtre quasi exclusif des sondages et des enquêtes d'opinion. Tout ce qui échappe aux sondeurs échappe aussi à Matignon. Il arrive même que ces sonnettes d'alarme tintent dans le vide. Dès 1989, une enquête de la Cofremca attirait l'attention du cabinet du premier ministre sur la situation matérielle dans les lycées.

Mais le gouvernement n'a pas pu ou pas cru devoir faire beaucoup plus que l'effort déjà entamé. Il faudra attendre les manifestations lycéennes pour que la Cofremca soit écoutée. Aujourd'hui, il semble que des enquêtes signalent une très forte insatisfaction dans certaines universités...

Deuxième facteur : le volontarisme. Lorsque M. Rocard est arrivé à Matignon, il devait faire face à une accusation diffuse de fragilité, surtout de la part de la classe politique. C'est pourquoi, depuis deux ans et demi, ses collaborateurs en rajoutent dans le sang-froid, gardant l'apparence de la sérénité dans les pires épreuves, au point de donner l'impression qu'ils minimisent des problèmes dont l'ampleur ne leur échappe pas nécessairement.

Troisième facteur : M. Rocard a engagé, avec la ligne suivie par le gouvernement, une sorte de «pari de Pascal». Le premier ministre et ses collaborateurs veulent croire, même quand ils sont pris par le doute, que, au bout du compte, la politique menée parviendra à mobiliser l'électorat de gauche au moment décisif, c'est-à-dire pour les élections législatives.

Si c'est le cas, Matignon aura eu raison de parier sur cette politique et de n'en pas dévier. Et si ce n'était pas le cas, Matignon ne voit pas, de toute façon, quelle autre politique pourrait être aujourd'hui menée pour vaincre ce *désenchantement. Ou plutôt,* la seule politique alternative imaginée est une politique relevant, selon le jugement du cabinet du premier ministre, de la gauche laxiste et démagogique. Une politique que M. Rocard, en toute hypothèse, n'accepterait jamais d'appliquer. C'est pourquoi, à Matignon, on s'emploie à croire, dur comme fer, que... Dieu existe ou, plus précisément, que la ligne suivie assurera le succès aux législatives.

Evidemment, la pureté très morale de ce raisonnement n'empêche pas de donner quelques coups de pouce pour que le pari réussisse. C'est pourquoi une partie au moins du cabinet de M. Rocard plaide que le maintien du cap choisi n'exclut pas, si M. Rocard reste à Matignon, un peu plus de «social» à l'intérieur des marges disponibles.

Il faudrait aussi, même si M. Mitterrand ne lui facilite pas la tâche, que le premier ministre se décide à rompre avec un traitement dépassé des conflits sociaux qui a ressurgi avec les lycées, une telle méthode désorientant jusqu'à certains des partisans de M. Rocard. Elle le prive d'une image sociale tout en brouillant son image d'homme du sérieux économique.

Le premier ministre perd donc, d'un même mouvement, sur ce qui constituait pourtant les deux points forts du rocardisme d'avant 1988. S'il n'est pas renversé lundi, il ne devra pas se satisfaire d'une situation de premier ministre inamovible par défaut d'opposition.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

Dissonances à la direction du PCF

M. Marchais confirme une volonté d'« ouverture » que M. Gayssot minimise

M. Georges Marchais a réaffirmé, vendredi 16 novembre, sa volonté d' « ouverture » en direction de M. Charles Fiterman et des opposants au sein du PCF, tandis que M. Jean-Claude Gayssot, chargé de l'organisation au secrétariat du parti, a minimisé la portée des gestes faits dans leur direction.

M. André Lajoinie a-t-il outrepassé ses prérogatives, le 13 novembre, lorsqu'il a proposé à M. Fiterman, par le canal de l'AFP, de participer à une *« réécriture »* du projet de résolution actuellement soumis à la discussion des militants communistes dans la perspective du vingt-septième congrès du PCF (*le Monde* du 15 novembre) ? A-t-il parlé trop vite, ou s'est-il simplement exprimé de façon maladroite ?

Réplique à M. Mauroy

Si l'on se réfère aux déclarations faites, vendredi soir 16 novembre, par M. Marchais, ces interrogations peuvent sembler superfétatoires. Le secrétaire général du PCF a jugé opportun de préciser qu'il avait, lui aussi, *« invité M. Fiterman à reprendre sa place »* au sein de la commission chargée d'organiser la discussion préparatoire au congrès, sous la présidence de M. Lajoinie, afin de le voir *« contribuer concrètement »* à ce travail *« qui implique, effectivement, certaines réécritures »* du projet de résolution.

M. Marchais a enfoncé le clou : *« C'est, à l'évidence, un geste d'ouverture, qui est dans le droit fil des efforts que la direction du parti et les communistes déploient depuis l'engagement de la préparation du congrès. Il faudra réécrire ce que les communistes auront décidé de modifier et d'enrichir. Rien de plus, rien de moins. Et c'est le congrès qui, souverainement, tranchera. »* Cependant, cette intervention de M. Marchais avait été précédée d'une autre analyse, plus nuancée, exposée quelques heures auparavant par M. Gayssot, membre du secrétariat du parti, et dont la teneur autorise à une certaine circonspection sur la signification réelle de ces rebondissements. Car, ce même vendredi matin, au cours d'une conférence de presse relative à la préparation du soixante-dixième anniversaire de la création du PCF, M. Gayssot s'est employé à dissiper l'impression de revirement laissée par les propos du président du groupe communiste de l'Assemblée nationale.

M. Gayssot a minimisé la portée du « geste » de M. Lajoinie en direction de M. Fiterman. *« Il n'y a pas réécriture du projet de résolution au sommet,* a-t-il dit. *Le bureau politique a renouvelé l'idée qu'il fallait travailler ensemble, non pas pour réécrire la résolution, mais pour réécrire ce qui doit être réécrit en fonction de la discussion. Tout ce qui tire vers le haut, tout ce qui revient à privilégier le sommet par rapport à la discussion sur le terrain ne doit pas être encouragé. Nous devons tout faire pour ne pas nous détourner du travail sur le terrain de tous les communistes. La parole est aux communistes, nous ferons ce qu'ils nous diront. »*

M. Gayssot s'est chargé, aussi, de répliquer au premier secrétaire du PS, M. Pierre Mauroy, qui avait menacé le PCF, la veille, de représailles dans les municipalités d'union de la gauche, si les députés communistes votaient la censure contre le gouvernement. *« Le Parti communiste ne marche ni à la menace, ni à la baguette,* a-t-il affirmé. *Nous voterons la censure pour empêcher la CSG, qui doit tout à la droite et rien à la gauche, de voir le jour. »*

Pour le reste, les dissonances entre MM. Marchais et Gayssot traduisent l'existence de tiraillements, au sommet du PCF, à l'intérieur même du cercle le plus proche du secrétaire général.

ALAIN ROLLAT

Nouvelle difficulté pour les communistes

Le Conseil d'Etat annule l'élection du maire de Clichy-sous-Bois

La situation ne s'arrange pas à Clichy-sous-Bois. Aucune majorité stable ne peut se dessiner au sein du conseil municipal de cette cité de Seine-Saint-Denis. Or le Conseil d'Etat a, vendredi 16 novembre, annulé l'élection de son maire communiste, estimant que, lors de celle-ci, le secret du vote n'avait pas été respecté.

Les électeurs de Clichy-sous-Bois vont-ils devoir retourner aux urnes ? C'est probable tant la situation paraît inextricable dans cette commune qui fut longtemps un fief communiste, mais qui est maintenant confrontée aux difficultés nées d'une très forte concentration d'immigrés. Les élections municipales de mars 1988 avaient été annulées par le Conseil d'Etat, qui avait reproché aux amis du maire sortant d'avoir utilisé leurs fonctions officielles pour pointer, le jour du deuxième tour, les abstentionnistes afin d'aller les chercher chez eux pour les convaincre de participer au scrutin.

Sous haute surveillance

Pendant la campagne électorale qui avait suivi, le maire M. André Déchamps, qui conduisait, au deuxième tour, la liste d'union de la gauche, avait tenu des propos si vifs contre les immigrés, que le Parti communiste avait décidé de lui trouver un remplaçant. Cela ne s'était pas fait sans mal (*le Monde* du 31 mars). Pour s'assurer que ses élus resteraient fidèles à leur parti et ne suivraient pas M. Déchamps dans sa dissidence, le jour de l'élection du premier magistrat de Clichy, samedi 31 mars, le PC avait pris toutes les précautions.

M. Noël Chahid-Nourai, commissaire du gouvernement, a ainsi reconstitué la scène pour le Conseil d'Etat : *« Le jour venu, une forte délégation de militants venus de plusieurs villes du département se rendit à la mairie. A la tête de la délégation se trouvait le secrétaire de la fédération départementale qui s'assit au premier rang tandis que d'autres militants se plaçaient derrière les élus (...). Un certain nombre d'élus – 16 exactement sur 35 – se trouvaient munis d'une enveloppe de papier kraft dans laquelle se trouvaient des bulletins portant un « non » marqué à l'avance en caractères Lettraset, semble-t-il. Pour voter, les conseillers retiraient ostensiblement un bulletin de leur enveloppe. »*

Le résultat fut net. Au premier tour le candidat du PC, M. Christian Chapuis, obtint 16 voix contre 10 à M. Déchamps, 5 au candidat du Front national et 4 à celui du RPR. Au deuxième tour les conseillers du RPR votèrent blanc, ce qui permit à M. Chapuis, toujours muni de ses 16 voix, d'obtenir la majorité absolue et d'être élu.

Le Conseil d'Etat ne l'a pas entendu ainsi. Comme l'avait estimé le tribunal de Paris, en première instance, il a jugé que cette manière de faire enfreignait la règle posée par l'article L. 122-4 du code des communes qui impose que le maire et les adjoints soient élus *« au scrutin secret »*, même si aucune modalité particulière n'est imposée. Il a donc annulé l'élection de M. Chapuis et celle du premier adjoint, élu dans des conditions comparables.

Théoriquement le conseil de Clichy-sous-Bois devrait se réunir pour élire un nouveau maire. Mais est-il en état de le faire ? Probablement pas. La vie de la commune depuis le mois de mars, a clairement montré que les communistes ne disposaient pas de la majorité dans l'assemblée municipale (*le Monde* du 30 octobre). Pour retrouver son fauteuil, M. Déchamps aurait besoin de toutes les voix du RPR et de l'extrême droite ; le climat actuel dans la commune ne s'y prête pas. En fait, chacun espère en une dissolution du conseil qui permettrait à tous les électeurs de se prononcer. Le Front national, qui avait déjà recueilli 30,2 % aux dernières élections, pourrait bien en être le grand vainqueur. De toute façon, seul le conseil des ministres peut prendre une telle décision.

THIERRY BRÉHIER

Pour la présidence du conseil régional d'Ile-de-France

Guerre ouverte au sein du RPR

A seize mois des élections régionales et alors même que le mode de scrutin n'en est pas connu avec certitude, il y a de l'agitation dans l'air en Ile-de-France. Présider l'assemblée exécutive de la première région de France devient une position enviable. Dans les partis qui, jusqu'à présent, laissaient le fauteuil à des seconds couteaux, on s'interroge et on chuchote des noms.

Si l'hypothèse de voir M. Michel Rocard se replier, en 1992, sur l'Aventin momentané que pourrait représenter pour lui la présidence du conseil régional d'Ile-de-France est peu crédible, si celle de voir M. Pierre Joxe tenté par le «challenge» régional l'est davantage, c'est surtout chez les amis de M. Jacques Chirac que l'importance de l'enjeu est appréciée à sa juste valeur. Elle l'est même tellement qu'une véritable guerre est ouverte au sein du RPR.

Les hostilités ont commencé *depuis...* la désignation du président actuel. Les élections de 1986 à la représentation proportionnelle ont amené une majorité introuvable. Dans cette assemblée de cent quatre-vingt-dix-sept membres, les soixante et un élus RPR, augmentés des trente-deux UDF, n'atteignaient pas plus la majorité absolue que les 65 socialistes renforcés des vingt communistes. Ce qui donne aux lepénistes une force d'appoint dont ils monnayent, d'ailleurs, de plus en plus chèrement, le concours.

Aussi, lorsque, en 1988, M. Michel Giraud (RPR, président sortant), sommé, aux termes de la loi anti-cumul, de choisir entre ses mandats, a préféré son nouveau siège de député du Val-de-Marne à celui de conseiller régional, sa succession ne s'est-elle pas réglée sans mal.

« Casus belli »

Le Front national a, par avance, récusé la candidature de Mme Michèle Barzach. Le RPR a laissé circuler plusieurs noms, ceux de Mme Nicole Catala et de MM. Didier Julia, Marc Lauriol, tous propres à ne pas trop effaroucher l'extrême droite, avant de choisir M. Pierre-Charles Krieg. Celui-ci, arrivé à égalité de voix avec son adversaire socialiste, M. Yannick Bodin, ne l'avait emporté, finalement, qu'au bénéfice de l'âge.

Mal élu, M. Krieg n'en a pas moins assis son autorité, et, avec une équipe efficace, fait avancer les dossiers. Moins charismatique que son prédécesseur, il a davantage conforté l'image de l'assemblée régionale que la sienne propre. M. Giraud restait tapi dans l'ombre, entretenant sa connaissance des dossiers. Comme s'il regrettait son mauvais choix de 1988, effectué, en partie, sous l'empire du dépit de n'avoir pas obtenu de portefeuille ministériel dans le gouvernement de cohabitation. Toujours est-il qu'il prépara son retour, au point que M. Chirac s'apprêtait, au début du mois, à l'adouber candidat du RPR au poste de président du conseil régional en... 1992.

Pour un heureux, cette décision fit au moins deux mécontents, sans compter le groupe UDF au conseil régional, qui vient de rappeler, dans un communiqué, que *« c'est aux conseillers qui seront élus en 1992 – et à eux seuls – qu'il appartiendra d'élire le président de leur assemblée ».* Les deux mécontents cachèrent si peu leur mécontentement que M. Chirac dut différer, si ce n'est enterrer définitivement, le choix de M. Giraud pour la présidence du conseil régional.

Le premier à protester fut, bien sûr, le président en exercice. A seize mois de l'expiration de son mandat, M. Krieg n'appréciait guère d'être *« déstabilisé », « décrédibilisé ».* Il l'a écrit à son ami, M. Jacques Chirac, en le prévenant que s'il s'obstinait à pousser M. Giraud, lui, M. Krieg, démissionnerait aussitôt. Ce qui provoquerait une élection qui, pour le candidat RPR, serait aussi hasardeuse que celle de 1988, l'arithmétique n'ayant pas changé et le Front national ayant encore ses prix pour faire payer son soutien. Autrement dit, le conseil régional risque de se retrouver présidé par un socialiste.

Deuxième mécontent : M. Charles Pasqua. Le président du conseil général des Hauts-de-Seine laissait courir le bruit qu'il verrait bien M. Alain Juppé succéder à M. Krieg, mais il a stoppé net la marche de M. Giraud. Outre qu'il le trouve trop *« œcuménique »* au sein de la droite, il ne lui pardonne pas d'avoir, par sa défection en 1988, créé des difficultés au RPR. Aussi aurait-il, avec une gravité qu'il sait montrer, averti M. Chirac qu'il considérerait comme un *« casus belli »* le soutien du maire de Paris à M. Giraud.

Dans cette agitation, un silence fait quelque bruit. M. Jean-Pierre Fourcade (UDF), premier vice-président du conseil régional, *se tait. Si, en* 1988, le RPR n'avait pas exigé de détenir la présidence en vertu de sa prééminence numérique, le maire de Saint-Cloud, ancien ministre des finances, aurait brigué le poste et, de l'avis général, aurait eu toutes les chances de l'emporter, recueillant des *suffrages même un peu au-delà de la* droite. Ces chances, il les garde intactes aujourd'hui. Si le fauteuil de président devient vacant, il se présentera.

CHARLES VIAL

La fin des négociations avec

Les lycéens s'interrogent sur les engagements de M. Jospin

Les coordinations lycéennes *devaient se réunir pendant le* week-end pour soumettre à *leurs délégués* l'ensemble des mesures adoptées par le ministre de l'éducation nationale au terme de la négociation-marathon des jeudi 15 et vendredi 16 novembre. Même si elles sont loin de répondre totalement à leurs espoirs, ces décisions devraient permettre d'accélérer la rénovation des locaux, d'améliorer l'encadrement pédagogi*que et d'élargir les droits* des élèves. Autant d'avancées significatives.

Il est difficile de prévoir l'accueil *que leur réserveront* des lycéens plus que jamais dépas*sés par leur propre succès.* La faible participation aux « sit-in » organisés vendredi 16 novembre, à Paris et en province, comme la multiplication de coordination locales de plus en plus divisées, laissent cependant percer une certaine lassitude dans un mouvement qui dure depuis un mois. De nouveaux incidents se sont produits à la fin du « *sit-in* » *parisien du* Champ de Mars et ont conduit à quarante-*cinq interpellations.*

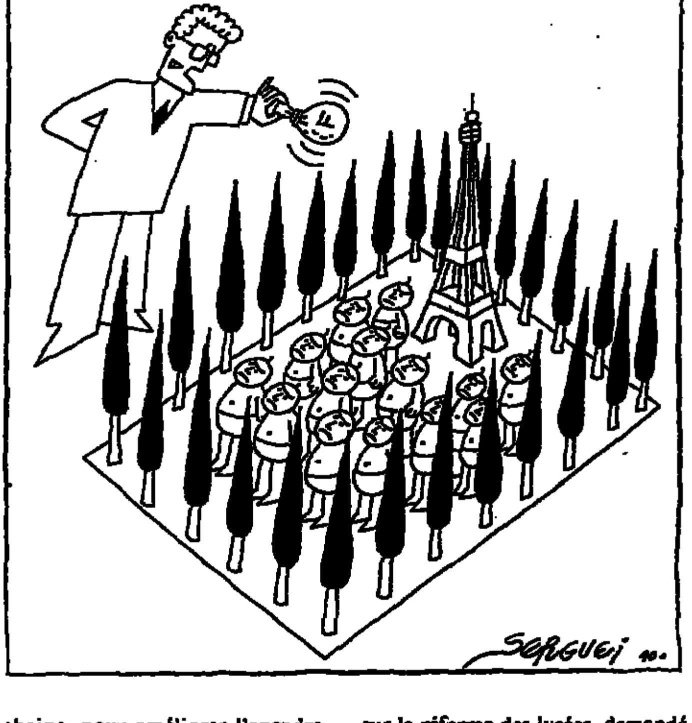
C'est l'œil brillant et les traits tirés que les vingt-quatre lycéens, délégués par leur coordination, sont sortis vers 23 heures de leur dernière séance de travail avec M. Lionel Jospin et ses collaborateurs. Il est vrai qu'après avoir dis*cuté toute la journée du jeudi* 15 novembre au ministère de l'éducation nationale, ces adolescents venaient d'affronter huit heures de débat supplémentaires, sans avoir pour cet exercice le même entraînement que le ministre de l'éducation.

En outre, si l'ambiance était moins guindée après deux jours de dialogue, le ministre et les lycéens avaient sans doute mangé leur pain blanc la veille. Les thèmes abordés *jeudi (rénovation des établisse*ments et droits des élèves), s'inscrivant dans l'enveloppe de 4 milliards de francs déjà débloquée par le gouvernement, étaient propices à *des avancées*, voire à des accords sur de nombreux points (*le Monde* du 16 novembre). La personne chargée de mettre en œuvre le « plan d'urgence » a d'ailleurs été nommée dès le 16 novembre. Il s'agit de Mme Céline Wiener, adjointe au directeur de l'inspec*tion générale de l'administration* de l'éducation nationale.

Le vendredi 16, en revanche, les sujets restant à l'ordre du jour étaient plus épineux. L'animation et l'encadrement, c'est-à-dire essentiellement les problèmes de recrutement d'enseignants, ont constitué la principale pomme de discorde. L'une des grandes reven*dications de la coordination natio*nale des lycées et lycées professionels (animée par les jeunes communistes, trotskistes et chevènementistes) portait sur la diminution à vingt-cinq du nombre d'élèves par classe et, pour y parvenir, sur le recrutement de 40 000 professeurs d'ici à deux ans.

Cette demande très insistante, *mais évidemment irréaliste aux* yeux du ministre, a alimenté, des heures durant, un dialogue de sourds. M. Jospin a finalement accordé, faute de mieux, la promesse de plaider auprès du gouvernement en faveur d'une amélioration de la situation. Toutefois, il s'engage, dans un premier temps, à mettre le cap sur l'objectif de vingt-cinq élèves par classe en moyenne dans les zones d'éducation prioritaires : dès la rentrée *1991, il ne devrait plus y avoir,* dans ces quartiers défavorisés, de classes de plus de vingt-cinq élèves dans les lycées professionnels et de plus de trente dans les lycées d'en*seignement général et technique.*

D'autre part, le ministre a annoncé la création de 415 emplois de documentaliste en septembre 1991 dans les lycées professionnels. *Dans les établissements* d'enseignement général et technique, ce sont 160 emplois de conseillers principaux d'éducation et 25 d'adjoints au chef d'établissement qui *devraient être créés à la même* date. Soit, au total, 600 emplois supplémentaires, l'année pro*chaine, pour améliorer* l'encadrement et l'animation des lycées. Enfin, les établissements seront dotés de crédits d'heures et de vacations de plus de 50 millions de *francs permettant de rémunérer* des animateurs extérieurs. Le fait que les élèves fassent la fine bouche sur ces nouvelles concessions doit laisser rêveurs bien des enseignants...



La pédagogie au menu

Le deuxième point concernait la rénovation pédagogique du lycée. *Un sujet largement abordé par* M. Jospin dans la matinée de vendredi, à l'occasion d'une réunion du Conseil supérieur de l'éducation. Destinée à associer l'ensem*ble de la communauté éducative* (enseignants, administratifs et parents) au dialogue engagé avec les lycéens, cette séance du CSE a surtout permis au ministre de pré*ciser sa conception de la nécessaire* réforme du secondaire et ses projets en la matière. Pour surmonter *« la crise de croissance et d'identité »* des lycées et leur permettre *d'accueillir un nombre croissant de* jeunes, il convient, a-t-il souligné, de *« donner à chacun les moyens de réussir et d'apprendre tout au long de sa vie ».*

Cela implique, à ses yeux, une évolution des contenus et des programmes, le développement du travail personnel et en équipe, le renforcement de dispositifs de soutien pour les élèves en difficulté, mais aussi la diversification des parcours et des formations. Le ministre a profité de l'occasion pour ébaucher un calendrier. Le rapport *sur la réforme* des lycées, *demandé* au Conseil national des programmes au printemps dernier, sera remis à M. Jospin *« la semaine prochaine »*, ouvrant ainsi la voie à *« une phase de concertation et de réflexion »* à laquelle devraient être aussi associés les lycéens. Le ministre de l'éducation nationale emboîte ainsi le pas à *M. Michel Rocard qui avait réaf*firmé, mercredi 14 novembre, sa volonté de rénovation pédagogique.

Enfin, le ministre et les lycéens ont consacré la dernière partie de leurs travaux au renforcement de l'aide sociale aux élèves. Ce thème, qui n'était initialement pas prévu, avait été ajouté la veille au menu du débat. En plus des crédits déjà inscrits au projet de budget 1991, le ministre a décidé de créer dans chaque établissement, un « fonds social lycéen » présidé par le chef d'établissement et géré par un comité associant les élèves. Ce fonds sera doté de 200 millions de francs dès le 1er janvier de l'année prochaine.

Emiettement du mouvement

A l'issue de cette négociation-marathon, M. Jospin a rendu public un document récapitulant toutes les mesures adoptées depuis deux jours. Elles constituent, a-t-il souligné, des *« engagements du gouvernement »* dans le cadre du plan d'urgence pour les lycées. Le ministre a reconnu sans détours que ce relevé de conclusions n'est pas le fruit d'un *« accord »*, et que *« dans toute une série de domaines, les lycéens auraient voulu plus et tout de suite »*. En dépit de ces réserves, il a toutefois insisté sur l'originalité de ce document qui est *« le résultat d'une élaboration commune »* et *« ouvre vraiment l'ère de la responsabilité pour les lycéens »*, interlocuteurs à part entière du système éducatif.

De même qu'il avait appelé ses interlocuteurs, jeudi matin à l'ouverture de la négociation, à prendre leurs responsabilités, de même vendredi soir a-t-il renouvelé son appel à la raison de tous les lycéens, afin qu'ils se *« sentent concernés par ces décisions »*. Une façon d'inciter le mouvement à dépasser le stade de la contestation et à se sentir partie prenante des progrès obtenus par la négociation.

Le message trouvera-t-il rapidement un écho chez les lycéens ? La question se pose, si l'on en juge par les réactions finales des deux coordinations représentées lors des débats. L'une et l'autre ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu dialoguer avec le ministre. Mais des divergences sont apparues, une fois de plus, dans le ton adopté comme dans l'évaluation des résultats.

Pour Nasser Ramdane, porte-parole de la coordination animée par *la FIDL, cette négociation a per*mis d'obtenir une série d'améliorations, même si le montant de l'enveloppe consacrée au plan d'urgence n'a malheureusement pas bougé. *Les lycéens ont* d'ores et déjà obtenu un rendez-vous, le 26 novembre, avec *Mme Céline* Wiener, coordinatrice nationale du *plan d'urgence*, afin de connaître l'utilisation, lycée par lycée, des sommes consacrées à la rénovation des établissements. Ce délai ne sera pas de trop pour calmer la *base* des *lycéens* et pour lui démontrer qu'une réelle victoire a été remportée.

De son côté, le porte-parole de l'autre coordination, proche des Jeunesses communistes, a estimé que les revendications lycéennes n'étaient *« pas vraiment satisfaites »* et que les efforts du gouvernement se révélaient *« complètement insuffisants »*, notamment sur la question des effectifs par classes. *« C'est aux lycéens de décider »*, a-t-il souligné en appelant à une coordination nationale, dimanche 18 novembre, et en y invitant toutes les autres coordinations.

Depuis deux jours, en effet, de nombreuses initiatives sont prises *localement*, en région parisienne et surtout en province, par des lycéens qui ne se reconnaissent pas dans les délégations présentes aux tables rondes. Ces « indépendants » *critiquent en chœur la politisation* des deux coordinations qui ont négocié avec M. Jospin. Cet émiettement du mouvement rend très incertaine la réponse que les lycéens apporteront en définitive au ministre de l'éducation.

GÉRARD COURTOIS et RAPHAËLLE RÉROLLE

Madame « Plan d'urgence »

Le ministre de l'éducation nationale a nommé, vendredi 16 novembre, Mme Cécile *Wiener correspondante du* plan d'urgence pour les lycées. Elle aura pour mission de rendre compte régulièrement aux différents partenaires des mesures prises et de leur application, et de *coordonner le travail des cor*respondants chargés des mêmes fonctions au niveau académique, qui seront désignés très rapidement.

[Née le 31 juillet 1936, Cécile Wiener, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale, est docteur d'Etat en droit depuis 1968. Elle a été chercheur au CNRS de 1970 à 1985, conseiller technique, en *1984 et 1985, au cabinet de* M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à la fonction publique, chargée de la réforme de l'administration et des relations avec les usagers. Elle a participé, de 1986 à 1990, à l'élaboration de rapports sur le fonctionnement *du système éducatif dans quatre* académies (Versailles, Paris, Créteil, Strasbourg).]

Les principales décisions

Le *« relevé de décisions »* rendu public, à la fin de la négociation avec les lycéens, par le ministre de l'éducation nationale comprend les principales mesures suivantes.

▪ Rénovation des lycées : le Fonds de rénovation des *lycées de 4 milliards de francs* aura quatre priorités : mise en conformité des locaux aux normes d'hygiène et de sécurité ; suppression des préfabriqués ; création de centres de documentation et d'information *et de salles de réunion ; rénova*tion des internats. En outre 100 millions de francs seront consacrés au remplacement des machines obsolètes. Enfin nomination d'une « Mme Plan d'urgence ».

▪ Droits des lycéens : reconnaissance des droits d'as*sociation, de presse, de réunion* et d'affichage dans les établissements. Attribution d'une enveloppe de 30 000 francs en moyenne par lycée pour les conseils de délégués des élèves. Remplacement des foyers socio-éducatifs par des *« maisons des lycéens »* présidées par un élève. Création d'une carte de lycéen.

▪ Conditions d'encadrement et d'animation : à la ren*trée 1991, dans les zones* d'éducation prioritaires, réduction à 25 élèves par classe maximum dans les lycées professionnels et à 30 élèves par *classe dans les lycées d'ensei*gnement général et technique. Création de 415 emplois de documentaliste dans les L.P., de 160 emplois de conseiller principal d'éducation et de 25 emplois d'adjoint aux chefs *d'établissement*. 50 millions de crédits d'heures et de vacation pour des animateurs extérieurs.

▪ Organisation pédagogique du lycée : association des lycéens à la concertation à venir sur la réforme des lycées.

▪ Aide sociale : création d'un *« fonds social lycéen »* doté de 200 millions de francs dès janvier 1991. Amélioration de la protection sociale des élèves en stage, notamment pour les accidents du travail.

Un entretien avec M. Charles Millon

« Un grand projet social ne peut être qu'un projet éthique », nous déclare le président du groupe UDF à l'Assemblée nationale

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, demande aux intellectuels de participer à la rénovation du débat politique français. Il estime que les risques de fracture de la société sont grands et qu'il faut d'urgence répondre aux jeunes dont la révolte est une protestation profonde contre « l'égoïsme de notre société ». Il souhaite enfin que l'éthique retrouve toute sa place dans le champ politique français.

« Au lendemain des manifestations lycéennes, il est de plus en plus évident que, derrière les revendications matérielles, se cache une demande, un appel qui a un caractère beaucoup plus fondamental. Comment les hommes politiques, plutôt dévalués en ce moment, peuvent-ils espérer y répondre ?

– En 1968, la société était saisie par l'ennui ; aujourd'hui, elle l'est par l'angoisse. Le problème est plus métaphysique que politique. Les hommes politiques doivent donc faire preuve d'humilité et accepter de se ressourcer pour répondre aux questions essentielles que nous posent aujourd'hui les jeunes. Ou bien les hommes politiques iront dans ce sens, ou bien ils ne pourront mener qu'une politique d'expédients. C'est plutôt cette tendance qui prévaut actuellement.

– N'est-ce pas l'ensemble de la classe politique française qui, depuis longtemps, appréhende mal les questions quasi existentielles que lui pose une jeunesse d'aujourd'hui ?

– C'est vrai que le problème ne date pas d'aujourd'hui. Les jeunes, je le vois à travers mes propres enfants, sont complètement désorientés. Ils ne voient pas d'ouverture, ils ne comprennent pas les filières d'études, les orientations qu'on leur propose. Même les plus doués ne voient plus le sens de ce qu'on leur présente. Ils ne parviennent pas à concevoir leur rôle, à imaginer leur place dans la société de demain.

– Dans nos colonnes (le Monde du 13 novembre), le sociologue Edgar Morin expliquait que la révolte lycéenne avait pour ferment la crise morale qui secoue notre société...

– Je partage tout à fait ce sentiment. Un grand projet social ne peut se bâtir que sur une idée qui dépasse les personnes. Ce ne peut être qu'un projet éthique. Nous payons aujourd'hui le « super-individualisme », qui est la référence essentielle de notre société. Or, les jeunes ont une générosité naturelle. Ils ne veulent pas d'une société *individualiste* ; ils veulent que soit pris en compte le plus faible, le plus isolé, le plus marginalisé.

» Cet individualisme, qui fragilise la cohésion sociale du pays, s'alimente à deux sources : l'Etat-assistance et une conception de l'économie ultra-libérale. C'est l'Etat-assistance qui a asséché tous les corps intermédiaires, de la *mutuelle de secours aux associa*tions sociales. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui organise la fête de la musique, comme si l'Etat pouvait décréter la fête. Tout est socialisé et assisté. L'autre versant de cet individualisme a été forgé par une conception économique ultra-libé*rale qui ne raisonne qu'en termes* de rapports de forces économiques.

– Où se situe la bonne voie ?

– Il faut se référer à la notion de la personne. Notion qui s'enracine et prend corps dans une communauté.

Adolescence marginalisée

– Vous voulez ressusciter le « personnalisme » de Mounier ?

– Je suis un enfant de cette famille ; et je crois que c'est d'autant plus la voie à suivre que notre société est aujourd'hui à la dérive. Le fossé se creuse entre les catégories sociales. Il n'y a plus de volonté nationale autour d'une *grande ambition*. Notre crise de société est profonde.

– N'y a-t-il pas, derrière le mouvement de protestation des jeunes – qui sont d'ailleurs parfois très jeunes – l'expression d'une formidable défiance à l'égard du monde adulte et de son système de valeurs ?

– Relisez Charles Péguy, qui écrivait : *« Comment enseigner quand tout le monde ment ? »* La révolte des jeunes, c'est la révolte contre le mensonge. Que veut dire 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat quand on délivre des diplômes dévalués ? Comment pourraient-ils avoir confiance dans un système qui prône l'intégration et provoque la marginalisation ? *L'école de Jules Ferry était un lieu* d'intégration ; elle est devenue un lieu de désintégration. Pour chaque classe d'âge, il y a une frange d'élèves qui est éjectée de l'école. Ils deviennent alors des marginaux. Le système éducatif est un système clos, qui propose trop souvent *un moule unique*. Quel gâchis pour les enfants, dont la personnalité ne correspond pas à ce moule ! Quel drame pour tous les enfants qui ne trouvent pas dans leur milieu social le soutien nécessaire, quelles sources d'inégalités !

» Evidemment, ce système de désintégration touche plus les jeunes immigrés. Il n'est donc pas étonnant de les voir apparaître au premier rang des manifestants. Mais des jeunes Français sont également victimes de la même exclusion, dès lors qu'ils n'ont pas la chance d'être aidés dans leur milieu familial. Cette révolte de la jeunesse, c'est une révolte contre l'égoïsme. Cet égoïsme est perceptible dans la vie courante et il *« pollue » les relations humaines*. Dans le monde adulte, l'enfant est devenu trop souvent un objet. Paradoxalement, nous faisons de l'adolescence l'âge idéal de l'homme. Or l'adolescence est une étape de marginalisation temporaire dans la vie des hommes. En l'*idolâtrant (on le voit dans les* publicités), on transforme le provisoire en permanent et on conforte les comportements de marginalisation, qui dissuadent les jeunes de s'enraciner professionnellement, familialement, socialement. Les jeunes ne parviennent pas à trou*ver leur équilibre, oscillant sans* cesse entre une sénilité précoce et une adolescence prolongée.

» Toutes ces questions dépassent, bien sûr, le simple cercle du *politique et les manifestations* actuelles ne sont qu'un symptôme d'un mal profond.

– Comment en sortir ?

– Il est indispensable de revaloriser un mot : la confiance. Je prends un exemple précis : pourquoi ne pas faire confiance au proviseur pour la rénovation de son lycée ? Pourquoi ne pas lui donner une dotation particulière pour qu'il adapte lui-même l'utilisation des fonds reçus aux besoins concrets de son établissement ? Pourquoi ne *pas lui laisser également une cer*taine liberté en matière d'innovation pédagogique ? Nous avons aujourd'hui une société, au mieux d'ignorance, au pis de défiance. *Moi, je réponds : faisons* confiance. Il faut travailler de toutes nos forces à l'organisation d'une diffusion des responsabilités la plus large possible. En termes *politiques, cela se traduit* par un approfondissement de la décentralisation.

– Vous estimez que la crise de société actuelle dépasse le cadre du politique...

– Je crie : « Au secours ! » Il faut que *les intellectuels* français parlent, qu'ils réaniment le débat, sinon nous allons nous embourber dans les affaires. Il n'y a plus de débat aujourd'hui entre des écoles *intellectuelles vivantes. Il* y avait hier des Sartre, des Camus, des Raymond Aron. Je ne partage pas les choix politiques ou philosophiques de tous ces penseurs, mais le *débat intellectuel* existait. L'éthique dominait alors le politique. »

Propos recueillis par PIERRE SERVENT

fin des négociations ave

nts de M. Jospin

s principales décisions

SOCIÉTÉ

le ministre de l'éducation nationale

Sit-in debout au Champ-de-Mars

Comment se faire entendre, lorsqu'on est à peine cinq mille à piétiner une pelouse isolée du grouillement parisien, dans un grand jardin cerné par les CRS, fréquenté seulement par quelques touristes japonais levant la tête vers la tour Eiffel et par des personnes âgées promenant leur chien ? Cruelle interrogation pour les lycéens rassemblés, vendredi 16 novembre, sur l'esplanade du Champ-de-Mars.

Le demi-échec de ce *« sit-in pacifique »*, auquel les deux principales coordinations avaient appelé, tient sans doute à la démobilisation des élèves depuis les concessions financières du gouvernement et l'ouverture des négociations avec M. Jospin. Mais la formule d'un rassemblement statique à l'écart des voies de circulation, choisie pour éviter le renouvellement des débordements du 12 novembre, n'avait manifestement pas enthousiasmé les élèves. Nombre d'entre eux n'ont d'ailleurs fait que passer, déçus d'entendre des lycéens ruminer entre eux leur mécontentement.

En fait de sit-in, les manifestants sont restés la plupart du temps debout, parce que... *« l'herbe est mouillée »*, expliquait sans rire l'un d'entre eux ! Debout aussi *« pour mieux entendre »* les orateurs qui se sont succédé, une heure et demie durant, sur l'estafette de la coordination animée par la Jeunesse communiste (JC) – et les amis de M. Chevènement, – finalement seule réellement présente, avec les *« lycéens apolitiques »* du MAL (*le Monde* du 17 novembre).

« Quatre milliards, c'est pas assez ! »

Les jeunes étaient venus au Champ-de-Mars pour exprimer leur scepticisme à l'égard du « plan d'urgence » du gouvernement. *« Quatre milliards, c'est pas assez ! On ne sait pas combien il faudrait, mais ça doit être plus pour que les changements soient visibles »*, dit Nadia, du lycée Georges-Braque d'Argenteuil, dont la banderole posée sur la pelouse réclame *« du fric pour les bahuts, pas pour les obus »*.

Au micro se succèdent les témoignages sur l'état de dégradation des lycées. Depuis les *« cheveux dans la soupe »* à la cantine jusqu'aux *« chiottes pourries »*... Micro-défouloir que l'on arrache sans la moindre timidité, et où l'on *« délire »* en hurlant devant des camarades électrisés. Mais l'essentiel du débat a opposé les partisans de ce rassemblement statique devant la tour Eiffel aux volontaires, assez nombreux, d'une véritable manifestation vers l'Assemblée nationale.

« Personne ne va nous entendre si on reste là. Ça ressemble à un pique-nique ! », s'indigne un élève du lycée technique Verlomme. A la sono, les militants de la JC s'époumonnent pour démontrer l'irresponsabilité d'une telle entreprise : *« Y'a des flics partout, c'est pas possible de squatter les rues maintenant. Si on part, ça va cogner comme lundi et ils mettront tout sur le dos des rebeu* (beurs) *et des keubla* (blacks). »

Alors, les lycéens ont sagement écouté les messages de soutien délivrés au micro. Ils ont tressailli en entendant Jean-Edern Hallier les appeler à être *« plus violents que les casseurs »*. Ils ont entrevu l'inépuisable Mouna Aguigui répéter, à vive allure, *« le fric-assez ! le fric-assez ! »*. Ils ont eu droit à la lecture du message de soutien de la chanteuse Nicoletta, et, de vive voix, aux encouragements de Mme Monique Vuaillat, secrétaire général du SNES, le syndicat des professeurs de lycée de la FEN.

Mais quelque chose avait changé dans l'attitude des lycéens. L'ouverture des négociations a fait naître des réactions vives contre *« les lâche-cul qui donnent des interviews »* et la *« récupération politicienne »* du mouvement. Insensiblement, certaines revendications sont passées du registre strictement scolaire à une contestation sociale plus large. *« Changeons l'éducation pour faire de la société ce que nous voudrions qu'elle soit »*, avaient écrit sur une banderole des élèves d'une classe d'arts appliqués de Sèvres. Quant au dénommé « Rebel 95 », jeune militant des Sections carrément anti-Le Pen (SCALP) du Val-d'Oise, il manifestait, lui, *« contre la société de consommation qui est interdite à la plupart des jeunes »*.

Baez et Dylan

Olivia, du lycée Sophie-Germain, estimait, pour sa part, qu' *« il faut écouter le cri de révolte de ceux qui ont cassé des voitures »*. Jupe longue indienne, très longs cheveux et bijoux cliquetants, on la croyait revenue d'une manifestation pacifiste des années 70.

Souvenirs. Un peu plus loin, au pied de la tour Eiffel, on avait sorti guitares et harmonica pour chanter Joan Baez et Bob Dylan. Ce fut, l'espace de quelques minutes – toutes pro portions gardées – Woodstock-sur-Seine, Peace and Love chez les lycéens... jusqu'aux premières pierres lancées par quelques trublions vers les CRS, à travers un ciel humide déjà guetté par la nuit.

PHILIPPE BERNARD

Autant de policiers que de manifestants...

On craignait le pire. La capitale à feu et à sang. Les bandes allaient descendre sur Paris... Le dispositif était donc fin prêt. Dans les banlieues, des policiers devaient surveiller les jeunes qui prenaient le train. D'autres les attendaient dans les gares et les stations de RER parisiennes. Sans parler des CRS et gendarmes mobiles chargés de quadriller le quartier du Champ-de-Mars où se tenait le *sit-in* des lycéens. L'occasion pour la préfecture de police de lancer une petite nouveauté : deux divisions mobiles, composées chacunes de trois compagnies républicaines de sécurité et de deux escadrons de gendarmes mobiles. Pas question cette fois de se laisser surprendre par la rapidité des casseurs. Après avoir *« revendiqué la responsabilité »* des lenteurs du 12 novembre, le préfet de police, M. Pierre Verbrugghe, se devait d'en tirer les conséquences.

Dès 14 heures, de nombreuses unités de police et de gendarmerie s'étaient placées entre les Halles et le Luxembourg. On annonçait trois cents jeunes, certains armés de battes de base-ball, arrivant par la ligne B du RER. A la sortie du métro Saint-Michel, les sacs étaient fouillés, les identités contrôlées, avec une seule consigne : *« interpellation immédiate s'ils sont porteurs d'armes par destination »*. Quelles qu'elles soient : gare du Nord, un jeune en possession d'un cutter était ainsi « embarqué ». Deux cents CRS, casqués pour la plupart, investissaient la station Les Halles. Place du Châtelet, trois cars et quatre fourgonnettes attendaient les ordres avec, à l'avant de l'une d'elles, deux policiers en civil chargés d'interpeller les casseurs.

« Actions très maîtrisées et très paisibles »

Veste de treillis kaki et petit bonnet bleu marine pour l'un, blouson criard et keffieh pour l'autre, jeans et tennis dans les deux cas. A vingt ans près, de vrais gamins de banlieue... Ils étaient un millier dans ce cas, appartenant aux brigades centrales, aux divisions de police judiciaire, aux unités de commissariat, ou encore des policiers en tenue, « déshabillés » pour la circonstance, baptisés en langage administratif *« personnels hors rang »* ou *« PHR »*.

A 15 heures, les bandes n'étaient toujours pas là. Les CRS regagnaient leurs cars, les civils montaient dans les voitures. Direction l'esplanade du Champ-de-Mars où le sit-in avait déjà commencé. Avec quelques empoignades à la sono : les uns parlaient *« conditions d'études »* et *« négociations »* ; les autres, plus radicaux, tentaient de pousser le gros des troupes à *« aller chercher les sous là où ils se trouvent : dans les vitrines »*. Rue Saint-Dominique, avenue Rapp, rue de Grenelle, les commerçants avaient presque tous baissé leur rideau de fer.

A chaque carrefour, des petits groupes de CRS se préparaient à l'affrontement : *« Qu'ils prennent une bonne fois sur la gueule, que ça remette les choses à leur place »*, glissait un policier à son collègue. Les consignes de la salle d'état-major – TNZ1 sur les ondes policières – étaient autres : *« Actions d'intimidation très maîtrisées et très paisibles naturellement »*, dira-t-elle peu après 16 heures. Et quand il faudra bien en venir aux courtes et légères charges – disperser sans aller au contact –, TNZ1 réclamera des interpellations *« dans les conditions que vous savez »*, en l'occurence, renseignement pris, sans violences inutiles et sans acharnement.

A 16 h 45, les premières grenades lacrymogènes répondent aux jets de pierres. Rapidement, les CRS chargent. Sur l'esplanade, quelque trois cents lycéens, au grand maximum, sont encore là, aux côtés des plus violents, évalués à deux cents. Certains s'assoient au pied des uniformes en criant : *« Lycéens pacifistes ! »* Pour peu de temps, avant de finir par évacuer un Champ-de-Mars transformé en champ de manœuvres, pour ne plus laisser face à face que ceux qui vont en découdre. Et des journalistes et photographes systématiquement agressés par les casseurs.

La nuit est tombée. Les charges des CRS se succèdent au rythme des matraques frappant les boucliers. Les manifestants refluent, les plus lents se faisant interpeller. Une voiture gît sur le toit, quelques autres ont les vitres brisées. Repoussés jusqu'à la Seine, une centaine de casseurs empruntent alors le quai Branly. Sur le chemin, ils s'en prennent aux véhicules. Un fourgon de police, lapidé, doit battre en retraite. Enfermés dans leur car aux rétroviseurs arrachés, des touristes japonais contemplent les dégâts, stupéfaits.

Quarante-cinq interpellations

Au pont de Bir-Hakeim, un cri jaillit : *« Les vitrines ! »*. Le groupe, totalement inorganisé, s'engouffre boulevard de Grenelle. Pris de vitesse, les policiers n'ont pas suivi. Quelques magasins et de nombreuses voitures sont endommagés, à coups de pierres et de marteaux. A la station Dupleix, une moto est incendiée tandis qu'enfin les policiers retrouvent leurs marques. Dès la première charge, la bande se disloque et disparaît, certains s'enfuyant en courant, d'autres empruntant simplement le métro.

Une manifestation d'à peine cinq mille lycéens aura mobilisé autant, sinon plus de policiers et de gendarmes. *« On en est là, malheureusement*, commentait-on vendredi soir à la préfecture de police, *mais on pensait qu'il y aurait trois fois plus de manifestants. »* A cause de quelque deux cents casseurs qui auront blessé, légèrement, une trentaine de policiers et de gendarmes, et endommagé des dizaines de véhicules. Un temps, la préfecture de police fut affolée par une information selon laquelle un gendarme avait été blessé d'une balle de 22 long rifle. Une fausse nouvelle, heureusement.

Il y eut au total quarante-cinq interpellations, dont vingt-sept mineurs et dix-huit majeurs, trente-six ayant été arrêtés par la sécurité publique en uniforme et neuf par la police judiciaire en civil. Vingt-six d'entre eux ont été relâchés, tandis que dix-neuf étaient placés en garde à vue puis déférés au parquet de Paris.

NATHANIEL HERZBERG et ERICH INCIYAN

En colloque à Paris

Les professeurs du SNES pris à contre-pied

Le rendez-vous était pris de longue date, mais les hasards du calendrier ménagent parfois des surprises. Au moment où les représentants des deux coordinations lycéennes entamaient leur seconde journée de négociation avec le ministre de l'éducation nationale, vendredi 16 novembre, une centaine d'enseignants du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) étaient réunis à la Bourse du travail, à Paris, pour un colloque sur le lycée.

L'atmosphère était studieuse mais un peu morne, avec des rangs clairsemés. Les enseignants du SNES paraissaient pris à contre-pied par l'actualité lycéenne et les débats flottaient. Certains responsables ne dissimulaient pas avoir du mal à «digérer» la surprenante facilité avec laquelle, rue de Grenelle, leurs élèves négociaient, défendaient pied à pied les intérêts de leurs professeurs et *obtenaient* des résultats. Invités en catastrophe à ce colloque du SNES, les lycéens n'avaient dépêché qu'un seul de leurs représentants, Géraldine Massé, du Mans (Sarthe), qui fit une brève apparition avant de s'éclipser pour aller rejoindre le ministre de l'éducation nationale.

En attendant la réforme...

Sauf à rappeler, comme le fit sobrement Alain Roze, secrétaire national du SNES chargé des lycées, *« les convergences évidentes »* des revendications lycéennes avec celles *« que n'a pas cessé d'exprimer depuis des années »* le syndicat majoritaire dans le second degré, il fut peu question du mouvement lycéen et même de la négociation engagée avec M. Jospin. Le plan d'urgence annoncé, a seulement indiqué Alain Roze, *« ne fait pas le compte. Les crédits à caractère pédagogique sont limitée à 500 millions de francs. Et rien n'est prévu pour la réduction des effectifs par classe »*.

L'annonce de la publication prochaine des propositions du Conseil national des programmes (CNP) inquiète les militants du SNES. Ils craignent que les enseignements offerts aux élèves ne soient *« amputés »* et que ne s'aggrave la charge de travail des professeurs.

Pas de changement brutal, pas de réforme de structure, mais une diversification plus grande des filières, dès la classe de seconde, voire dès le collège : tel est le credo du SNES, que l'actualité récente n'a en rien modifié. Il n'est pas question non plus, pour le syndicat enseignant, d'alléger les horaires des élèves, encore moins de toucher au baccalauréat, qui doit conserver son caractère national, rester anonyme et conserver sa fonction de premier grade universitaire. Les militants du SNES se sont offert une sorte de répétition générale avant les grandes manœuvres qui devraient commencer, sitôt connues les propositions du Conseil national des programmes, sur la réforme des lycées. La phase de concertation devrait durer jusqu'au mois de mai prochain.

CHRISTINE GARIN

□ **NOUVELLE-CALÉDONIE : fin de la grève de la faim tournante des lycéens.** – Les lycéens de Nouméa ont mis fin, jeudi soir 15 novembre, à leur grève de la faim tournante *« contre le racisme dans les établissements scolaires »* après avoir obtenu la réintégration dans leur établissement des deux collégiens qui avaient lancé le mouvement le 5 novembre dernier. Le comité soutenant cette initiative a annoncé la création d'une *« association de défense des élèves »* chargée d'étudier les résultats des travaux de la la commission d'enquête mise en place par le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie afin de faire la lumière sur cette affaire. Cette commission doit rendre ses conclusions la semaine prochaine.

□ **Le Syndicat de la magistrature dénonce la *« justice expéditive »* utilisée contre les casseurs.** – Le Syndicat de la magistrature *« dénonce et condamne le choix répressif du gouvernement, l'utilisation de la justice pour pallier les carences de la police judiciaire, et le recours à des procédures d'urgence synonymes de justice expéditive à seule fin de satisfaire l'opinion publique en faisant des exemples »*, à la suite des condamnations des personnes interpellées lors de la manifestation lycéenne de lundi 12 novembre à Paris. *« Contrairement à la politique pénale en vigueur, des mandats de dépôt ont été requis contre des mineurs devant les juges des enfants et le juge d'instruction »*, a précisé, vendredi 16 novembre, le syndicat, proche de la gauche.

FAITS DIVERS

A Grenoble

Le propriétaire d'un bar enlève puis assassine un cadre du Crédit lyonnais

GRENOBLE

de notre correspondant

Un cadre du Crédit lyonnais, chargé à l'agence centrale de Grenoble de la gestion du patrimoine, M. Jean-Claude Rostaing (cinquante-huit ans), a été assassiné mercredi 14 novembre *(nos dernières éditions du 17 novembre)* après avoir signé, sous la menace, une demande de rançon de 2 millions de francs à la banque qui l'employait.

Son meurtrier lui avait fixé un rendez-vous par téléphone, deux jours plus tôt, sur le parking d'un supermarché de la ville voisine d'Echirolles. Il lui avait alors indiqué vouloir *« placer plusieurs millions de francs »*. Cette démarche avait intrigué Jean-Claude Rostaing, qui avait déclaré à ses collaborateurs se rendre à un *« rendez-vous bizarre »*. *« Il croyait avoir affaire, peut-être, à un gagnant du Loto, soucieux de préserver son anonymat. Il est parti pour Echirolles sans penser un instant qu'il y avait un risque quelconque »*, affirme un employé de la banque.

Arrivé sur le parking, le cadre du Crédit lyonnais rencontra un homme de forte corpulence, René Rognard, âgé de cinquante-huit ans, propriétaire depuis mai 1989 du bar Les Champs-Elysées, à Grenoble. Il fut aussitôt conduit dans une forêt située sur la commune de Saint-Georges-de-Commiers, à une vingtaine de kilomètre de Grenoble. Après avoir fait rédiger par Jean-Claude Rostaing la lettre de demande de rançon et fixé les conditions de la remise de celle-ci, le ravisseur exécuta le banquier en lui tirant une balle dans le dos et une seconde au niveau de la nuque.

Le lendemain matin, l'assassin passa trois coups de téléphone à l'agence centrale du Crédit lyonnais pour fixer de nouvelles modalités de dépose de la rançon. La police, qui avait été prévenue par le directeur, put, dans la matinée du 16 novembre, et après deux nouveaux appels du ravisseur, interpeller celui-ci dans une cabine téléphonique. René Rognard conduisit les inspecteurs de la police judiciaire sur le lieu de son crime, où fut retrouvée la victime.

Le propriétaire du bar aurait agi seul, afin d'éponger de grosses dettes. *« Taciturne »* et *« peu causant »*, selon ses clients et ses voisins, cet homme apparemment *« sans histoires »* n'avait jamais eu affaire à la police en dehors de quelques plaintes récentes pour fermeture trop tardive de son établissement.

CLAUDE FRANCILLON

JUSTICE

□ **La justice ordonne l'insertion d'un encart dans le livre de Pierre Péan sur Jacques Foccart.** – Mme Huguette Le Foyer de Costil, premier vice-président du tribunal de Paris, a ordonné, vendredi 16 novembre, que soit inséré un encart faisant état des protestations de M. Jacques Foccart relatives à sa vie privée dans tous les exemplaires non vendus du livre que lui a consacré M. Pierre Péan, *l'Homme de l'ombre* (Fayard). L'ancien conseiller du général de Gaulle avait demandé en référé l'insertion d'un avertissement, sous astreinte de 10 000 F par infraction, afin de faire savoir qu'il considère que ce livre contient des affabulations portant sur sa vie privée et sa vie politique. Le magistrat a déclaré que *« l'intention systématique qu'aurait eue Pierre Péan de nuire à Jacques Foccart, et surtout l'atteinte insupportable qui en résulterait »* n'étaient pas démontrées de manière évidente, sauf en ce qui concerne les passages consacrées à la filiation du plaignant.

□ **Affaire Céline Jourdan : Richard Roman se pourvoit en cassation.** – L'avocat de Richard Roman, inculpé dans le cours de l'enquête sur l'assassinat de la petite Céline Jourdan, et dont l'ordonnance de non-lieu a été annulée, mercredi 14 novembre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, a déposé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de cette juridiction.

MÉDECINE

Une étude épidémiologique

Les utilisateurs plutôt satisfaits par le préservatif

Bien qu'il constitue en pratique la principale méthode de prévention contre l'épidémie de sida, on sait encore fort peu de choses sur le préservatif, la fréquence de son utilisation ou l'opinion de ceux qui y ont recours. Une équipe du Centre européen de surveillance et d'épidémiologie du sida (hôpital Claude-Bernard, Paris) vient de publier la première étude chiffrée sur ce thème (1).

Cette étude a été lancée en 1989 à partir de questionnaires anonymes, avec l'aide de *Libération* et de cinquante pharmaciens d'officine parisiens. Au total, 1 140 questionnaires ont été exploités, émanant de personnes âgées en moyenne d'une trentaine d'années. On compte 26,5 % de femmes dans cet échantillon et, au total, 622 hétérosexuels pour lesquels le préservatif est avant tout un mode de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida. 4,5 % l'utilisent parce qu'ils sont – ou ont un partenaire – séropositifs. Cette proportion passe à 26 % chez les homosexuels et les bisexuels.

Dans leur grande majorité, les utilisateurs (dont plus de 50 % déclarent avoir eu plus d'un partenaire durant les douze mois précédents) déclarent ne pas rencontrer de difficultés dans l'utilisation de ce type de protection. Les homosexuels et les bisexuels ainsi que les utilisateurs confirmés éprouvent plus de facilité que les hétérosexuels à le proposer à un partenaire.

La principale difficulté réside dans le taux de rupture et l'utilisation de lubrifiants inadaptés. Les auteurs de cette étude concluent à des taux de rupture de près de 5 % chez les homosexuels et les bisexuels et de 1,5 % chez les hétérosexuels. Ce taux n'est que de 0,6 % chez les prostituées ayant participé à l'enquête. Les enquêteurs établissent que les rapports anaux et le recours aux lubrifiants sont les deux éléments à l'origine de ces ruptures qui, bien évidemment, peuvent entraîner une contamination si l'un des partenaires est infecté.

Si les spécialistes expliquent que le lubrifiant est souvent nécessaire pour réduire les contraintes subies par le latex, ils soulignent aussi que certains produits (vaseline, huile minérale, silicone) sont formellement déconseillés . Seules certaines substances hydrosolubles – vendues en pharmacie – doivent être utilisées. *« Dans la population hétérosexuelle, l'utilisation du préservatif comme moyen de contraception aide à mieux l'accepter, à le proposer plus facilement à un partenaire et à apprendre à l'utiliser*, concluent les auteurs. *Il est donc possible que la réhabilitation du préservatif comme mode de contraception favorise son acceptation. »*

JEAN-YVES NAU

(1) Attitude et opinions des utilisateurs de préservatifs. Cette étude sera publiée dans le prochain numéro (44-1990) du bulletin épidémiologique hebdomadaire de la direction générale de la santé. Un dossier est également publié sur ce thème par la revue mensuelle *Prescrire* (septembre 1990).

□ **Rapport Lazar sur la médecine libérale : réaction nuancée au PS.** – Le rapport de M. Philippe Lazar, directeur général de l'INSERM, sur l'avenir de la médecine libérale, publié jeudi 15 novembre (*le Monde* du 16 novembre), *« est intéressant, mais pas assez audacieux »*, a déclaré M. Claude Pigement, délégué national à la santé du Parti socialiste. Concernant la maîtrise des dépenses, *« on aurait pu aller plus loin et envisager par exemple une codification des actes comme en Allemagne ou réfléchir à des mécanismes de régulation du système »*, a ajouté M. Pigement.

SOCIÉTÉ

SPORTS

Maintenant M. Claude Bez à la tête du club de football

M. Chaban-Delmas reconnaît que les Girondins de Bordeaux ont 242 millions de francs de dettes

242 millions de francs, chiffre officiel : tel est le montant des dettes des Girondins de Bordeaux Football-Club, rendu public vendredi 16 *novembre* par M. Jacques Chaban-Delmas lui-même. Devant cette *« somme considérable »* qu'il doit désormais reconnaître, le maire de Bordeaux a annoncé *« un plan de redressement »*. Mais il maintient pour l'instant M. Claude Bez à la tête du club.

BORDEAUX

de notre correspondante

Pour *« faire taire les rumeurs meurtrières sur les escroqueries et les magouilles »*, M. Chaban-Delmas avait promis un *« audit indiscutable »* du club de football bordelais. Cet audit devait être réalisé par un cabinet *« international »*. En réalité, la Ville de Bordeaux s'est adressé... à un cabinet bordelais. Certes, Exco-France est membre du réseau Grant Thornton International, mais son patron, M. Junières, n'en est pas moins un familier du club de M. Claude Bez, puisqu'il assume les fonctions de commissaire aux comptes des Girondins de Bordeaux FC. *« Les comptes sont certifiés conformes, sans irrégularités, truquages, dissimulations ni escroqueries »*, a affirmé M. Chaban-Delmas, vendredi 16 novembre, devant la presse.

Comment expliquer alors un déficit de cette ampleur? La faute en reviendrait *« en premier lieu à l'inflation des salaires »* et à *« l'importance croissante prise par les Coupes d'Europe »* dans les budgets du club. Toujours selon les experts, *« les multiples titres accumulés par les Girondins de Bordeaux (...) ont engendré une certaine euphorie qui n'a pas contribué à modérer les dépenses »*. Le rapport Junières n'entre cependant pas dans le détail. Il ne relève pas, par exemple, les déplacements en avion offerts par M. Bez à ses invités, parmi lesquels des élus de tous bords, des fonctionnaires ou des policiers. Lors des matchs de Coupe d'Europe, en 1986-1987, ces voyages représentaient la somme de 5 260 000 francs.

Ne sont pas relevés non plus les frais engagés au bénéfice des arbitres : des pratiques qu'a révélées publiquement M. Bez lui-même. En 1984-1985, saison où le club bordelais joua la demi-finale de Coupe d'Europe contre la Juventus de Turin, les Girondins de Bordeaux FC auraient versé 1,7 million de francs en espèces pour tenter de se concilier les bonnes grâces des arbitres lors des quatre matchs européens à domicile. La saison suivante, ces sommes s'élevaient à 478 000 francs mais le club avait été rapidement éliminé de la compétition européenne. Enfin, en 1986-1987, les enveloppes auraient atteint 1,213 million de francs.

« Changements profonds »

Le rapport d'audit conclut sobrement : *« La poursuite de l'exploitation ne peut être envisagée que dans la mesure où un plan d'assainissement global peut être mis en œuvre dans les meilleurs délais. » « Ce n'est pas la faillite »*, a assuré M. Chaban-Delmas. Des négociateurs *« désignés par le club »* et flanqués d'un observateur de la Ville devront, dans un délai de deux ou trois mois, *« voir avec les créanciers comment rendre les dettes plus supportables »*. Selon le maire, les Girondins de Bordeaux devraient alors repartir *« grâce à l'apport de nouveaux capitaux et avec des structures différentes »*. M. Claude Bez aura-t-il sa place dans ce paysage renouvelé? Sibyllin, M. Chaban-Delmas parle de *« changements profonds »*. Mais il a démenti, une fois de plus vendredi 16 novembre, la rumeur de démission du président du club bordelais.

L'audit de M. Junières se fait, semble-t-il, *un devoir de prouver la régularité* d'opérations qui font pourtant, *par ailleurs*, l'objet d'enquêtes pénales et d'investigations de la chambre régionale des comptes. Ainsi, la construction du Centre sportif international du Haillan. *« Nous avons vérifié que les règlements effectués grâce aux subventions des collectivités locales correspondaient exactement aux travaux mentionnés dans les marchés. »* Le contrôle fiscal opéré sur les exercices 1985, 1986 et 1987 du club serait, toujours selon l'audit, *« sans incidence significative pour le club »*.

Pourtant, les travaux du Centre du Haillan, supervisés par le fils de M. Bez, Eric, et pour lesquels les collectivités locales ont versé 54 millions de francs hors taxes, auraient fait l'objet de deux devis : l'un, de 44 millions de francs, correspondrait au véritable montant des travaux ; l'autre, de 54 millions de francs, correspondrait aux factures présentées aux collectivités locales. L'instruction s'efforce actuellement d'établir où sont passés les 10 millions de différence.

Au cours de leur contrôle, les agents du fisc avaient épluché toutes les sources de financement des Girondins de Bordeaux FC. Leurs investigations les avaient conduits notamment à la SEP Media Foot de M. Jean-Claude Darmon, qui gère l'ensemble des recettes publicitaires du club. Ils avaient déjà, à l'époque, découvert des recettes non déclarées et des charges non justifiées. M. Chaban-Delmas répond sur ce point : *« A ma connaissance, il n'y a rien de nature à infirmer la transparence. Il n'y a pas d'argent sous la table. »*

GINETTE DE MATHA

□ **M. Jean-Claude Darmon remis en liberté sous caution.** – Sous le coup d'une double inculpation, pour abus de biens sociaux et d'autre part dans l'affaire de la caisse noire du Sporting-Club de Toulon, M. Jean-Claude Darmon, l'un des personnages centraux du football français, chargé des négociations publicitaires, a été remis en liberté contre une caution de 1 million de francs, vendredi 16 novembre au soir, par M. Jean-Pierre Zanoto, juge marseillais chargé de l'instruction relative aux finances du club de Toulon.

SCIENCES

Naissance du premier veau conçu en France par clonage

Clony, 56 kilos, sexe masculin, est le premier bovin français issu des techniques de clonage.

Il est né, vendredi 16 novembre, vers 15 h 30 à Douai (Nord), dans la station expérimentale de la société privée Gènes Diffusion. Cette naissance, résultat de près de trois années de recherche, intervient après celle de Gédéon, le premier veau-éprouvette, en mars 1990. Clony est le fruit d'une collaboration menée avec l'université de Wisconsin (Etats-Unis). Trois équipes d'Amérique du Nord ont déjà produits des veaux par technique de clonage.

Le principe du clonage est de produire des individus génétiquement identiques issus du même organisme.

Développé chez les bovins, il consiste à insérer dans un ovule sans noyau une cellule provenant d'un embryon d'une vache pré-sélectionnée, qui contient donc le patrimoine génétique complet de l'animal.

Cet ensemble va former une cellule hybride qui, en se multipliant, va aboutir à la formation d'un embryon transplanté au bout de sept jours dans un utérus de vache.

TENNIS : le championnat de l'ATP Tour

Sampras le bon, Agassi la brute

En battant, vendredi 16 novembre, le plus jeune *champion des Internationaux* des Etats-Unis, Pete Sampras, le Suédois Stefan Edberg ne s'est pas seulement qualifié pour les demi-finales du Championnat de l'ATP Tour (ex-Masters) qui a lieu dans la Festhalle de Francfort, il a aussi conforté sa position de numéro un mondial qui était menacée par l'Allemand Boris Becker.

FRANCFORT

de notre envoyé spécial

Un Américain s'est qualifié pour *les demi-finales du championnat* de l'ATP Tour disputé à Francfort. *Mais ce n'est pas le bon.* Pas celui sur lequel l'Amérique fonde tous ses *espoirs*. Au lieu de Pete Sampras, le jeune Californien dont le comporte*ment sur le court ne fait rougir per*sonne de honte, mais au contraire fait gonfler d'orgueil tout le monde, c'est André Agassi, l'épouvantail de Las Vegas, qui devait rivaliser, samedi 17 novembre, avec l'Allemand Boris Becker pour une place en finale. Ces deux garçons, qui ont quasiment le même âge, sont à des années-lumière l'un de l'autre. Ils ont autant de points commun que la moutarde et le miel.

Agassi est devenu célèbre par ses outrances sans jamais avoir remporté un titre majeur. Il a en toute chose un comportement de diva. Sampras était pratiquement inconnu du grand public avant de devenir le plus jeune champion des Internationaux des Etats-Unis. Et bien qu'il ait battu pour cela en moins de dix jours Hlasek, Muster, Lendl, McEnroe et Agassi lui même, il n'en a pas perdu la boussole pour autant. Le premier se fait remarquer par ses accoutrements fluorescents. Le second n'apparaît que dans le blanc le plus classique. L'un est un matraqueur de fond de court, sorte de copie non conforme de Ivan Lendl ; l'autre est un pur attaquant, dans le style des anciens champions australiens, Ken Rosewall et Rod Laver.

Forfait pour le Grand Chelem

A Francfort cependant, le chevalier noir a pris le dessus sur le chevalier blanc. Agassi-le-méchant a infligé une cinglante défaite à Sampras-le-bon, qui a du mal à cuver son succès de New-York (il a été éliminé par une « révélation » française, Guillaume Raoux, lors du Tournoi de Bercy). Et, dans un match décisif pour l'accès en demi-finales du championnat, le Suédois Stefan Edberg a surclassé Sampras qui, en dépit de la vitesse de ses services (entre 191 et 203 km/h), n'a pas pu soutenir la comparaison.

Médiatiquement, Agassi a su également prendre position sur un terrain où Sampras n'est pas encore très à l'aise. Ayant réussi à sauver sa place de numéro un mondial, Stefan Edberg a tué le « coup » qu'aurait réussi Boris Becker en accédant à la première place dans son propre pays. Le championnat y a perdu en épaisseur. Agassi s'est chargé de la lui rendre en annonçant son forfait pour la Coupe du Grand Chelem le mois prochain à Munich. Il se place ainsi sous la menace d'une suspension pour Roland-Garros, Wimbledon ou l'Open des Etats-Unis, suspension qui pourrait être l'occasion pour les joueurs de déterrer la hache de guerre contre la Fédération internationale. Et pendant qu'Agassi éructe de mépris pour cette Coupe *dotée de 6 millions de dollars*, Sampras ne peut que déclarer son *embarras et ses hésitations.*

La position d'Agassi n'en paraît pas meilleure pour autant. Il y a quelque chose d'éphémère, d'inconsistant, dans son jeu et dans sa personnalité. Il ressemble trop à un slogan publicitaire ou un produit de marketing. En dépit de sa dépression consécutive à sa victoire de New-York, Sampras semble plus naturel, plus solide parce que plus rustique. On ne décèle pas chez lui cette frénésie qui fait brûler à Agassi sa jeunesse. Sampras avance lentement mais sûrement vers un but à sa portée, comme Stefan Edberg, son bourreau d'un soir, qui patienta plusieurs années avant de devenir numéro un.

ALAIN GIRAUDO

A l'Assemblée nationale

Un député propose que les clubs professionnels deviennent des sociétés anonymes

Au cours de l'examen à l'Assemblée nationale du budget des charges communes, M. Jean-Marc Ayrault (PS, Loire-Atlantique), rapporteur spécial de la commission des finances, a déposé, vendredi 16 novembre, un amendement visant à assainir le financement des clubs professionnels de football. Ce texte dispose que ces clubs devront constituer, au plus tard le 1er janvier 1992, une société anonyme (SA), régie par la loi du 24 juillet 1966 *sur les sociétés commerciales*, et soumise au contrôle de la chambre régionale des comptes.

« Les clubs professionnels de football sont devenus des entreprises de spectacle, il convient donc qu'elles soient gérées, et aussi contrôlées, comme telles, a indiqué M. Ayrault pour justifier le dépôt de son amendement. *Les coûts de transfert et ceux des intermédiaires deviennent particulièrement indécents et provoquent une inflation des subventions versées par les collectivités locales, qui accordent aussi de plus en plus de garanties d'emprunt, lesquelles constituent des subventions déguisées, ça suffit! »*

« La gestion des clubs professionnels est en effet déplorable », a convenu M. Michel Charasse. *« Disant cela, je ne mets aucunement en cause le dévouement des responsables et je ne voudrais pas que l'on croie les clubs uniquement peuplés de gens malhonnêtes*, a ajouté le ministre du budget. *Il n'empêche, les contrôles fiscaux que j'ai diligentés, d'abord sur treize clubs, la Fédération et la Ligue, maintenant sur six clubs dont l'OM, font état d'une gestion déplorable mais pas forcément scandaleuse au demeurant et qui tient à l'impossibilité de traiter pour ce qu'elles sont, au regard du droit financier et fiscal, les activités commerciales des clubs. »*

M. Charasse a pris l'exemple des commissions qui *accompagnent* les achats de joueurs étrangers, actuellement versées par *« des canaux douteux, généralement en liquide »*, alors que les entreprises exportatrices qui doivent sacrifier à la même pratique sont tenues de demander une autorisation. Le ministre a indiqué, d'autre part, que l'étude engagée par ses services serait bientôt rendue publique *« de façon synthétique et sans citer de noms car notre propos n'est pas de jeter des affaires en pâture à l'opinion »*.

« L'amendement mettrait fin à la perplexité qui est la mienne quand je découvre des faits qui ne sont ni légaux, ni illégaux, mais plutôt a-légaux et que je ne sais pas comment traiter », a conclu M. Charasse, qui a demandé, compte tenu de son importance, la réserve du vote de l'amendement de M. Ayrault jusqu'au lundi 19 novembre.

GILLES PARIS

EN BREF

□ ***La Suisse adhère au traité de l'Antarctique.*** – La Suisse a adhéré au *traité de l'Antarctique*, a annoncé vendredi 16 novembre à Berne un porte-parole du département fédéral des affaires étrangères. *Cette adhésion porte à* trente-neuf le nombre d'Etats signataires du traité de l'Antarctique, qui doivent se réunir le 19 novembre au Chili pour la seizième réunion consultative. Pour sa part, le président George Bush a signé le même jour une loi qui interdit l'exploitation minière de l'Antarctique aux entreprises américaines. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Mise en orbite par la navette Atlantis d'un satellite d'observation américain.** – L'équipage de la navette spatiale américaine Atlantis aurait finalement déployé sans encombre, vendredi 16 novembre, le satellite secret dont il avait la charge. Plusieurs spécialistes prétendent en effet avoir enregistré dans la journée de vendredi la présence d'un objet situé à une centaine de milles devant la navette. Une hypothèse que paraît confirmer le commentaire discret d'un officiel de la NASA, estimant qu'on *« ne pouvait être plus satisfait. »* Pour transformer la mission en un succès total, il ne reste donc plus à l'équipage qu'à se poser en douceur, mardi 20 décembre, entre minuit et 3 heures (heure française), sur les pistes de la base californienne d'Edwards. – *(Reuter, UPI.)*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5393

HORIZONTALEMENT

I. Eclaire près des murs. Peut être fait pour l'honneur. – II. Accusé d'être mauvais par celui qui salope. Qui ont beaucoup circulé. Donnait des bises. – III. Qui peuvent se mettre à travailler. – IV. Prouve que des « souverains » ont beaucoup circulé. Ville ancienne. Comme une neige particulièrement dangereuse. – V. Adverbe. Suit les côtes. Fait sauter. Fils de patriarche. – VI. Mettre sous dépendances. Un drame. – VII. On peut y faire des exercices. Comme des jeux qui sont des spectacles. – VIII. Un peu de tête. Pronom. On se frappe tant qu'il dure. – IX. Ancienne capitale. Des gens qui n'étaient jamais à la fête. – X. Rivière. Donna des *motifs*. Bons pour le bétail. – XI. Vieux *pétard*. *Une peinture à* la gomme. – XII. Note. Se juge souvent sur la *mine*. *Comme parfois la* terre sur le sol. – XIII. Parmi les pre*mières victimes*. *Un arbre dont les* fruits ne peuvent nourrir que la *flamme*. *Est plein de cailloux.* – XIV. Quand elles sont grandes, *sont des terreurs*. Une station pour les Romains. – XV. Sans aspérités. *Pas imaginaires*. Quand il n'y en a aucune, on ne peut évidemment *pas s'en sortir.*

VERTICALEMENT

1. *On les perce pour les vider en* cachette. Ce qu'on fait quand il y a *un lapin*. – 2. Pousser un cri très chouette. Des gens dont on attend *des actes*. – 3. Une femme qui peut nous sauter au cou. Un fruit. – 4. Un bon chercheur. Se mouille. – 5. Belle en Bretagne. Utile quand on a tué le ver. Agrément étranger. En « Turquie ». – 6. Les petites *différences*. Permet de cacher une fuite. – 7. Le magistrat ne le laisse pas *passer*. *Peut être tirée d'une* cruche. – 8. On y reconstruit des *sanctuaires*. *Faire en sorte qu'on* n'en parle plus. – 9. Comme une *Eglise réduite aujourd*'hui à quelques communautés. Une des Cyclades. – 10. *Une étoffe peu* utilisée par les couturiers. Pièces satiriques. – 11. Terre. Ne se voit plus dans les pâturages. On n'est pas juste quand il est pris. – 12. Parfois fait dans une éprouvette. Travailleur étranger. Lie. Dans la Côte-d'Or. – 13. Sont distribués avant de jouer. Pas d'Italie. Au plus haut point. – 14. Servie dans un pub. Pronom. Peut porter le chapeau. – 15. On en a à nos pieds. Etonna les oiseaux, régala les poissons.

Solution du problème n° 5392

Horizontalement

I. Enfantins. – II. Laine. Oui. – III. Eve. Ignée. – IV. Cirage. Es. – V. Trêve. Ost. – VI. Ré. Cr. – VII. Oasien. – VIII. Cartables. – IX. Inné. Tu. – X. Eteules. – XI. Ni. Raseur.

Verticalement

1. Electricien. – 2. Navire. Anti. – 3. Fière. Orne. – 4. An. Aviateur. – 5. Neige. Sa. La. – 6. Gê. Cibles. – 7. Ion. Orel. Se. – 8. Nuées. Net. – 9. Sieste. Suer.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 16 novembre :

UNE LOI

– N° 90-1010 du 14 novembre 1990 portant adaptation de la législation française aux dispositions de l'article 5 de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne le 20 décembre 1988.

DES DÉCRETS

– N° 90-1011 du 14 novembre 1990 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire.

– N° 90-1013 du 14 novembre 1990 fixant les attributions du service d'information et de relations publiques des armées.

DES ARRÊTÉS

– Du 5 novembre 1990 relatif à une opération d'automatisation des formalités administratives qui découlent du dépôt d'une demande de statut auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la création d'un service télématique, de messageries électroniques et d'édition de statistiques.

– Du 5 novembre 1990 portant création du système informatique de la Commission des recours des réfugiés, d'un service télématique, d'un service de messageries électroniques et d'édition de statistiques.

– Du 14 novembre 1990 fixant l'organisation du service d'information et de relations publiques des armées.

COMMUNICATION

Le Conseil d'Etat annule partiellement la note de terminologie de la CNCL

Le Conseil d'Etat a partiellement annulé, vendredi 16 novembre, la « note de terminologie » dans laquelle la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), prédécesseur du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), avait défini en décembre 1987 la notion d'œuvre audiovisuelle. La Cinq avait demandé en 1988 l'annulation – pour *« excès de pouvoir »* – de ce texte. Le Conseil d'Etat, suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, lui a partiellement donné raison. Il a estimé en effet que l'ex-CNCL avait dans sa note *« fixé des règles nouvelles »*, alors que seuls des décrets du gouvernement peuvent établir *« le régime de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles »* des chaînes privées. Quatre dispositions de la note sont donc annulées : la limitation de la définition de l'œuvre audiovisuelle aux seules fictions et documentaires de création, la définition de l'œuvre de première diffusion et de l'œuvre d'expression originale française, ainsi que la disposition selon laquelle la CNCL et le CNC classifiaient ensemble les films d'origine étrangère. Le CSA estimait, vendredi, que cette annulation ne remettait pas en cause ses propres décisions, celles-ci s'appuyant sur les « décrets Tasca » publiés en janvier 1990.

□ **Les employés de l'agence de presse UPI acceptent une réduction temporaire de 35 % de leurs salaires.** – Les employés de l'agence de presse américaine UPI ont accepté, vendredi 16 novembre, une réduction de 35 % *de leurs salaires pendant trois mois* pour empêcher la mise en faillite de l'entreprise. Soixante-deux pour cent des employés ont voté cette mesure, considérée comme indispensable par la direction, mais rejetée par les responsables syndicaux. Vieille de quatre-vingt-trois ans, l'agence de presse américaine qui emploie trois milles personnes environ dans 180 bureaux, a annoncé, en septembre, la fermeture de plusieurs bureaux aux Etats-Unis et le licenciement d'un nombre indéterminé de salariés. Son propriétaire, la société Infotechnology cherche à la vendre ainsi que d'autres filiales comme la chaîne de télévision par câble, Financial News Network (FNN).

Le Monde

HEURES LOCALES

Fonctionnaires au mérite

Plusieurs communes de la région parisienne expérimentent des formules d'intéressement de leur personnel. En contradiction avec la loi

SALAIRE au mérite, prime d'intéressement : autant de formes de rémunération individualisée qui ne devraient pas avoir cours dans la fonction publique territoriale : statut oblige. Pourtant, de plus en plus de responsables de collectivités locales s'interrogent : *« Pourquoi ne pas être en avance d'une loi ? »* Dans le bilan social 1989 de la mairie d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) par exemple, la prime d'intéressement figure de manière explicite au rang des éléments qui ont participé à la progression du salaire des employés communaux. Acte de courage politique ou simple provocation ? *« Rien de tout cela. Cette prime intervient dans le dispositif de modernisation de l'administration municipale au même titre que la définition des tâches ou l'amélioration de l'accueil des fonctionnaires communaux. Il s'agit d'intéresser les agents à la bonne marche de l'entreprise municipale, et de récompenser les meilleurs »*, explique le secrétaire général, M. François Quelennec. Selon lui, la prime d'intéressement a été réclamée par les agents eux-mêmes : *« Ils estimaient injuste que les primes de fin d'année aillent indistinctement aux bosseurs et à ceux qui avaient tiré au flanc. »*

Non hiérarchisée, cette prime a en effet reçu l'aval du Syndicat national des employés communaux, majoritaire parmi le personnel de la mairie : *« Nous avons trois représentants parmi les cinq membres du comité technique paritaire qui a mis au point cette formule. Cela permet de récompenser ceux qui le méritent. Presque tout le monde est d'accord pour redistribuer ainsi une partie de ce qui a été gagné par un effort général. »* Son montant, qui représente la moitié des gains de productivité, a atteint 910 000 francs en 1988, 2 686 000 francs en 1990. Seuls 141 des 700 agents communaux ont été exclus de la prime la première année, en raison soit de mesures disciplinaires, soit d'absentéisme.

A Chelles (Seine-et-Marne), la municipalité emploie également le terme de « prime d'intéressement » mais l'associe prudemment au processus de gestion administrative qui se met en place depuis quelques années. Un tiers de son montant dépend d'une notation revue autour de huit éléments : qualification, disponibilité, initiatives... Les deux tiers restants sont distribués en fonction de *« l'effort de chaque agent à participer activement à la vie de la municipalité »*.



Jusqu'à 10 000 francs par an

A Issy-les-Moulineaux, la prime d'intéressement, uniforme pour tous les agents communaux, a été de 1 300 francs la première année, de 1 500 francs en 1989 et devrait atteindre 2 900 francs en 1990 en raison de gains de productivité exceptionnels. La prime comporte également une part liée à la présence dans l'entreprise. A Chelles, elle peut atteindre 5 800 francs par an. A Saint-Ouen-l'Aumône, le montant de la prime d'activité varie fortement en fonction des résultats et peut atteindre 10 000 francs pour les agents à forts indices.

« Disparités, injustices et rivalités... »

Les critères d'attribution sont sévèrement critiqués par le syndicat CGT des employés communaux : *« L'application de la prime engendre des disparités, des injustices. Certaines catégories du personnel peuvent difficilement avoir accès à des stages. Des erreurs ont dû être rectifiées. Cela crée un climat malsain dans les services, des rivalités. »*

Le risque de démotivation a paru si fort à Chelles que de nombreuses clauses interviennent pour pondérer les facteurs automatiques d'attribution de la prime. Un système de notation pénalise les cadres, naturellement plus impliqués dans la gestion participative que les agents d'exécution qui ont plus de difficultés à s'intégrer à un groupe, ou même à trouver une formation appropriée.

Le rejet est encore plus catégorique de la part des syndicats à Saint-Ouen-l'Aumône. Cette commune du Val-d'Oise, dirigée par le rapporteur du budget, M. Alain Richard (PS), a été la première à pratiquer un système d'intéressement du personnel. Pour éviter d'employer un terme que les statuts de la fonction publique territoriale n'autorisent pas, le budget comprend une ligne « prime d'activité ».

La formule mathématique qui sert à la calculer combine ancienneté, assiduité et notation réelle. C'est une prime très individualisée qui dépend surtout de la réalisation d'objectifs clairement fixés : *« On ne demande pas de performances exceptionnelles »*, affirme cependant M. Guy Solal, secrétaire général. *« Les chefs de service réfléchissent et discutent beaucoup plus qu'auparavant avant d'attribuer la note administrative »*, explique le maire. Ce ne sont d'ailleurs pas les critères de l'attribution de cette prime que critique le syndicat CGT du personnel communal mais ses modalités d'application : *« Son montant est proportionnel aux salaires. Cela provoque de nouvelles divisions au sein du personnel. Nous proposons au contraire que les sommes ainsi réservées soient consacrées à de véritables embauches et non plus à des contrats aux rabais. Il faut également en profiter pour requalifier le personnel. »*

Les « Robin des bois de l'expérimentation »

La municipalité de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) rejette catégoriquement toute idée de gratification financière individuelle : *« Un tel système risque d'être arbitraire et peut devenir un élément de démotivation »*, juge M. Jacques Marsaud, le secrétaire général. Il estime qu'il existe dans le statut actuel des fonctionnaires territoriaux des possibilités non négligeables de promotion autre que l'ancienneté : *« L'élément financier n'est pas essentiel. Ce qui compte avant tout, c'est l'intérêt du travail. Nous avons donc mis au point une formule d'intéressement collectif. »* A Saint-Denis, ce n'est pas l'agent municipal qui profite directement de son initiative, mais son service.

Un exemple. Les responsables des crèches ont décidé, en tenant compte du taux régulier d'absences, d'inscrire 63 enfants au début de chaque année au lieu des 60 prévus. Les moyens ainsi dégagés par des inscriptions et des subventions supplémentaires ont permis de rénover le matériel pédagogique. Cependant, les syndicats de Saint-Denis ne cachent pas que ce système motive plus le personnel d'encadrement que la base.

Chaque fois, il s'agit d'expériences en marge de la légalité. C'est pourquoi M. Alain Richard, le maire de Saint-Ouen-l'Aumône, se qualifie de « *Robin des bois de l'expérimentation* ». *« Longtemps nous avons cherché à cacher ces solutions en marge du statut de la fonction publique territoriale,* dit-il. *Aujourd'hui, nous voyons des représentants du ministère nous demander aimablement des précisions sur notre organisation. »*

A Chelles, où la prime d'intéressement est distribuée par l'intermédiaire d'une subvention à la Caisse de solidarité – risquant ainsi de mettre le maire, comptable de fait, en situation difficile, – on souhaite que la réglementation s'assouplisse avant que son principe ne soit un jour officialisé.

Une évolution que ne laissent cependant pas présager les propos tenus par M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique, le 10 octobre dernier : *« Un agent qui a obtenu un résultat particulier dans son service peut obtenir un retour sous une forme financière, mais collective, de son initiative. »*

CHRISTOPHE DE CHENAY

Génération région

LA province veut prendre le pouvoir. Au-delà du malaise de la jeunesse et des banlieues, au-delà de la paralysie du système éducatif, c'est l'un des enseignements les plus inattendus mais les plus significatifs du mouvement lycéen qui agite la France depuis un mois.

Les indices ? Ils sont innombrables et saisissants. Mercredi 24 octobre, quelque six mille lycéens manifestent à Paris. Le lendemain, sans crier gare, ils sont huit mille à Saint-Etienne. Et, trois jours plus tard, dix mille à Besançon. Lors de la manifestation « nationale » du 12 novembre, une centaine de milliers de jeunes envahissent les rues de la capitale. Mais ils sont le double, au bas mot, dans toutes les grandes villes de province.

Impensable il y a quelques années encore, les jeunes ont boudé Paris et préféré exprimer leur mécontentement et leurs revendications à domicile, multipliant démarches et rencontres avec les recteurs, les inspecteurs d'académie et les conseils régionaux. Première génération de la décentralisation, ils ont immédiatement intégré le nouveau paysage des pouvoirs et des compétences. Et compris qu'il fallait jouer sur les deux tableaux : l'Etat et les régions, coresponsables des lycées.

Mais la fronde va plus loin. En 1986, lors du mouvement des étudiants contre le projet Devaquet, les appareils parisiens de tous les groupuscules de gauche et d'extrême gauche avaient réussi à imposer leur loi à l'ensemble des étudiants. En cet automne 1990, la province se rebiffe. De Toulouse à Brest, de Marseille à Strasbourg, de Clermont-Ferrand à Lille, des « coordinations » locales se sont constituées, souvent plus ouvertes que leurs homologues « nationales » et fondées sur un fort sentiment d'identité locale.

Ils rejoignent en cela leurs édiles et leurs aînés. Financeurs, pour partie – et une partie de plus en plus lourde,– des établissements scolaires, voire universitaires, ceux-ci, aussi, veulent être des décideurs. C'est la revanche des girondins.

GÉRARD COURTOIS

L'édile et les plaideurs

Le programme urbanistique d'un maire de la Côte d'Azur est bloqué par une association pugnace

THÉOULE

de notre envoyé spécial

SUR ce cap préservé de l'Estérel, qui disparaît sous les chênes verts, les arbousiers et les mimosas sauvages, tous les noms chantent la nature. Gilbert Trigano y avait naguère installé des cabanons appelés le Camp des Ecureuils, auquel on accédait par le chemin des Sangliers. Depuis le mois d'août, le campement désaffecté a fait place aux pelleteuses d'une opération immobilière baptisée « L'Horizon bleu », qui se propose d'offrir des appartements avec vue imprenable sur la baie de Cannes.

Mais, sous ces noms charmants, se cache une affaire tout à fait insolite, même sur cette Côte d'Azur fertile en imbroglios. Le maire de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes) a en effet déposé au tribunal de grande instance de Grasse une plainte contre X visant une association de défense des sites, pour *« immixtion dans la fonction publique »* et *« remise de fonds sous contrainte »*. Pas moins ! Qu'a donc fait cette association pour encourir ainsi les foudres d'un maire ? Elle a touché du promoteur de l'Horizon bleu – un groupe néerlandais – la somme de 250 000 F, au titre de réparation pour rupture de contrat !

Pour comprendre cette situation paradoxale, il faut remonter aux origines de l'affaire, c'est-à-dire aux deux protagonistes. Le premier, André-Charles Blanc, quarante-sept ans, avocat d'affaires spécialisé en droit maritime, a été élu maire de Théoule en 1983. Ancien élève de l'école royale de Sorèze (Tarn), foyer de l'intégrisme légitimiste, il arbore ses sentiments monarchistes sur ses boutons de manchettes en forme de fleur de lys ! Chaque 21 janvier, il fait dire une messe à la mémoire de Louis XVI et il n'organise rien le 14 juillet. Difficile de trouver un élu de la République plus blanc que lui !

Un parcours à contretemps

Partisan de l'Algérie française et militant de l'OAS dans sa jeunesse, il a flirté avec le radicalisme façon Jean-Jacques Servan-Schreiber en 1976 et s'est fait élire conseiller général apparenté UDF en 1979. En 1988, il a rallié le RPR *« après l'échec de Chirac »* et suspendu un portrait de de Gaulle dans sa mairie à la place de celui de François Mitterrand... Un parcours étrange, toujours à contretemps, qui ne l'a pas empêché d'être confortablement réélu en 1989 avec 61 % des suffrages des Théouliens (1 219 habitants).

ROGER CANS

Lire la suite page 14

Convaincre les étrangers de voter

Les Ulis, Longjumeau et Vandœuvre élisent ce week-end des conseillers municipaux associés. Non sans mal

« LE droit de vote ou rien. » Moussa, ouvrier sénégalais installé aux Ulis (Essonne) depuis une dizaine d'années, n'aime pas les demi-mesures. *« Si je ne peux pas voter, comment tiendra-t-on compte de mon avis ? Je n'ai pas l'intention de faire de la figuration au conseil municipal. »* Moussa ne s'est donc pas inscrit sur les listes électorales ouvertes aux étrangers en vue de l'élection de conseillers municipaux « associés », le 18 novembre.

Comme lui, Pedro, ouvrier du bâtiment portugais, trouve *« humiliant »* de devoir siéger *« à part »* du collège des véritables conseillers, et de n'être autorisé à prendre la parole qu'après une suspension de séance. *« D'ailleurs, pourquoi réserve-t-on à des citoyens européens le même traitement qu'aux immigrés du Maghreb ? »*, ajoute-t-il, non, toutefois, sans une certaine gêne. Cherif, animateur social marocain, serait bien tenté de se porter candidat, *« pour voir »*. Mais, comme son ambassade lui fait quelques tracasseries, il préfère se rallier à la position du roi Hassan II : pas de participation aux élections locales.

Les réticences des étrangers sont telles que 20 % d'entre eux seulement ont répondu présent aux invitations des Ulis, Longjumeau (Essonne) et Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle). Pourtant, élus et militants associatifs n'ont pas ménagé leurs efforts pour les attirer vers les urnes, en pratiquant notamment le porte-à-porte. *« Un travail de titan »*, s'exclame Mme Anissa Belgrade, formatrice en droit et candidate algérienne à Vandœuvre.

RAFAËLE RIVAIS

Lire la suite page 14

LIRE ÉGALEMENT

Dossier : La longue marche de la coopération intercommunale.

Etape supplémentaire de l'interminable réforme territoriale, le projet de loi, qui sera discuté en première lecture à l'Assemblée nationale en décembre, propose de nouvelles structures de coopération locale. L'exemple français de l'agglomération stéphanoise, et, à l'étranger, les réformes entreprises en Allemagne.

■ Le Gers se fait du cinéma. ■ « Réveille-toi Courteline ». ■ L'impatience des montagnards ■ Débat : « Monsieur Joxe, vous oubliez les associations ».

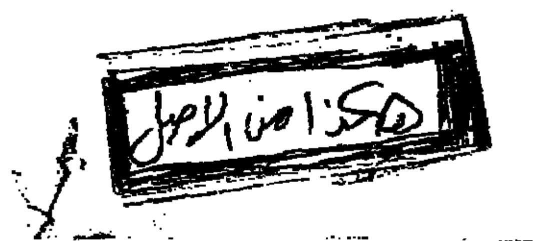
Pages 12 à 15

LINTAS:PARIS
"A l'écoute de ses jeunes, Monsieur le Maire entendait déjà le groupe de Jazz dans la future salle de spectacle...
FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

LINTAS:PARIS
... Tout naturellement, il a rencontré le Crédit Foncier."



FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



HEURES LOCALES

DÉBAT

M. Joxe vous oubliez les associations

par Gérard Logié

NOS parlementaires vont légiférer pour *« améliorer la démocratie locale »*. Plusieurs dispositions du projet de loi Joxe sur l'administration territoriale de la République leur proposent de *« renforcer la participation des citoyens à la vie publique locale »*. L'ADELS, Association pour la démocratie locale et sociale, devrait s'en réjouir. Depuis trente ans, là est sa raison d'être. *Depuis les lois de décentralisation*, une telle initiative était attendue. Et le premier ministre, ancien président de l'ADELS, comme le ministre de l'intérieur, ancien membre du bureau de l'ADELS, n'ont-ils pas été à bonne école?

Légiférer sur la démocratie locale, c'est bien évidemment créer de nouveaux droits. Le texte du gouvernement en prévoit : droit à l'information, *nouvelles procédures de participation*. Mais ces nouveaux droits ont-ils une chance raisonnable de permettre une autre répartition du pouvoir local au profit des citoyens? Il faudrait pour cela que les citoyens s'en saisissent. Rien n'est plus incertain. Les travaux qui permettent de dresser un bilan du fonctionnement de notre démocratie locale sont rares. En France, *« pays de la démocratie », beaucoup pensent* que nous sommes toujours en ce domaine un modèle. Un modèle qui serait même exportable aux pays de l'Est. *Un* regard chez nos partenaires européens pourrait nous inciter à plus de modestie. Une saine observation de la vie dans nos quartiers devrait nous inquiéter.

Crise de la démocratie locale

Notre démocratie locale est en crise, ce constat est partagé. Crise du modèle de vie urbain. Détérioration de la vie politique locale. *Démission des habitants face à l'engagement local dans des projets collectifs.* Effondrement des mécanismes de participation désertés par les citoyens. Croyez-vous que le maire de Nice ait dû quitter sa ville sous la pression populaire? Croyez-vous que les structures de participation à Vaulx-en-Velin aient permis de constater le fossé qui se creusait entre les jeunes et la police? *Cette crise de la démocratie locale, le projet de loi* Joxe semble l'ignorer. Tout y est décrit comme si les citoyens étaient naturellement désireux de participer aux affaires locales; comme si les élus étaient par nature portés à partager leur pouvoir. Les nouveaux droits seront-ils des coquilles vides? Allons-nous voir des documents budgétaires accessibles mais jamais consultés par les administrés, *des commissions extramunicipales désertées* par les citoyens, des consultations locales décidées par les élus où la participation sera dérisoire, des structures intercommunales qui lèveront des impôts mais resteront inconnues des habitants, des mécanismes institutionnels de participation qui maintiendront encore les exclus en marge de notre société?

Pour permettre aux citoyens de se saisir de droits existants, ou nouveaux, il eût fallu renforcer le cadre de leur participation collective à la vie locale : les associations. Le projet de loi n'y fait aucunement référence. L'esprit de ce texte privilégie un dialogue direct entre les habitants et les autorités locales, dialogue qui repose sur des élections une fois tous les six ans. Une logique partagée par beaucoup d'élus qui, forts de leur légitimité élective, nient *facilement celle des autres acteurs locaux.*

Une mission d'utilité sociale

Il est pourtant des *lieux* où la nécessité d'une réelle écoute de la demande sociale a imposé à tous une participation organisée des habitants : les opérations de développement social des quartiers et les initiatives de développement rural. Les élus et les institutions reconnaissent *aujourd'hui qu'il n'y a pas de rénovation urbaine dans* les quartiers en difficulté sans une représentation associative des habitants et pas de développement local sans la participation active et durable de tous les acteurs locaux.

Les associations ont prouvé qu'elles peuvent être des *lieux d'information* et de formation, des *lieux* d'apprentissage de la vie sociale, de défense de l'intérêt général, d'élaboration et de gestion de projets locaux. Sans doute traversent-elles aussi une crise d'identité, mais elles n'en demeurent pas moins un rempart irremplaçable contre la *montée des individualismes, contre les exclusions, contre* un affaiblissement des débats dans notre société dont souffre aussi la vie politique.

Mais les élus en ont-ils conscience? *Souhaitent-ils* voir les associations devenir des partenaires et des instruments de la médiation sociale? *Se satisfont-ils d'une démocratie* locale formelle qui saisit de moins en moins bien une demande sociale que la classe politique ne sait plus entendre?

Alors relançons la concertation sociale locale dans les quartiers, dans les communes, dans les « territoires de vie ». Reconnaissons aux associations de citoyens un rôle incontournable dans cette concertation locale. Donnons *aux élus associatifs des droits et des moyens pour remplir* cette mission d'utilité sociale comme le statut de l'élu va en donner aux édiles locaux. Formalisons la place que les associations tiennent dans l'élaboration de projets de développement local. Définissons les cadres de relations contractuelles avec les collectivités locales qui garantissent l'indépendance responsable des associations. Inventons de nouveaux lieux de concertation qui répondent aux nouvelles pratiques associatives.

Comment ne pas regretter qu'un texte de loi sur la *démocratie locale ne développe que des droits formels et* aussi peu de mesures qui auraient permis une meilleure organisation des citoyens, sans laquelle il n'y a pas de participation locale?

► Gérard Logié est secrétaire général de l'ADELS (Association pour la démocratie locale et sociale).

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Le Fonds régional d'aide aux initiatives locales (FRILE)** *présentera*, mardi 20 novembre à Paris-La Villette, le bilan de son *action en faveur du* développement local depuis sa création, en 1989. *Cette* manifestation devrait permettre enfin de mieux comprendre comment fonctionne ce dispositif à deux têtes, dont les deux ministres de tutelle, MM. Jacques Chérèque et Jean-Pierre Soisson, seront d'ailleurs présents.

► Renseignements au 40-56-97-344.

□ **Les sociétés d'économie mixte locales** feront *l'objet d'un* séminaire, jeudi 22 novembre, au siège de la Fondation pour la gestion des villes et des collectivités territoriales, à Paris. M. André Santini, président de la Fédération nationale des SEM, *présentera un bilan de ces* sociétés et des problèmes qu'elles *posent : gestion, risque financier*, fiabilité des partenaires...

► Renseignements au 42-56-39-70.

□ **Le Festival des médias locaux** de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), qui aura lieu le 27 novembre, s'adressera aux *professionnels de tous les* médias : presse écrite, radio, télévision, télématique et affiche. Cette manifestation est organisée par la société d'économie mixte Câblest, chargée de l'installation et de la commercialisation du câble dans la commune.

► Renseignements au (16-1) 60-05-92-24.

□ **Pour que les conseillers généraux soient « câblés »**, le conseil général des Yvelines organise à leur intention une journée d'information sur les nouvelles techniques de *communication* dans les départements. Au programme : *l'enseignement à distance*, les banques de données et le tourisme, le câblage et les PME, la décentralisation par le télétravail. « Yvelines 90 » aura lieu au Palais des congrès de Versailles, les 23, 24 et 25 novembre.

► Renseignements au (16) 39-02-78-78, poste 3126 ou au 39-51-46-95.

□ **Rencontres financières 1990** *des décideurs locaux*. – Le Crédit local de France organise une journée *d'étude entièrement* consacrée aux finances des collectivités locales, mercredi 28 novembre, au CNIT de Paris-la Défense. Les « Rencontres financières 1990 des décideurs locaux » rappelleront des *procédures* classiques, comme la gestion de la dette, et *présenteront des techniques* plus nouvelles comme le financement de projet. *Si cette journée est de la* même veine que les rencontres précédentes, le public peut s'attendre à une manifestation de bon niveau. MM. Jean-Pierre Fourcade, président du comité des finances locales, et Philippe Marchand, ministre délégué chargé des collectivités territoriales, *seront présents.*

► Renseignements au (16-1) *40-26-05-33 ou au 40-57-77-77.*

□ ***Métropoles en déséquilibre?*** Le rôle des métropoles régionales *se mesure moins aujourd'hui en* termes d'aménagement du territoire que de compétition européenne ou mondiale. Pour mieux cerner leur évolution, le programme interministériel de recherche et d'expérimentation « Mutations économiques et urbanisation » organise un colloque *intitulé « Métropoles en* déséquilibre? », à l'Hôtel de la communauté *urbaine de Lyon*, les jeudi 22 et vendredi 23 novembre.
► Renseignements au (16) 78-63-43-29.

□ **Les assises nationales de la coopération décentralisée Nord-Sud** auront lieu lundi 19 et mardi 20 novembre à Rennes, au *centre* Le Triangle. *Elles clôturent* une série d'assises régionales *ouverte par le ministre de la* coopération, M. Jacques Pelletier, à Strasbourg *au mois de juin*, et destinée à associer plus étroitement les villes, les départements et les régions à la politique de coopération du gouvernement.
► Renseignements au (16-1) *47-83-00-11 ou 45-55-05-83.*

NOMINATIONS

□ **Le directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), M. Michel Delafosse**, vient de quitter son poste pour diriger l'antenne régionale des Pays-de-la-Loire de la Caisse des dépôts et consignations et du Crédit local de France. *Son successeur devrait* être nommé dans quelques semaines. M. Delafosse a quitté le CNFPT parce qu'il estimait qu'il ne disposait pas, au sein du conseil d'administration, d'une « *majorité cohérente* » pour imposer une *restructuration indispensable*, selon lui, à la relance de l'établissement.

[M. Delafosse, directeur général des services du département de la Haute-Vienne depuis 1984, est entré au CNFPT en septembre 1989. Il y a suivi M. Jean-Claude Peyronnet, président (PS) du conseil général de la Haute-Vienne, élu président du CNFPT en juillet 1989, dont il a d'abord été le directeur de cabinet. De 1977 à 1983, M. Delafosse s'était occupé, à la mairie de Grenoble, d'urbanisme et d'animation. Auparavant, entre 1972 et 1977, il s'était également chargé d'aménagement et d'urbanisme, à la ville nouvelle du Vaudreuil (Eure). M. Delafosse est âgé de quarante-sept ans, marié et père de deux enfants. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques et de l'ESSEC.]

□ **M. Dominique Devin** a été nommé secrétaire général de la **mairie de Caen** en remplacement de M. Emile Saulnier, parti en retraite.

[Agé de trente-huit ans, M. Devin est *titulaire d'une licence de droit public*. Il était depuis 1986 secrétaire général adjoint de la *mairie d'Orléans. Il a dirigé les services* financiers de cette même ville de 1981 à 1986, *après avoir été directeur adjoint du* service depuis 1978.]

CONTACTS

□ *L'Association des maires pour* l'environnement, les « éco-maires », créée en janvier 1990, vient de publier sa première lettre d'information et de mettre sur pied un programme de stages bimestriels. Le prochain aura lieu en janvier et portera sur « les maires et le bruit ». L'association compte *déjà* 250 membres *de* toutes sensibilités politiques. Un tiers *sont maires de communes de* moins de mille habitants, mais des *villes comme Bordeaux ou Lyon* viennent aussi d'y adhérer.
► Renseignements au (16-1) 40-63-84-02 ou 40-63-84-21.

□ **Un Guide des réductions** *hôtelières* pour les fonctionnaires vient d'être édité par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Cet établissement a négocié des remises allant de 2 % à 30 % *avec plus* de six mille hôtels étrangers et français. Son initiative va dans le *sens du décret* du 28 mai 1990 qui prévoit une *meilleure indemnisation* des frais de déplacements professionnels des agents de l'Etat, explique M. Michel Durafour, ministre de la *fonction publique, dans* la préface du Guide. Les hôteliers auront *toute discrétion pour accorder ou* non ces réductions aux fonctionnaires qui *souhaiteraient* en profiter... pendant leurs vacances. L'UGAP propose aussi une carte permettant des remises de 40 % à 58 % sur le réseau de *location* de véhicules Hertz.

► Renseignements au (16-1) 40-02-72-60.

□ **Télévision décentralisée.** Le *Conseil national* des collectivités territoriales pour l'audiovisuel *(CNCTA) vient de présenter* les résultats d'une enquête sur les attentes des *téléspectateurs* en matière de télévision décentralisée. Celle-ci *a été réalisée dans trois* régions : Rhône-Alpes, Bretagne et Pays de la Loire. Elle a duré six *mois* et coûté très cher pour un résultat plutôt décevant.

Tout en affirmant qu'ils aimeraient bénéficier d'une couverture locale, les téléspectateurs estiment que seule une télévision régionale est viable. Ils en attendent surtout de *l'information* – de qualité – diffusée pendant le « prime time », *mais ne veulent pas plus de* deux heures d'émission par jour.

► Etude en vente au CNCTA, 13, rue *Royale, 75008 Paris.* **Tél. : (1) 47-42-44-10.**

PUBLICATIONS

□ **Trois Atlas.** L'académie d'agriculture de France a couronné pour la première fois un ouvrage *d'édition : le Grand Atlas de la France rurale*, cette « Bible des *paysages » publiée l'an dernier (le Monde* du 24 juillet 1989) sous l'égide de cent cinquante-deux scientifiques, qui, en plus de mille cartes, dessine la France paysanne (Editions Jean-Pierre de Monza, 494 pages, 1 500 francs). Une *nouvelle version de cette somme*, plus accessible au grand public et *présentée sous la forme d'un livre* d'art, vient de sortir. Il s'agit de *l'Atlas de la France verte* (220 pages, 295 francs). Dernier ouvrage : *l'Atlas de la France gourmande* présente, cartes et commentaires à l'appui, trente *provinces du goût, ainsi que les* villes et les villages où sont produits *les meilleurs ingrédients* de la grande cuisine (218 pages, 330 francs).

L'INDICATEUR DE LA SEMAINE

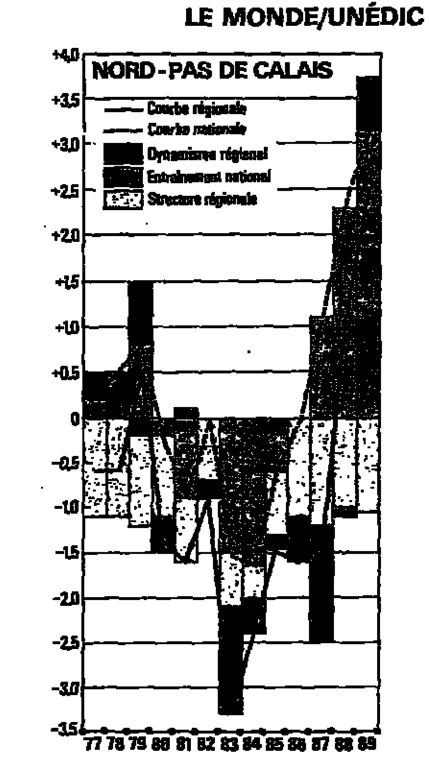
LE MONDE/UNÉDIC

Emploi régional

ON connaît l'évolution de l'emploi salarié par région, comme on connaît l'évolution nationale. Mais on ne sait pas mesurer ce qui appartient à l'un ou à l'autre, pas plus qu'on ne peut établir, pour une région donnée, ce qui est dû mécaniquement à la structure de ses emplois, ou ce qui est corrigé par le dynamisme local.

L'UNEDIC a créé un indicateur qui permet d'isoler l'influence de ces différents facteurs dans le mouvement de création ou de perte d'emploi. L'effet d'« entraînement national » correspond à la tendance qui aurait été enregistrée si la région considérée avait présenté une structure et des variations d'effectifs, selon les secteurs d'activité, identiques à la moyenne nationale. Ensuite, il comptabilise l'incidence de la « structure régionale » des emplois qui traduit la spécificité de la région, comparée à la structure nationale par secteur. Il peut s'agir de handicaps ou d'avantages, selon que la région possède une forte proportion d'activités en déclin ou bénéficie de l'implantation d'entreprises qui embauchent.

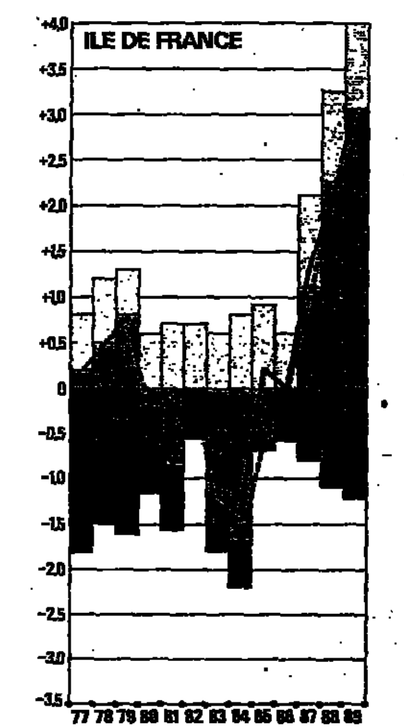
Enfin, il calcule le phénomène de « dynamisme régional » d'emploi, c'est-à-dire l'ampleur des rythmes locaux, pour l'ensemble des secteurs d'activité, comparés aux évolutions nationales, également par secteurs. Par exemple, l'industrie du textile d'une région peut créer des emplois, parce qu'elle s'est modernisée, tandis que cette activité continue globalement de supprimer des effectifs. A l'inverse, la métallurgie locale peut dépérir quand cette industrie s'épanouit partout ailleurs. En conséquence, la somme des mouvements peut être positive ou négative. La courbe régionale (tiret noir plein) exprime le point d'équilibre ainsi atteint, supérieur ou inférieur à la tendance nationale.



Nord-Pas-de-Calais : le poids de l'histoire industrielle

Dominée par des activités vieillissantes ou en difficulté – le charbon, la sidérurgie, le textile et même l'automobile, – la région Nord-Pas-de-Calais vient de vivre douze années difficiles. Qui s'ajoutent aux pesanteurs d'un lourd passé industriel.

En raison de l'histoire, la structure de ses emplois est un handicap que le dynamisme a rarement corrigé. A l'exception de la fin de la décennie 70 et de 1989, la région n'a pas compensé ses faiblesses par des réussites particulières et a été le plus souvent victime de son inertie. A part la correction de 1981, due à la relance du charbon, elle a encaissé plus gravement que la moyenne nationale les récessions, *notamment* celles de 1983 et 1984, qui ont surtout frappé les secteurs où la région est trop représentée. En conséquence, le Nord a toujours été en retard. Dans son cas, l'influence des types d'emplois et de la spécialisation économique crée une situation *préoccupante*. La région est profondément marquée et ne parvient pas à corriger par des apports une structure désavantageuse. Dilués, ses efforts ne lui permettent ni de s'en sortir ni de faire apparaître une nouvelle impulsion. Le redressement sera long à accomplir.

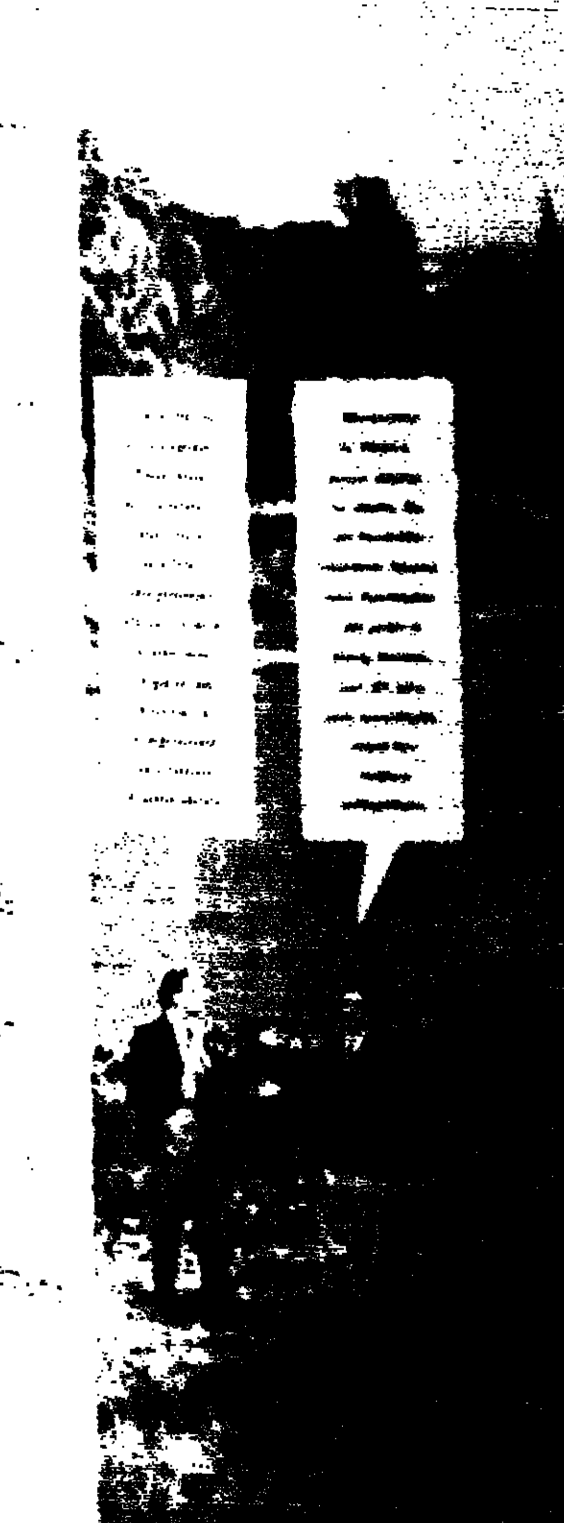


Ile-de-France : la Belle au bois dormant

Privilégiée, l'Ile-de-France ressemble à la Belle au bois dormant. Elle bénéficie d'une structure des emplois extrêmement favorable, grâce à la présence *d'entreprises du secteur tertiaire, et notamment de* services marchands aux entreprises, qui embauchent beaucoup. Elle possède peu d'entreprises traditionnelles. Mais elle ne fait pas preuve d'un dynamisme qui accentuerait les avantages dont elle dispose.

Peut-être à cause de sa taille, ou gênée par son gigantisme, elle se laisse aller, entraîner, sachant qu'elle tirera profit de sa situation exceptionnelle. D'ailleurs, la courbe d'évolution régionale ne s'éloigne jamais longtemps de la courbe nationale, *sans vrais excès qui révéleraient une autonomie*, une politique propre. Deux événements tranchent avec cette discrétion d'enfant né avec une cuillère en or dans la bouche. Après le premier choc pétrolier, l'Ile-de-France a connu une passe difficile, due à l'effet de *surprise. En 1983 et 1984, au plus fort des restructurations* industrielles, ses emplois de bureaux et de commerces lui ont permis d'être relativement épargnée. Puis, en 1985, de rebondir plus vite.

TECHNIQUE



STATIONNEMENT

Le temps du PIAF

BREST

de notre correspondant

PLUS de corvées de monnaie pour un échantillon d'automobilistes brestois « abonnés » *aux parcmètres* : le PIAF leur épargne de s'alourdir les poches. *Finie aussi la* hantise de trouver entre le pare-brise et l'essuie-glace le PV de 75 francs pour avoir dépassé le temps réglementaire.

Le PIAF, c'est le *parcmètre* individuel à fente. Un appareil *calqué sur le mode de fonctionnement* des cabines téléphoniques à carte dont les promoteurs estiment qu'il pourra satisfaire une certaine catégorie d'usagers : médecins, infirmières, commerçants, agents immobiliers. Il s'agit d'une calculette qu'on dispose sur le tableau de bord. Avant de quitter son véhicule, on y introduit une carte qui *constitue une* avance de stationnement : soit *200 unités à 0,50 franc*. L'afficheur à cristaux liquides indique *le nombre d'unités restant sur la* carte. Le PIAF fait exactement le *décompte du temps passé* et s'éteint de lui-même pendant les périodes où le stationnement est gratuit.

Une trouvaille signée Roland Moreno, l'inventeur de la carte à puce responsable de la *société* Hello, qui commercialise cet appareil. Le PIAF est en service *dans d'autres villes (Saint-Brieuc, Grenoble, etc.)*, et une *trentaine s'apprêtent à l'adopter*, mais c'est la première fois qu'on y consacre *autant de moyens*. Deux cents automobilistes doivent *tester le produit* pendant trois mois. Pour l'instant, cela *pose quelques problèmes* techniques : toutes les calculettes *ne sont pas encore au* point. Les expérimentateurs rendront ensuite leur impression sur le « juste prix » du parcmètre ; en *effet, il ne sera plus possible de* dépasser impunément l'horaire entre deux rondes d'aubergines.

GABRIEL SIMON

Le Gers se fait du cinéma

Une dizaine de salles rurales ont retrouvé leurs spectateurs grâce au financement du conseil général

AUCH

de notre correspondant

GRÂCE à un plan de relance financé par le conseil général du Gers, les petites lumières des projecteurs se sont rallumées dans une dizaine de salles obscures rurales laissées en jachère par les propriétaires privés. Avec le retour des spectateurs, le cinéma gersois retrouve des couleurs. Mais si l'assemblée départementale, en finançant l'opération, joue les producteurs, elle laisse à une association baptisée Ciné 32 le rôle de réalisateur, et aux bénévoles locaux celui d'acteurs.

Sur les dix-huit premiers mois d'exercice de Ciné - 32, 217 372 spectateurs ont fréquenté les salles obscures des communes rurales concernées par la relance. *« Sur les neuf derniers mois*, explique Jean-Pierre Joseph, président du Conseil général, *l'augmentation, scolaires compris, est de 30 % en milieu urbain et de 40 % en milieu rural »*.

La défaillance du privé

L'une après l'autre les salles du cinéma commercial fermaient leurs portes. Et comme toujours, les zones les plus rurales étaient les premières à payer le prix fort de la désertification. C'est d'ailleurs ce profond déséquilibre qui a déterminé le conseil général à s'engager dans la bataille du cinéma que d'aucuns jugeaient perdue. *« Le privé se montrant défaillant, ou bien la collectivité intervenait et le cinéma pouvait être sauvé ou bien elle n'intervenait pas et le Gers dans son ensemble était irrémédiablement privé de cinéma »*, explique Jean-Pierre Joseph.

Tout le monde était d'accord sur le diagnostic, encore fallait-il se donner les moyens de la relance en tenant compte de la première expérience de sauvetage tentée par l'association FALEP du Gers (ex-fédération des œuvres laïques), laquelle faillit laisser sa chemise dans l'aventure. Compte tenu de l'ampleur des dégâts, la sauvegarde du cinéma passait inévitablement par de profondes réformes de structures. C'est ainsi qu'au début de l'année 1989, la révolution s'est opérée en douceur : bébé Ciné 32, association désormais juridiquement autonome, s'émancipe en douceur de la tutelle bienveillante de maman FALEP.

Le plan de relance financé par le département prévoit l'exploitation directe des quatre salles locomotives d'Auch par Ciné 32, tandis que dans une dizaine de communes rurales la gestion est assurée par les associations locales. Mais il faut bien vivre.

Les municipalités et le département se portent alors acquéreurs des murs et des fonds. Et les communes, après des négociations souvent ardues, s'engagent à couvrir le déficit éventuel d'exploitation des salles. Mieux encore : ces collectivités cotisent à Ciné 32 afin que l'association assure le fonctionnement du Centre de soutien logistique (CSL) créé pour l'occasion. Avec le CSL, on est au cœur de l'originalité du plan gersois.

C'est en effet le Centre de soutien logistique qui assure pour l'essentiel l'approvisionnement en films de qualité. Et dans les jours qui suivent leur sortie nationale. Une véritable aubaine pour des spectateurs ruraux gersois souvent mieux lotis que les habitants des villes moyennes dans d'autres départements.

« Des coups promotionnels »

C'est au CSL que reviennent semaine après semaine la négociation et la programmation des films, les démarches pour l'obtention des copies, le suivi technique, administratif et comptable, les montages, démontages, vérification des pellicules, sans compter la planification publicitaire. Un système qui a fait la preuve de son efficacité au point d'avoir des « clients » un peu partout en Midi-Pyrénées.



Avec seulement quatre emplois (deux complets, deux partiels), le CSL a permis la relance du cinéma dans le Gers. Si cette logistique se grippe, c'est, faute de carburant, tout le réseau Ciné 32 qui toussera. Pas de panique pour autant : il semble que les investissements de structure réalisés par le conseil général (16,5 millions de francs) avec le concours du ministère de la culture et de l'Agence pour le développement du cinéma aient mis le CSL à l'abri du froid. Le plan de relance s'appuie d'autre part sur la mobilisation des forces vives locales, ces « dingues de cinéma » passionnés et bénévoles qui s'inscrivent dans le travail des associations locales.

Lâcheraient-ils les feux de la rampe, il n'y aurait plus de cinéma dans le Gers. Les élus le savent bien. C'est pourquoi ils ne manquent pas une occasion d'épauler les « coups promotionnels » montés par l'équipe d'Alain Bouffartigue, président de Ciné 32, et ses relais décentralisés dans les bourgades du département.

De l'avant-première de *l'Ours* de Jean-Jacques Annaud, à la co-production de *Milou en mai* de Louis Malle, l'assemblée départementale pousse les feux du volontarisme. Ce qui ne signifie pas, bien au contraire, la capitulation de l'exigence culturelle sacrifiée sur l'autel des impératifs commerciaux : *« On ne travaille pas avec des épiciers*, aime à répéter Alain Bouffartigue.

La défense du cinéma, ce n'est pas seulement sauver un lieu de spectacle, c'est aussi sauver un lieu de développement culturel d'art et d'essai au sens le plus large et le moins élitiste possible. »

DANIEL HOURQUEBIE

« Réveille-toi, Courteline »

LA décentralisation ne serait pas la réussite qu'elle est si, en transférant le pouvoir aux maires, aux présidents de conseils généraux et de conseils régionaux, elle ne l'avait pas, en même temps, transmis à des hauts fonctionnaires. Depuis cette « révolution », secrétaires généraux de mairie et directeurs généraux de départements ou de régions sont restés dans l'ombre des élus. Pourtant, leur rôle a considérablement changé.

Réunis au sein de l'association Territoria, des hauts fonctionnaires issus de toute la France et de tout l'échiquier politique et syndical, ont décidé de valoriser leur profession en faisant mieux connaître les progrès accomplis dans la gestionn.

D'où la création de la convention Territoria, dont la quatrième édition s'est tenue, le 13 novembre, au CNIT de Paris-la Défense. Cette rencontre est pour les cadres territoriaux l'occasion de débats avec des élus et des décideurs du secteur privé, mais ils en profitent surtout pour y échanger leurs expériences. C'est un véritable « salon » des innovations et des réussites en matière de gestion des collectivités locales. Un concours récompense les collectivités les plus innovantes dans les domaines du management, du social, de la communication, du cadre de vie et des relations internationales.

« Réveille-toi Courteline, ils sont devenus fous ! » C'est ce slogan plein d'humour que Territoria avait choisi cette année pour chanter le dynamisme des nouveaux fonctionnaires locaux. Pas moins de 250 dossiers de candidatures avaient été envoyés, et le jury a eu un mal fou pour sélectionner les dix-sept lauréats.

► Territoria, Hôtel de ville, 92300 Levallois. Tél. : (1) 47-31-11-35.

FRANCHE-COMTÉ

Une politique globale de l'eau

La région de Franche-Comté a décidé de mettre en place une politique globale de l'eau. Un crédit de 5 millions de francs sera réservé au budget 1991 pour améliorer la qualité des eaux, en réglant notamment les conflits d'intérêts mais aussi en renforçant la recherche sur la protection des eaux, en développant l'information, la formation et la sensibilisation des usagers de l'eau et en assurant la mise en valeur des aspects culturels et touristiques du milieu aquatique.

Sans vouloir se substituer aux services et organismes existants, la région prendra des initiatives pour renforcer la concertation entre partenaires, dans le même souci de cohérence qui l'amènera à coordonner ses propres interventions. Par exemple la recherche des ressources en eau devrait s'accompagner d'une évaluation des activités économiques présentant des risques de pollution, cette double investigation étant placée sous la responsabilité d'un service unique.

PICARDIE

L'Omois est né

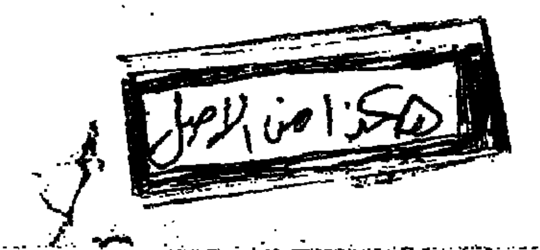
Coincés entre l'Ile-de-France, la Picardie et la Champagne-Ardenne, relevant de Reims par les intérêts viticoles, d'Amiens par le découpage administratif, et de Paris par la facilité des moyens de communication, les cinq cantons de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne) n'avaient choisi, pour s'identifier, que l'appartenance au Syndicat intercommunal de développement du sud de l'Aisne (SIDSA). Cent élus de tous bords, confrontés à la même difficulté d'identification – celle des pays de la grande couronne parisienne, – viennent de résoudre leurs problèmes en réveillant un élément fédérateur de l'ancienne toponymie locale. « L'Omois », dont le territoire vient se glisser entre le Tardenois et le Valois, est ainsi la dernière-née des micro-régions françaises.

Quand un élu local rencontre un homme du Crédit local de France, ils ont chaque fois envie de parler de leur passion commune : le développement local.





Les ambitions locales ont leur banquier.



AQUITAINE

« Comptes de fées » à Nontron

Sinistrée par la fermeture cette année de sa dernière usine d'articles chaussants (Adidas), la petite ville de Nontron (Dordogne), au cœur du Périgord vert, tente de relancer l'activité économique en se plaçant sur un créneau original : les fées !

A la base : un conte de Noël parodique et poétique, imaginé par une Nontronnaise bénévole, met en scène deux « poupées-fées » – la commune possède un musée de la poupée, – nommées les « câlines de Nontron » qui sauvent, le soir de la Saint-Sylvestre, une ville privée de ses souliers.

Autour de cette idée se sont greffées peu à peu une série d'initiatives visant à faire de Nontron la capitale de la féerie, du conte pour enfant et, si possible, de la poupée. Dans l'immédiat, faute de moyens, les réalisations sont encore limitées, mais les projets sont plus ambitieux : la ville tente d'organiser, d'ici un an ou deux, une exposition des peintres du merveilleux, en août un festival du conte féerique et en novembre un Salon du jouet et du conte pour enfant.

Avec en tête un objectif ultime, beaucoup plus concret : attirer un industriel du jouet, qui fabriquera sur place les poupées-fées devenues peut-être fameuses... et donnera un emploi aux 1 500 actifs du pays.

Un conte industriel pour inverser vingt années de déclin.

L'impatience des montagnards

Six mille communes sont à la recherche d'une introuvable politique de la montagne pourtant nécessaire à leur survie et à leur développement

ZONZA (Corse-du-Sud)

de notre envoyé spécial

« *LA montagne n'est pas une zone d'archaïsme et de sous-développement qui aurait à combler un retard, mais une zone qui doit subir et gérer en permanence des conditions socio-économiques particulières.* » C'est en ces termes que les collectivités territoriales montagnardes tentent de faire reconnaître à Paris, mais aussi à Bruxelles, leur caractère spécifique, leur droit à l'existence et, par conséquent, la nécessité d'une politique de la montagne qui, estiment-elles, tarde beaucoup à se concrétiser.

Deux congrès récents leur ont donné l'occasion de se manifester : celui de la FFEN (Fédération française d'économie montagnarde, principalement composée de socio-professionnels de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat) à Die (Drôme), les 19 et 20 octobre dernier ; celui de l'ANEM (association nationale des élus de la montagne) à Zonza (Corse-du-Sud) les 8, 9 et 10 novembre.

□ Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Bernard Deljarrie, Véronique Maurus, et de nos correspondants : Claude Fabert (Besançon), Jean-Jacques Lerosier (Caen), Jean-Pierre Biarotte-Sorin (Laon).

Rémunérer la qualité

Deux manifestations complémentaires, qui posent en termes identiques un problème d'importance : la montagne, c'est 20 % de l'Hexagone, mais 6 % seulement de sa population. *Il existe en France* 5 994 communes classées en zone de montagne, dont les deux tiers sont « syndiquées » à l'ANEM, et travaillent ainsi à se faire entendre d'une seule voix. A Die, elles ont rejeté l'image stéréotypée d'une agriculture qui relèverait d'un *« traitement social »* susceptible au mieux de faire des exploitants les *« jardiniers de l'espace rural »*.

Nous ne sommes pas les assistés de la politique agricole commune, ont clamé les élus et les socio-professionnels de la montagne. Ce sont les régions céréalières et d'élevage industriel qui sont les plus voraces en crédits européens, les plus productrices d'exode, les plus gourmandes en matières premières importées. D'où l'exigence d'une politique d'appellation et de contrôle qui identifie la qualité, lui permette d'être rémunérée par les prix et qui exonère la montagne de limitations de production. Certains vont même jusqu'à évoquer la nécessité d'une *« régionalisation des productions »*, ce qui a sans doute fait se dresser les cheveux sur les têtes bruxelloises.

Du côté des élus, c'est surtout la fiscalité qui est mise en cause. Selon l'ANEM, les *« quatre vieilles »* ressources communales (taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncière bâtie et non bâtie) et départementales (essentiellement la vignette automobile) sont liées au facteur population. Plus une zone est peuplée, plus elle a de ressources. Une évidence aggravée par ce qui devrait en corriger les effets négatifs : les dotations de l'Etat (la DGS, dotation globale d'équipement pour les communes, et la DGT, dotation générale de décentralisation pour les régions défavorisées et de montagne).

Le potentiel fiscal moyen des communes françaises est des 1 980 francs par habitant, celui des communes de moins de 2 000 habitants est inférieur à 1 414 francs, celui des communes de plus de 50 000 habitants supérieur à 2 334 francs. Or la DGS (moyenne générale, 1 040 francs) est inférieure à 753 francs par habitant pour les communes rurales et supérieure à 1 255 francs pour les plus de 50 000 habitants. Conclusion du congrès de l'ANEM à Zonza : *« Loin de les corriger, les dotations de l'Etat amplifient les disparités entre communes. »*

« Des primitifs dans leurs réserves... »

L'Ile-de-France, qui abrite 18,83 % de la population française, recueille 21,38 % de la DGS nationale. *« L'alignement du pourcentage de la DGS des collectivités de la région parisienne sur celui de leur population dégagerait un solde pour les régions de montagne évalué à 2 milliards de francs »*, alors que – le recensement de 1990 le prouve – *« l'effet d'accroissement des inégalités a provoqué une relance de l'exode rural : moins 13 100 habitants dans l'Allier entre 1982 et 1990 ; moins 12 900 en Saône-et-Loire, moins 9 900 dans les Vosges, moins 8 700 dans la Creuse, etc. »*.

Un espoir était né en 1985 avec la loi « montagne » élaborée par M. René Souchon, maire d'Aurillac et montagnard lui-même, laquelle prévoyait notamment la création d'un Conseil national de la montagne pour élaborer une *« stratégie de survie et de développement »*. Solennellement installé le 5 février 1986, ce conseil ne s'est jamais réuni et est aussitôt retombé dans l'oubli. Il a été recomposé en janvier 1990. *« Nous attendons donc de voir »*, disent les montagnards. Quant à la CEE, estime M. Charles Galvin, président de la Fédération française d'économie montagnarde et de la commission montagne de la FNSEA, elle n'a *« ni politique ni réflexion »*. La naissance d'une « fédération européenne de la montagne » est à l'ordre du jour pour tenter de changer cela.

Bref, c'est un front de plus en plus syndical qui s'instaure dans les collectivités montagnardes. *« Nous refusons d'être considérés comme des primitifs dans leurs réserves. »* Or, à propos de considération, il faut bien dire que Paris ne fait pas beaucoup d'efforts. M. Louis Mermaz devait venir au congrès de la FFEN à Die, MM. Jacques Chérèque et Jean-Michel Baylet au congrès de l'ANEM à Zonza. Personne n'est venu nulle part.

GEORGES CHATAIN

L'édile et les plaideurs

Suite de la page 11

L'autre protagoniste, Maurice Valay, soixante-cinq ans, a passé un quart de siècle aux Buttes-Chaumont à concevoir des décors de télévision. Un saltimbanque, donc, qui enseigne les arts déco à Nice, où il habite un superbe appartement près de l'Opéra. Maurice Valay reste passionnément attaché à sa maison de famille de Théoule, « Le calme plat », construite en bord de plage par ses ancêtres parfumeurs à Grasse.

En 1986, le maire de Théoule dévoile son programme d'urbanisme. Sur les quelque 1 000 hectares de la commune, 800 sont gelés comme espaces verts inconstructibles, dans les collines de l'intérieur. Sur les 200 hectares restants, c'est-à-dire le littoral et ses abords, plusieurs ZAC sont inscrites, ainsi qu'un plan de masse qui prévoit de bâtir tout au long du bord de mer.

« Du bétonnage sur cinq étages »

C'est la levée de boucliers chez les propriétaires des villas qui subsistent sur la plage dans leur écrin de verdure. *« Le POS du maire, c'est du bétonnage sur cinq étages en front de mer »*, s'indigne Maurice Valay, qui crée aussitôt l'Association pour la défense des sites de Théoule (ADST) et s'empresse d'attaquer le programme d'urbanisme. Le tribunal administratif confirme le bien-fondé du plan d'occupation des sols de la ville mais rejette le plan de masse du front de mer qui fait la part trop belle aux surfaces bâties. Premier succès de l'ADST.

Le deuxième accrochage se produit à propos du programme « Panoramer », un ensemble de 90 pavillons en copropriété, construit sur la colline. Le recours de l'ADST obtient gain de cause au tribunal administratif de Nice, ce qui oblige le promoteur à supprimer un immeuble de quatre étages, après accord signé devant notaire avec l'ADST.

Lorsque le promoteur néerlandais de l'Horizon bleu obtient son permis de construire du maire de Théoule, en 1989, il ne se doute pas qu'une association de simples résidents peut le faire casser par un tribunal. Ce qui arrive effectivement. Prudent, il prend contact avec l'ADST avant de soumettre au maire une deuxième demande de permis. L'association oblige le promoteur à enlever un étage à tous les immeubles de l'Horizon bleu et lui fait signer un engagement devant notaire. Mais voilà que l'entrepreneur du chantier déverse ses déblais dans ce qui était prévu comme zone verte intouchable. Fureur de l'ADST, qui menace d'attaquer le deuxième permis. Le promoteur promet de réparer les dégâts et verse à titre d'indemnité 250 000 F à l'association.

« C'est du racket ! », fulmine le maire, qui n'admet pas qu'un opposant battu par le suffage universel – Maurice Valay s'est présenté contre lui en 1989 – contourne la loi par des manœuvres juridiques. Si quelqu'un a été lésé par les dégâts du chantier l'Horizon Bleu, selon lui, c'est bien la commune, responsable de la gestion de l'environnement, et non une association de résidents qui ne sont même pas riverains du chantier.

Il appartient maintenant au juge d'instruction de dire qui, du maire, de l'association ou du promoteur, a enfreint la loi dans cette affaire. Du jugement dépendra le sort d'un des derniers espaces verts « urbains » du littoral azuréen.

ROGER CANS

Convaincre les étrangers de voter

Suite de la page 11

« Nous devions convaincre certains habitants qu'ils ne seraient ni fichés ni expulsés. Mais nous étions souvent embarrassés par l'obstacle de la langue. Il fallait ensuite leur expliquer que les conseillers auraient un vrai rôle à jouer, au sein du bureau municipal, puisque c'est là que se bouclent les dossiers, et non en séance. »

Les jeunes et le commissariat

Pour Abdelaziz, un Algérien de cinquante-trois ans, l'intérêt de cette mesure n'est pas tant d'obtenir une maison de la culture ou un terrain de sport, que de disposer d'un contact au sein de l'équipe municipale, pour *« faciliter les relations entre les jeunes et le commissariat, les familles et les offices d'HLM »*. Sur ce terrain, l'expérience de Mons-en-Barœul (Nord), lancée en 1985, a largement porté ses fruits. *« La reconnaissance que la municipalité a témoignée aux familles immigrées les a encouragées à se présenter à l'hôtel de ville pour régler leurs dossiers, ou à prendre la parole dans les comités de quartier »*, constate M. Aziz Arezki, informaticien et conseiller municipal associé depuis cinq ans.

Si les partisans du scrutin associé estiment que celui-ci favorise l'intégration, ils le considèrent toutefois comme une simple étape vers un réel droit de vote aux élections municipales. Ils n'ont guère apprécié que les dirigeants du PS transforment, dans l'immédiat, ce projet en un *« vague souvenir »*, selon le mot de Plantu, et ils leur reprochent de ne pas encourager les initiatives locales.

Certains ont découvert à leurs dépens qu'une telle démarche exige une longue préparation, pour ne pas échouer, comme à Créteil (Val-de-Marne), où le scrutin a été annulé faute d'électeurs. Les quelques maires qui l'auront menée à bien seront juste assez nombreux, après le 18 novembre, pour fonder une association sur la proposition de M. Paul Loridant, maire des Ulis. Quant à ceux d'Athis-Mons, Juvisy (Essonne), Hérouville-Saint-Clair (Calvados) et Cénon (Gironde), ils se donnent encore un an pour la mettre en œuvre.

RAFAËLE RIVAIS

YVELINES 90

LES NOUVELLES TECHNIQUES DE COMMUNICATION

LES DEPARTEMENTS REPONDENT

Un colloque national
organisé par
le CONSEIL GENERAL DES YVELINES
avec le Conseil Scientifique de la DATAR et de l'INA
sur

- L'enseignement à distance Etablissements d'enseignement intelligents
- Réseaux locaux et câbles Le câblage des petites et moyennes communes
- Travail à distance Télétravail
- Culture, Tourisme, Environnement et nouvelles techniques de communication

Dimanche 25 novembre
Un FORUM JEUNES animé par Marc TOESCA, présentateur du TOP 50
23.24.25 novembre
Exposition COMMUNI'KIT, galerie marchande des nouvelles techniques de communication

DOSSIER

La longue marche de la coopération intercommunale

Le projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République, qui sera discuté à l'Assemblée nationale à partir du mois de décembre, relance le vieux chantier – inachevé car politiquement dangereux – de la coopération locale. Le gouvernement propose, en plus des structures déjà existantes, la possibilité de créer des « communautés de villes » pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, et des « communautés de communes » pour les petites villes et les zones rurales.

S'IL est vrai, comme le disait le philosophe Denis Huisman, que toutes les fins de siècle se ressemblent, les observateurs qui s'intéressent à l'histoire de la coopération intercommunale auront noté que le mouvement a commencé exactement il y a cent ans, le 22 mars 1890. C'est alors que le Parlement vote une loi instituant les syndicats de communes à vocation unique (SIVU), qui incite les collectivités à travailler ensemble dans des domaines techniques comme l'eau, l'assainissement ou la distribution d'électricité.

Suivra une longue période de latence jusqu'à la publication en janvier 1959 de deux ordonnances créant les districts – d'abord cantonnés dans les zones urbaines – et les syndicats à vocation multiple, donc polyvalents. Ces deux formules d'association institutionnelle et volontaire vont progressivement prendre un essor important. Surtout que, à partir de 1970, les districts s'appliqueront indifféremment aux zones urbaines ou rurales. Le succès de ce système à la fois souple et relativement intégré (le district gère d'office les centres de secours contre l'incendie ou les fichiers de logements par exemple) est attesté par le fait que, à côté des 165 districts existants, près d'une quarantaine sont actuellement en cours de mise en place.

L'année 1966 verra pour les ensembles de plus de 50 000 habitants la naissance des communautés urbaines (elles sont neuf aujourd'hui), dont l'objectif était d'adapter les structures administratives à la réalité physique des grandes agglomérations. Elles disposent de plein droit d'une fiscalité propre. Mais la formule a rencontré des fortunes diverses à cause d'une certaine lourdeur du fonctionnement et du « surplus » de fiscalité engendré. Il y a deux ans, les communes de l'agglomération de Caen ont étudié les avantages et les inconvénients de se lancer dans l'« aventure » de la communauté urbaine et, en définitive, y ont renoncé pour se tourner aujourd'hui vers le district.

Sans vouloir énumérer tous les projets, rapports, initiatives, plus ou moins entrés dans les réalités juridiques et politiques, l'étape législative la plus marquante, et qu'aujourd'hui les maires de toutes tendances considèrent comme un « chiffon rouge », est la loi du 16 juillet 1971, connue sous l'appellation de loi Marcellin, du nom du ministre de l'intérieur de l'époque. Elle tentait par la voie du regroupement autoritaire, avec à la clé des incitations financières, de remédier au problème bien français de l'émiettement communal. Elle s'inspirait des expériences engagées à la même époque en Allemagne ou au Danemark.

Plus de divorces que d'unions

Mais, en France, la loi Marcellin s'est soldée par un échec (les mêmes déconvenues sur le même sujet et à la même période ont été enregistrées en Italie). On dénombrait 37 708 communes avant le vote de la loi, et encore 36 394 en 1978 ; avec une population moyenne de 1 491 habitants, au lieu de 6 973 en Italie par exemple.

Par la suite, les gouvernements qui se sont succédé sous le septennat de M. Giscard d'Estaing relancèrent quelques tentatives prudentes de coopération intercommunale. Ils s'appuyèrent notamment sur le remarquable rapport de M. Olivier Guichard, intitulé « Vivre ensemble » et rédigé en 1975. Ce document avait le mérite de lier la réforme des collectivités locales à celle de l'Etat. Il prévoyait le regroupement en communautés urbaines ou en communautés de communes de la quasi-totalité des communes, cette étape constituant un préalable obligatoire avant les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales. A nouveau, ce rapport provoqua un tollé chez les élus locaux.

MM. Raymond Barre et Christian Bonnet, ministre de l'intérieur du premier, se remirent à l'ouvrage à partir de 1978, mais leur projet ne parvint pas à passer tous les stades de la procédure parlementaire. La loi Marcellin restait vivace dans les mémoires locales, qu'elles fussent de droite, de gauche ou du centre.

C'est la raison pour laquelle, en arrivant au pouvoir en 1981, les socialistes s'empressent d'affirmer : *« On ne touchera pas aux entités de base, surtout pas aux communes. »* Peu de « monuments » législatifs marqueront la période qui commence avec la Loi fondamentale sur la décentralisation du 2 mars 1982. Méritent toutefois d'être signalées les lois du 13 juillet 1983 sur les syndicats d'agglomérations nouvelles et celle du 5 janvier 1988, dite loi Galland, du nom du ministre de M. Jacques Chirac, qui concerne essentiellement les syndicats de communes.

Au moment où le Parlement va, pendant de longs mois, s'atteler au projet préparé par M. Jean-Michel Baylet, son successeur M. Philippe Marchand et M. Pierre Joxe, on retiendra toutefois que la coopération et le regroupement des communes ne sont pas des opérations qui vont de soi, même si tous les observateurs, et souvent les habitants, en ressentent la nécessité. On recensait 36 394 communes en 1978, 36 527 en 1987, et 36 551 au début de cette année. Le ministère de l'intérieur fait état de deux opérations de fusion en 1989, dans la Mayenne et l'Isère, mais aussi d'une scission (Chamrousse) et de cinq « défusions », c'est-à-dire de « divorces » de « couples » communaux. L'esprit de la loi Marcellin n'est pas vraiment mort.

F. Gr.

Réformes allemandes

Après les bons résultats de la concentration autoritaire des communes, l'Allemagne se prépare à intégrer les collectivités locales de l'Est

ENTRE 1965 et 1975, la plupart des grands pays d'Europe occidentale se sont lancés dans des réformes hardies de regroupement communal et de réorganisation territoriale. En France, en Italie ou en Espagne, les résultats furent décevants. En Grande-Bretagne, au Danemark, en Belgique et surtout en RFA, la politique de concentration autoritaire a donné des résultats remarquables puisque, dans ce dernier pays, le nombre des communes est tombé de 24 278 en 1968 à 8 504 aujourd'hui. En même temps était aussi fortement réduit (de 44 %) le nombre des « Kreise », qui correspondent à une circonscription hybride entre nos districts et nos arrondissements. La RFA est ainsi devenue un pays où dominent les villes « moyennes-grandes » et où, de ce fait, règne un certain équilibre urbain, géographique, démographique, et donc économique.

M. Gérard Banner est depuis quatorze ans le président du Centre de gestion des collectivités locales, qui a son siège à Cologne, et qui existe depuis 1949. Il nous explique ce qui caractérise la politique de coopération intercommunale en Allemagne et les perspectives qu'ouvre, sur le plan territorial, la réunification allemande.

« Quel bilan peut-on tirer de la réforme en RFA des années 1965-1975 ?

– Il vaudrait mieux parler « des » réformes, car chaque Land, donc chaque Etat, a fait sa propre réforme. Il n'existe d'ailleurs pas en RFA de législation ou réglementation nationale sur le sujet. De la Sarre à la Bavière, la définition des tâches des communes et les règles sur la coopération intercommunale peuvent être très différentes. Prenons la Rhénanie du Nord-Westphalie : dans ce Land de 16,6 millions d'habitants, le nombre des communes a été ramené à 396. On a donc beaucoup concentré. En revanche, en Rhénanie-Palatinat (3,6 millions d'habitants), il reste 2 300 communes. On a conservé l'essentiel du « paysage » territorial. La plupart de ces 2 300 communes se sont cependant regroupées dans des associations intercommunales de base qui élisent un « maire » et qui ont la personnalité morale. Cela dit, les réformes d'il y a vingt ans ont constitué un tour de force qu'on ne réussirait pas aujourd'hui.

– Sur les plans financier et fiscal, comment fonctionne le système allemand ?

– Le tiers seulement des ressources des communes provient des impôts. La taxe foncière va dans les caisses des villes. Sur les 34 milliards de marks que rapporte la taxe professionnelle, 26 reviennent aux communes et le reste est réparti entre les Länder et l'Etat fédéral. L'avenir de la taxe professionnelle est mal assuré car le parti libéral veut la supprimer alors que les élus locaux, eux, s'y accrochent. Les socio-démocrates demandent en outre que les professions libérales y soient assujetties.

– Comment se présente le paysage territorial de l'ex-RDA ?

– Un paysage très éparpillé 7 500 communes ; dont beaucoup ont moins de 300 habitants. Aucune réforme territoriale n'a été entreprise dans ce pays depuis quarante-cinq ans. C'est pourquoi la réforme qui est envisagée pour cette partie du territoire allemand sera une réforme « douce ». La population estime en effet que 7 500 communes sont autant de foyers d'exercice de la démocratie, donc une donnée politique essentielle. Même les solutions d'association en syndicats intercommunaux sont pour l'instant assez mal perçues par la population de l'ex-RDA.

» Depuis les élections locales en RDA, en mai dernier, les nouveaux élus ont limogé les maires, adjoints et chefs de service qui n'étaient que des relais et représentants du PC. Maintenant vous trouvez à la tête des mairies des gens d'Eglise, des pasteurs, des ingénieurs, des chimistes. Ils sont intelligents, perspicaces, pleins d'entrain, sans *a priori* sur les régimes administratifs. C'est un vrai plaisir de travailler avec eux.

– Comment les élus locaux de la RFA vont-ils aider financièrement à l'intégration des communes de RDA ?

– Les maires de RFA demandent d'abord au Parlement fédéral de légiférer, sur le plan fiscal, pour prendre des mesures vis-à-vis des villes de l'ex-RDA et pour dégager des enveloppes de subventions. A partir de 1991, les budgets des villes de l'ancienne RFA souffriront car elles recevront moins de transferts fédéraux. Une plus grande part de ceux-ci iront en effet aux efforts pour la réunification et la reconstruction.

– Reconstruction ?

– Oui, car à côté de la reconstruction économique proprement dite, il faut créer de toutes pièces les conditions d'une gestion communale efficace. Un exemple : dans les villes de l'Est, on ne connaît absolument pas la valeur des terrains. Alors comment appliquer la taxe foncière ? Quant à l'assiette de la taxe professionnelle sur les entreprises, c'est encore pire ! On peut faire des jumelages, des échanges de fonctionnaires, développer la formation des futurs gestionnaires. Les Länder encouragent ces démarches, mais ça reste encore ponctuel.

– Dans cette optique, quel est le rôle du centre que vous présidez ?

– Sont membres de fait de l'Association toutes les villes de plus de 25 000 habitants. Pour celles comprises entre 10 000 et 25 000, l'adhésion est facultative. D'autre part, 160 villes de l'ex-RDA ont adhéré. Je vais mettre en place une filiale de l'association à Leipzig, dans laquelle vont travailler quatre universitaires de haut niveau.

» Nous partons du principe que les villes remplissent des missions analogues, qu'elles n'ont pas à défendre des secrets d'entreprise, donc qu'elles peuvent avoir de nombreux et fructueux échanges. Notre travail consiste à donner aux collectivités des conseils en matière de management, de marketing, de gestion et méthodes, de gestion financière, d'organisation, d'informatique. Notre force de frappe est constituée d'une vingtaine d'universitaires spécialistes des collectivités locales et de quelque 500 fonctionnaires territoriaux volontaires qui organisent et dirigent des groupes de travail et des séminaires de formation. »

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD

La valse-hésitation de l'agglomération stéphanoise

SAINT-ÉTIENNE

de notre envoyé spécial

IL y a un peu plus d'un an, le truculent maire de Saint-Etienne, M. François Dubanchet, partait, la fleur au fusil, sur le front de la coopération intercommunale : avant le noël, l'agglomération stéphanoise déposerait les statuts de son district. En septembre dernier, le premier magistrat devait admettre en public un secret de polichinelle : le projet avait tant de plomb dans l'aile qu'il n'avait plus aucune chance de s'envoler. La main sur le cœur, il faisait son *mea-culpa* : *« J'ai commis quelques petites erreurs en froissant quelques susceptibilités (1) ».*

Selon lui, le trop grand nombre de communes associées – plus de quarante – aurait compliqué l'affaire. Aucune vulgaire question de politique politicienne n'a jeté de bâtons dans les roues. La preuve : dans le même mouvement, il annonce la mise en chantier d'une communauté de ville, telle que la prévoit le projet de loi Joxe, qualifié au passage de *« texte très convenable »*. M. Dubanchet, membre du CDS, *« MRP dans l'âme »*, veut rebondir vers son opposition de gauche. Mais là encore, son initiative ne suscite pas d'élans spontanés. Les socialistes dénoncent aussitôt *« l'autoritarisme et l'incohérence »* de la démarche et prônent la constitution de trois districts au lieu d'un, organisés autour de Saint-Etienne, de Saint-Chamond et de Firminy.

Déjà, aux esquisses du grand district, première version, le maire communiste de Firminy, M. Théo Vial-Massat, avait trouvé suspecte la précipitation de son collègue stéphanois. Prêt cependant à étudier toute forme de coopération, il y avait mis une condition : qu'elle préserve l'autonomie communale. De son côté, le maire RPR de Saint-Chamond, M. Gérard Ducarre, considère que ce dossier a été mal abordé politiquement. Il cite l'exemple de son illustre prédécesseur, M. Antoine Pinay : *« Quand, en 1962, il a proposé à trois communes limitrophes de fusionner avec Saint-Chamond, il a offert aux maires qui se sacrifiaient des postes d'adjoints. »* Vu le nombre de communes concernées, procéder ainsi semble aujourd'hui impossible, à moins d'envisager une quantité de délégations digne des armées mexicaines.

Là où le bât a le plus blessé, c'est auprès des élus de la petite couronne, qui fait le lien entre les trois pôles de la vallée du Gier, Firminy, Saint-Etienne et Saint-Chamond. Présenté comme le leader de la fronde, M. Jean Damien (DVG), regrette en même temps *« le retard pris dans le développement économique »*, mais refuse la marche forcée de M. Dubanchet : *« On ne peut pas accepter un tel dossier sans savoir ce que ça va coûter. »* Ces élus craignent notamment les factures que Saint-Etienne pourrait leur présenter en cas de partage de quelques services communs, dont bénéficient déjà ces banlieues tranquilles.

Peur de se faire manger

D'autres maires de la plaine du Forez mettent aujourd'hui en avant la ruralité de leur territoire pour, à leur tour, envisager une solution qui leur soit propre. En résumé, tout le monde est plus ou moins conscient qu'il y a une certaine urgence à essayer de voir les choses ensemble, mais beaucoup ont peur de se faire manger par la ville-centre.

Or Saint-Etienne, 200 000 habitants, ne peut guère se passer des 200 000 résidents de son agglomération, et vice-versa. L'enjeu est simple : comment se dégager des heures grises de la crise qui frappe encore la région ? Le maire de Saint-Chamond, pharmacien de son état, préconise une méthode homéopathique. Ainsi, la future zone économique de trente hectares, implantée sur ses terres et financée par Saint-Etienne, Saint-Chamond et Lyon, lui paraît un excellent terrain d'exercice.

Partisan des petits pas, il pense aussi que la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, qui fait cruellement défaut à l'agglomération, permettrait de poser les problèmes, dégager des lignes de force. Ensuite, seulement, on trouverait les traductions organisationnelles adéquates. Lui qui se déclare très réservé sur le *« dirigisme du gouvernement »* reconnaît cependant que l'idée a été soufflée par le préfet de la Loire. Celle-ci semble, pour le moment, trouver un certain écho, même si Firminy ne se départit pas de sa prudence.

Afin d'oublier les malheurs du district, M. Michel Thiollière, adjoint (UDF) à l'urbanisme de Saint-Etienne, plaide pour un syndicat d'études et de programmes, s'appuyant sur l'agence d'urbanisme Epures, qui regroupe quarante communes. Il s'inspire d'un syndicat analogue qui a mené la réflexion sur le SDAU de l'agglomération lyonnaise. Il en attend un *« choc culturel »*.

Déjà, une lourde hypothèque qui pesait sur la région a été levée : après une interminable période de bouderie, voire de mépris réciproque, les relations diplomatiques entre Lyon et Saint-Etienne ont été rétablies, sous les bons offices de MM. Noir et Dubanchet. M. Thiollière y perçoit un signe d'ouverture, qui pourrait stimuler les Stéphanois. Confiant, il estime que, malgré les incidents de parcours, *« le concept de coopération intercommunale mûrit »*.

En attendant des jours meilleurs, la remarque ironique d'un haut fonctionnaire de la région sonne encore aux oreilles de certains responsables : *« Dans la Loire, quand on vous donne cent francs, vous vous battez tellement que vous déchirez le billet. »*

BRUNO CAUSSÉ

(1) Dans un entretien accordé le 27 septembre à l'édition Rhône-Alpes du *Monde*.

S.A.N. de SENART (Ville Nouvelle de MELUN-SENART) recrute :

CADRE RESPONSABLE DU SERVICE DES MARCHES

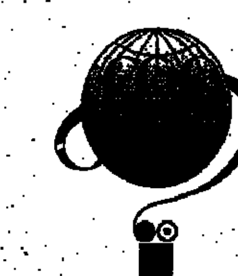
Chargé de mettre en oeuvre la procédure de contrôle juridique des marchés ainsi que l'organisation et le suivi de leur passation.

Ce poste s'adresse de préférence à une personne de formation juridique ou économique et ayant une expérience dans ce domaine.

Elle sera de préférence titulaire de son grade dans la fonction publique territoriale.

Possibilité de contrat.

Adresser candidature, C.V. et photo à Monsieur le Président du S.A.N. de SENART - B.P. 6 - 77567 LIEUSAINT CEDEX.



NANTES - 20 au 27 novembre 1990

Outre la **Compétition Officielle** et l'**Information** (20 films), le Festival présentera une rétrospective du **cinéma iranien** des origines à nos jours, un hommage au Directeur de la photo mexicain **Gabriel Figueroa, maître du noir et blanc** et une sélection de films autour d'une des plus grandes actrices japonaises des années 60, **Ayako Wakao** qui permettra de découvrir 2 cinéastes très importants **Kawashima et Masumura.**

Renseignements : B.P. 3306 - 44033 Nantes cedex 01 - tél : 40.69.74.14 - 40.69.09.73 - Fax 40.73.55.22
Relations Presse : Florence Bory - tél : (1) 48.06.40.06

FESTIVAL DES 3 CONTINENTS

CULTURE

ARTS

Un péplum à la Bibliothèque nationale

Après Strasbourg, la Bibliothèque nationale accueille un hommage de l'Europe à Champollion, dans une mise en scène digne de Cecil B. De Mille

Dans le jardin déplumé de la Bibliothèque nationale, rue Vivienne, la statue de Sartre luttant contre le vent a disparu, cachée par une construction provisoire : l'entrée de l'exposition consacrée à Champollion, le premier à déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens. Celle-ci avait déjà été présentée à Strasbourg au cours de l'été. Elle est remontée à Paris avec un grand luxe de mise en scène, par Alain Cunillera et son équipe du Basic Théatral (les réalisateurs des décors de « Cités-Cinés »). L'exposition occupe les deux grandes galeries de la BN – ainsi que quelques volumes annexes, – rendues méconnaissables par le découpage de l'espace. On passe d'une tente de l'armée d'Egypte à une salle hypogée avec ses piliers colossaux, d'une palmeraie plantée dans un escalier à un labyrinthe verdâtre, tout droit sorti *d'Indiana Jones* ou du *Secret de la Grande Pyramide*. Des écouteurs permettent un parcours à deux vitesses. Casqué, le visiteur capte le son des moniteurs qui distillent, un peu partout, les épisodes de la découverte de la civilisation égyptienne. Nu-tête, il peut contempler en silence les objets que les grands musées d'Europe ont prêtés pour s'associer à l'hommage rendu au savant français.



Champollion, par Giuseppe Angelelli

Car cette exposition n'est pas que de carton-pâte. Les astuces de mise en scène peuvent agacer ou faire sourire, quelques-unes des pièces montrées ici sont exceptionnelles. En particulier le trésor de Méroé, découvert en 1834, au sud de l'Egypte, par un médecin italien, Giuseppe Ferlini, aujourd'hui au Musée égyptologique de Berlin-Est : bracelets d'or et de pâte de verre, série de bagues-boucliers et de chevalières, camées, pectoraux, gourmettes, amulettes protectrices et colliers, un patrimoine exceptionnel d'orfèvrerie qui dota l'égyptologie naissante d'un mythe supplémentaire, celui de l'or. Florence et Turin ont envoyé des *témoignages de la seule expédition* – franco-toscane – à laquelle participa Champollion. On le voit, barbu jusqu'aux yeux, engoncé dans un vêtement oriental, au milieu de ses compagnons, parmi les ruines de Thèbes. Le British Museum a prêté le monstrueux poing de granit de Ramsès II et le Louvre de très nombreuses pièces, issues notamment de la collection *Drovetti*, achetée par le gouvernement français sur les conseils de Champollion. La Bibliothèque nationale n'a eu qu'à puiser dans son fonds immense : les volumes et les planches tirées de *la Description de l'Egypte* sont là avec le meuble spécialement conçu pour abriter cette publication fleuve, vingt volumes publiés en près de vingt ans, fruits de l'expédition scientifique effectuée dans les fourgons de l'armée de Bonaparte.

Une initiation à l'égyptologie

Mais le parcours est aussi une initiation à l'égyptologie. Des premières découvertes, des premiers objets recueillis dans les cabinets de curiosités – il n'y manque même pas le classique crocodile empaillé, – on passe aux premiers relevés *in situ*, remarquables par leur précision comme par leur rendu artistique. Une réplique de la pierre de Rosette, qui permit de percer le secret de l'écriture égyptienne est, bien sûr, le morceau de résistance de l'exposition – Champollion a travaillé à partir des moulages tirés de ce monolithe. Autour d'elle, dans une salle saturée de hiéroglyphes, les éléments du puzzle se mettent en place, jusqu'à l'intuition finale qui permit au savant français de trouver la clé du « mystère ». Le dernier acte est un hymne à la technologie. Les laboratoires d'égyptologie sont aujourd'hui à la pointe de la recherche . Ils utilisent un appareillage ultra-sophistiqué dont on voit quelques échantillons. La conception assistée par ordinateur permet aux ingénieurs de concevoir des installations complexes. Les archéologues s'en servent aujourd'hui pour imaginer, par exemple, les différentes configurations du temple de Karnak au cours de ses deux mille ans d'existence. Des méthodes de mesures électriques et électromagnétiques, mises au point par EDF – l'un des principaux sponsors de l'exposition – ont fait avancer de façon significative les fouilles de Saqqarah.

A travers la naïveté un peu appuyée de la présentation, qui lie cet assemblage d'objets hétéroclites – du meuble « retour d'Egypte » à l'ordinateur en passant par les gravures, les bijoux, le palmier en pot, les sculptures, les portraits et les lettres, – on retrouve là quelques unes des sensations éprouvées par Champollion. A étudier et *« les lambeaux de ce grand cadavre d'Histoire. Comment se défendre d'un peu d'émotion en remuant cette antique poussière des siècles ? »*, écrivait-il à son frère.

EMMANUEL DE ROUX

► Mémoires d'Egypte, Bibliothèque nationale, 1, rue Vivienne, 75002 Paris, tél. : 47-03-81-10. Jusqu'au 17 mars 1991. Catalogue, 260 pages, 320 F.

THÉATRE

Le cœur gros

L'homme, prisonnier de son désespoir : des spectacles sombres ont jalonné la 26e édition du SIGMA

BORDEAUX

de notre envoyée spéciale

L'homme est déboussolé, anéanti. Il voudrait voler, il ne peut pas, il voudrait parler, communiquer, il ne sait pas. Personne ne l'aime. Tant mieux, il ne veut pas aimer. Et quand les éléments se déchaînent contre lui, il n'a plus qu'à se jeter à l'eau, traduisez la Garonne, qui arrose le quartier général de Sigma, vaste hangar planté sur les quais gras du crachin de novembre .

Manifestation éclectique, ordinairement ouverte à toutes les disciplines, danse, musique contemporaine, architecture ou technologie, audiovisuel, le vingt-sixième SIGMA était, en effet, cette année presque exclusivement consacré au théâtre. Hasard ou nécessité, cinq compagnies parmi une douzaine de troupes invitées y ont conjugué le verbe désespérer. Est-ce une tendance d'avenir, on peut se le demander, ce festival à la mentalité pionnière, ayant depuis 1965, révélé les nouveaux courants. Le Living Theatre a choqué les bonnes consciences bordelaises dès 1967, les Pink Floyd ont donné là leur premier concert français en 1969... pour un cachet de 1 500 F ; et se sont produits à SIGMA, Zouc, le Magic Circus, le Cirque Aligre, la Fura del Baus, Merce Cunningham, Saburo Teshigawara, Klaus Nomi...

« Je pense, donc, je pèse. » Sous la volière des Dromesko, M. Loyal est fermement décidé à partir en guerre contre ce vieux Newton. Des dizaines d'oiseaux piailleurs narguent l'homme définitivement cloué au sol malgré des tentatives courageuses, ailes de papier ou hélicoptère de bric et de broc. Fil-de-fériste, le temps de happer quelques parcelles de bonheur, il retombe. Il voltige à cheval, crache le feu. Après Zingaro, le théâtre-cirque de Dromesko arrive trop tard pour surprendre. Pour la compagnie Krill, l'homme est aussi dans le trente-sixième dessous, englouti dans une mer vorace qui rend fou.

Dehors, le grésil bordelais, tenace sur les monuments austères, n'arrange rien à l'affaire. Le lendemain, les deux comédiens italiens de Théâtre-en-vol, eux aussi englués sur terre, jalousent encore les oiseaux dans un discours philosophique. Couchés par terre, les Danois de Pro Forma tentent d'expliquer à un public juché sur des échafaudages que chacun est seul, prisonnier de ses émotions.

Le désespoir et sa cohorte d'images noires, vides, n'engendrent pas forcement un spectacle réussi, mais ils sont parfois prétexte à de beaux et furieux instants. *Le Séjour*, ballet assourdissant, terrifiant, de la compagnie Point Aveugle, et mis en scène par François-Michel Pesenti, est de ceux-là. En musique ou dans le silence, dans l'obscurité ou la lumière crue, l'homme est un pantin décérébré, perdu sur une terre qui ne veut plus de lui. Trouverait-il son salut dans cette danse de mort, de rencontres improbables et d'étreintes avortées ?

La pluie toujours, menace les représentations de Royal de Luxe, la compagnie nantaise devenue aujourd'hui un label obligé. Après Avignon et Aurillac, leur *Véritable histoire de France*, explosive, a finalement réchauffé les cœurs gros.

BÉNÉDICTE MATHIEU

► Sigma célèbre ses vingt-cinq ans d'existence avec un très beau livre réalisé par Sophie Labayle. *Sigma, l'aventure d'un festival*, se souvient de tous les grands événements qui ont jalonné ce festival : Régine Chopinot, les Pink Floyd, Xenakis, la Fura del Baus, Jérôme Savary. 194 pages. 330 F. Editions Sigma.

MUSIQUES

Rondo pour un sou perdu

Gidon Kremer et Martha Argerich veulent jouer Prokofiev l'organisatrice du concert ne veut pas. Tout finit par s'arranger, mais ils sont tristes

Organiser un concert n'est jamais chose aisée, mais cela peut prendre parfois des allures dignes d'une mini-tragédie où l'incompréhension des protagonistes l'emporte sur la raison.

Ainsi donc, Gidon Kremer et Martha Argerich ont décidé au printemps dernier de préparer un programme de récital entièrement consacré à Prokofiev pour fêter le centenaire de la naissance du compositeur russe, puis de le donner en tournée avant de l'enregistrer pour Deutsche Grammophon. Mais cela n'était pas tout à fait certain puisque ces deux artistes veulent garder jusqu'au bout la liberté de leurs programmes. Leur tournée a donc été vendue en Allemagne et en France sans programme précis, ainsi qu'en témoigne le programme publié par le Théâtre des Champs-Elysées au tout début de la saison.

Lorsque Kremer et Argerich se sont mis à répéter, quelques jours avant le premier concert de la tournée, leur idée est devenue une certitude. Ils joueraient Prokofiev. Rien que Prokofiev. Les organisateurs allemands ont accepté ce programme. Bien leur en a pris, les concerts ont été accueillis avec enthousiasme et Sviatoslav Richter s'est même glissé dans l'assistance de celui qui vient d'être donné à Bonn.

Janine Roze, l'organisatrice française de leur concert, ne l'a pas entendu de la même oreille et a décidé d'annuler leur prestation car elle *« ne souhaitait pas présenter à Paris, au Théâtre des Champs-Elysées, tout un programme Prokofiev »*, ainsi qu'elle nous l'a affirmé. Rien n'y a fait, les artistes ont proposé de baisser leur cachet – de 160 000 F pour les deux, ils baissaient à 90 000 F – et même, la mort dans l'âme, d'ajouter une sonate de Mozart ou de Beethoven. Mais Janine Roze souhaitait un programme construit : Mozart, Beethoven, Prokofiev, par exemple. Le concert a donc été annulé.

Le théâtre lui-même après quelques hésitations, a accepté de prendre le risque de présenter ce programme tout Prokofiev. Car il y a effectivement un risque, quel que soit le talent de ces deux artistes, qui s'est déjà traduit par une demande de remboursement des billets (vendus avant que le programme soit connu) à la caisse du Théâtre des Champs-Elysées lorsque le programme précis du récital a été annoncé il y a quelques semaines. Le peu de curiosité du public est une donnée à prendre en compte !

Résultat, le concert va avoir lieu. Mais deux artistes sont furieux, blessés de constater que Janine Roze ne leur fait confiance que si elle est certaine de vendre des billets ; ils n'acceptent pas que l'on prenne leur répertoire pour *« une carte de restaurant dans laquelle on puise pour faire son menu »*, ils pensent que la constitution d'un programme est l'affaire des musiciens, alors que Janine Roze est une organisatrice privée qui exige par contrat de participer à l'élaboration des programmes, qui accepte de perdre de l'argent sur des concerts qui *a priori* doivent en perdre, mais qui ne peut manger sa chemise en présentant des artistes aussi connus que ces deux-là. Ajoutons qu'elle n'a pas pris cette décision de gaieté de cœur : *« Martha m'a rendu d'inappréciables services et donné de grandes joies musicales en jouant dans ma série du dimanche matin acceptant, vu les prix des places pratiqués, de jouer pour des cachets huit ou dix fois moins élevés qu'habituellement. Vis-à-vis d'elle, je me sens vraiment très mal. »*

Il y a là deux points de vue qui s'opposent depuis que la musique se vend.

ALAIN LOMPECH

► Lundi, 19 novembre, 20 h 30, au Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 75008. De 50 F à 300 F. Locations par Minitel 3615 code THEA, ou directement aux caisses du Théâtre, samedi jusqu'à 19 heures, dimanche, de 11 heures à 14 heures, lundi à partir de 11 heures.

LETTRES

La mort d'Adolf Rudnicki

Le romancier de l'horreur et de la beauté

L'écrivain polonais Adolf Rudnicki est mort à Varsovie jeudi 15 novembre. Il était âgé de soixante-dix-huit ans (*le Monde* du 17 novembre).

Né en 1912 à Varsovie dans une famille hassidique, Adolf Rudnicki avait déjà été reconnu avant la guerre comme un des grands espoirs de la littérature polonaise, avec *les Rats* (1932), *les Soldats* (1933), une critique contre la vie des casernes écrite après son service militaire, puis avec des textes plus psychologiques comme *la Mal-aimée* (1937) ou *l'Eté* (1938), une chronique nostalgique très tchékovienne de l'été 1938 dans une villégiature à population à majorité juive, qui est comme l'épitaphe d'un monde dont l'auteur ne sait pas qu'il va disparaître.

Le choc de la guerre allait lui donner un tour nouveau : mobilisé en 1939, fait prisonnier, il s'évade et gagne Lwov dans la zone occupée par les Soviétiques où il collabore à un mensuel littéraire communiste polonais, *Nouveaux horizons* ; après l'occupation de Lwov par les Allemands, il retourne en 1942 à Varsovie et parvient à échapper au ghetto.

Après la guerre l'essentiel de son œuvre jusqu'en 1956 sera consacré à ce qui va devenir le projet de son existence : laisser un témoignage sur l'extermination des Juifs polonais, dans une longue suite de nouvelles qui évitent les clichés et le manichéisme, et qu'il a rassemblées dans un gros volume *la Mer morte est vivante* (1952), d'où est extrait *les Fenêtres d'or* qui le révèle en France (Gallimard, 1966). Ces écrits, qui sont en mosaïque comme le dernier chapitre de la vie des Juifs en Pologne, ne sont pas seulement un témoignage mais une forme romanesque qu'il élabore pour explorer avec finesse, sensibilité et humour, la psychologie d'êtres destinés à mourir.

Cet homme qui avait été un ardent militant communiste ne se désintéresse cependant pas de son époque et parallèlement aux nouvelles du martyrologue, il publie régulièrement dans un hebdomadaire varsovien, à partir de 1950, avec la pénétration et l'impartialité qui le caractérisent, des chroniques, des *« feuillets sportifs »* qui utilisent la métaphore populaire sportive pour parler encore de l'Histoire, et qui feront bientôt place aux *« feuillets bleus »*, puis à une suite de ce bloc-notes varsovien dans *Hier soir à Varsovie*, lorsque dans les années 1970 il partagera sa vie entre Paris et la Pologne. En 1981 il avait encore publié à propos du poète Antoni Slonimski, un maître du verbe inconnu en France, un hommage posthume à un « compagnon de route » pris dans les contradictions inextricables d'un Juif assimilé qui se disait *« anti »* et *« sémite »*, se cherchant un enracinement polonais. Il restera le romancier de la souffrance, celui qui le premier, avec un talent profondément original, une subtilité, une humanité inégalées, savait réunir l'horreur et la beauté.

NICOLE ZAND

BIBLIOGRAPHIE

Aux éditions Gallimard : *les Fenêtres d'or* (1966) ; *Feuillets bleus* (1968) ; *le Marchand de Lodz* (1970) ; *Baguette* (1971) ; *la Fuite de Iasnaïa Poliana* (1974) ; *le Matin d'une coexistence* (1976) ; *Hier soir à Varsovie* (1977) ; *le Lion du Saint Sabbath* (1979).

Aux éditions du Sagittaire : *Que le meilleur gagne* (1978).

Aux éditions Albin-Michel *Têtes polonaises* (1981).



CINÉMA

Sur le trottoir de l'Europe

« La Putain du roi » d'Axel Corti se perd dans les méandres de la superproduction historique

L'écran s'emplit des noms des coproducteurs (franco-anglo-germano-italiens). Une foule marchant derrière un grand crucifix sort du brouillard. Passe un carrosse richement décoré. Un renard s'introduit dans un château. *La Putain du roi*, fidèle au programme de ses quatre premiers plans, sera un composite européen, processionnaire et brumeux, orné de fastueuse reconstitution historique et de métaphores animalières.

Il s'agit de la vie passionnée de Jeanne de Luynes, aristocrate pauvre de la fin du dix-septième siècle, mariée à un jeune et sémillant conte de Verua, grand chambellan du roi du Piémont. Le roi conçoit pour la jeune femme un amour dévorant. Parvenu à ses fins après une farouche résistance de la belle, il lui sacrifie ses courtisans, ses ministres et finalement son pays. Elle, qui avait cédé au roi par vengeance contre son mari, finira par l'aimer vraiment quand, vaincu, infirme, il sera à sa merci.

Axel Corti veut tout raconter à la fois, une idylle flamboyante et un déchaînement des sens, l'hypocrisie des puissants et la révolte d'une femme trop libre pour le siècle, le crépuscule d'une époque et la puissance des pulsions. Où est passé le subtil réalisateur de *Welcome in Vienna* ?

Il est tombé dans le traquenard de l'« europudding ». Pour avoir les moyens d'une grande reconstitution historique, un cinéaste qui ne trouve pas un partenaire financier puissant avec qui il peut bâtir un projet cohérent n'a plus qu'à collectionner les coproducteurs. L'authenticité de l'entreprise se perd généralement en route. Mais il est particulièrement étrange d'avoir fait jouer (en anglais, sous la direction d'un réalisateur autrichien) l'héroïne française par une Italienne (Valeria Golino, qui n'a peut-être pas les épaules du rôle. Le roi italien est interprété par un Britannique bon teint, Timothy Dalton (d'ailleurs excellent en prince sensuel qui découvre l'humaine faiblesse, loin des cascades de James Bond). Le Français Stéphane Freiss prête ses traits à l'Italien Verua, mari bafoué...

Le film fut mal accueilli à Cannes dans une version plus longue. Depuis, Axel Corti a fait le maximum pour alléger : il y a gagné en rapidité et en énergie, sinon en clarté. A la fin, il atteint l'émotion lors de la rencontre avec le roi engoncé dans une machinerie de bois qui soutient son corps brisé. Mais il est bien tard.

JEAN-MICHEL FRODON

THEATRE champs élysées

martha argerich, piano

gidon kremer, violon

prokofiev

lundi 19 novembre, 20 h 30

renseignements téléphone : 47 20 30 88

15 avenue Montaigne - Paris 8e

AGENDA

SAMEDI 17 - DIMANCHE 18 NOVEMBRE

CINÉMAS

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

En collaboration avec le festival de Montpellier : le Sixième Sens (1926), de Nemesi M. Sobrevila, 15 h ; En collaboration avec le festival de Montpellier : la Dame de cœur (1986, v.o. s.t.f.), de Basar Sabuncu, 17 h ; la Femme qui doit être pendue (1987, v.o. s.t.f.), de Basar Sabuncu, 19 h ; Hommage à Fritz Lang : le Testament du docteur Mabuse (1933), de Fritz Lang, 21 h.

DIMANCHE

En collaboration avec le festival de Montpellier : l'Insoutenable Monte-en-l'air, Don Quichotte (1904), de Lucien Nonguet, la Vie de notre seigneur Jésus-Christ (1913), de Maurice-André Maître, 15 h ; En collaboration avec le festival de Montpellier : Impromptu (1988, v.o. s.t.f.), de Bassar Sabuncu, 17 h ; la Cuisine des riches (1988, v.o. s.t.f.), de Basar Sabuncu, 19 h ; Hommage à Fritz Lang : Liliom (1934), de Fritz Lang, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

L'Ontario et son cinéma en hommage à D. Cronenberg : le Chant des sirènes (1987), de Patricia Rozema, 18 h ; Fast Company (1979), de David Cronenberg, 20 h.

DIMANCHE

L'Ontario et son cinéma en hommage à D. Cronenberg : Staccato (1989), de John Gagne, Top of his head (1989), de Peter Mettler, 18 h ; Chromosome 3 (1979), de David Cronenberg, 20 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma des pays nordiques : A travers le miroir (1961, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 14 h 30 ; Une leçon d'amour (1954, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 17 h 30 ; Sourires d'une nuit d'été (1955, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 20 h 30 ; Studio 5 : Champs-Contrechamps : le Destin de Juliette (1982), de Aline Issermann, 14 h 30 ; le Festin de Babette (1986-1987, v.o. s.t.f.), de Gabriel Axel, 17 h 30 ; Heimat (1984), d'Edgar Reitz, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma des pays nordiques : la Nuit des forains (1953, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 14 h 30 ; le Silence (1963, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 17 h 30 ; la Source (1959, v.o. s.t.f.), d'Ingmar Bergman, 20 h 30 ; Studio 5 : Champs-Contrechamps : Un enfant de Calabre (1987, v.o. s.t.f.), de Luigi Comencini, 14 h 30 ; la Ceinture du diable (1984), d'Y. Le Toqueux, Un mois à la campagne (1987, v.o. s.t.f.), de Pat O'Connor, 17 h 30 ; Voyage à Cythère (1984, v.o. s.t.f.), de Théo Angelopoulos, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Paris, le cinéma des photographes : Doisneau et Prévert : le Paris de Robert Doisneau (1974) de François Porcile, Jacques Prévert et... (1982) de A. Pozner, Paris la belle (1928-1959) de Pierre Prévert et Marcel Duhamel, 14 h 30 ; Photo identité : Rendez-vous avec Marguerite (1983) de Nicolas Klotz, la Goutte d'or (1971) de Jean-Pierre Olivier de Sardan, 16 h 30 ; Varda et Marker : Ulysse (1982) de Agnès Varda, Si j'avais quatre dromadaires (1966) de Chris Marker, 18 h 30 ; William Klein : le Paris des mannequins (1962) de François Reichenbach, Qui êtes-vous Polly Magoo ? (1966) de William Klein, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris, le cinéma des photographes : Raymond Depardon : Sygma : une agence photo (1980) de Fernand Maszkowicz, Reporters (1981) de Raymond Depardon, 14 h 30 ; Photo preuve : Snark (1984) de Michel de Vidas, Ascenseur pour l'échafaud (1957) de Louis Malle, 16 h 30 ; Photo portrait : l'Autoportrait d'un pornographe (1971) de Robert Swaim, Jeux d'artifices (1986) de Virginie Thévenet, 18 h 30 ; Daguerre : le Miroir de papier (1986) de Jean Vigne, Photographes et Crinolines (1969) de Jean Vigne, Daguerre (1958) de Roger Leenhardt, Paris et Daguerréotypes (1989) d'Anne Amiand, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA POURSUITE D'OCTOBRE ROUGE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES AFFRANCHIS (**) (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

L'AIGUILLON DE LA MORT (Jap., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

ALBERTO EXPRESS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ARMES DE L'ESPRIT (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'AVENTURE DE CATHERINE C. (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BAD INFLUENCE (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

BOUGE PAS, MEURS, RESSUSCITE (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CASTE CRIMINELLE (Fr., v.o.) : Utopie Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHARLIE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CHATEAU DE MA MÈRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

58 MINUTES POUR VIVRE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46).

CRY-BABY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DADDY NOSTALGIE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA DÉSENCHANTÉE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DICK TRACY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DOCTEUR PETIOT (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ETOILE CACHÉE (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

EXTRÊMES LIMITES (A.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

LA FEMME FARDÉE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GHOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LA GLOIRE DE MON PÈRE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

GREMLINS 2 (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HALFAOUINE (Fr.-Tun., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HENRY & JUNE (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ILS VONT TOUS BIEN (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JEAN GALMOT AVENTURIER (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

JOURS DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LUNG TA (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

MADO POSTE RESTANTE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE MARI DE LA COIFFEUSE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES MATINS CHAGRINS (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

METROPOLITAN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PREMIERS PAS DANS LA MAFIA (A., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PRÉSUMÉ INNOCENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PROMOTION CANAPÉ (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ROGER ET MOI (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SOLEIL MÊME LA NUIT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TAXI BLUES (Fr.-Sov., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TO SLEEP WITH ANGER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TOTAL RECALL (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN WEEK-END SUR DEUX (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LES FILMS NOUVEAUX

AIR AMERICA. Film américain de Roger Spottiswoode, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

DAMES GALANTES. Film français de Jean-Charles Tacchella : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

DARKMAN. (*) Film américain de Sam Raimi, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

EUROPA EUROPA. Film franco-allemand d'Agnieszka Holland, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LETTRES D'ALOU. Film espagnol de Montxo Armendariz, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'OBSERVATEUR. Film soviétique d'Arvo Iho, v.o. : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LA PUTAIN DU ROI. Film franco-italo-britannique d'Alex Corti, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

RE-ANIMATOR II. Film américain de Brian Yuzna, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

UN COMPAGNON DE LONGUE DATE. Film américain de Norman René, v.o. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

THÉATRES

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

L'ANNONCE FAITE A MARIE. Cartoucherie. Théâtre de la Tempête (43-28-36-36). Dim. soir 20 h 30 ; dim. 16 h (14).

UN CŒUR SOUS UNE SOUTANE. Théâtre du Tambour-Royal (48-06-72-34). Dim., lun., 20 h (14).

FRANÇOIS D'ASSISE LE GOUT DE L'ÉVANGILE. Centre Georges-Pompidou (42-74-42-19). Dim. soir, mar. 20 h 30 ; dim. 16 h (14).

OUI. Saint-Denis. Théâtre Gérard-Philipe (42-43-17-17). Dim. soir, lun. 20 h 30 ; dim. 17 h (14).

GUERRE AUX ASPERGES. Lucernaire forum. Centre national d'art et d'essai (45-44-57-34). Dim. à 20 h (14).

IPHIGÉNIE A AULIS. Cartoucherie. Théâtre du Soleil (43-74-24-08). Vend., sam. 19 h 30 ; dim. à 13 h (16).

AUTANT EN EMPORTENT LES VAMPS. Longjumeau. Théâtre Adolphe-Adam (69-09-40-77). 21 h (16).

CRIPURE. Créteil. Maison des arts (49-80-18-88). Dim. soir, lun., jeudi 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (16).

L'ÉVENTAIL DE LADY WINDERMERE. Salle Valhubert (45-84-30-60). Vend., sam., mar. à 20 h 30 ; sam., dim. à 15 h (16).

DES PROMESSES, TOUJOURS DES PROMESSES. Tristan-Bernard (45-22-08-40). Dim 21 h ; sam. 17 h (16).

AIDA VAINCUE. Théâtre national de la Colline (43-66-43-60). Dim. soir, lun. 21 h ; dim. 16 h (17).

RAMAYANA THEATRE DE BALI. Théâtre de la Ville (42-74-22-77). 20 h 30 (18).

JEU DE DAMES (EL JUEGO). Théâtre de Nesle (46-34-61-04). 20 h 30 (19).

NUIT D'INSOMNIE ou VADE RETRO. Théâtre de Nesles (46-34-61-04). 22 h (19).

ROGER PIERRE ET JEAN-MARC THIBAULT. Bouffes-Parisiens (42-96-60-24). 21 h (20).

TROP C'EST TROP. Centre Mandapa (45-89-01-60). 21 h (20).

LE MISANTHROPE. Gennevilliers Théâtre (47-93-26-30). Dim. soir, lun. 20 h 30 ; dim. 17 h (20).

LES MUTILÉS. Nanterre. Théâtre des Amandiers (47-21-18-81). Dim. soir, lun. 21 h ; dim 16 h 30 (20).

DROLE DE GOUTER. Comédie de Paris (42-81-00-11). Dim. soir, lun. 21 h, sam. à 19 h et 21 h 30 ; dim. à 15 h (20).

FRAGMENTS D'UNE LETTRE D'ADIEU LUS. Grande Halle de La Villette. Salle Boris-Vian (42-49-77-22) ; dim. 20 h 30 (20).

GUSTAVE PARKING. Berry (43-57-51-55). 20 h 30 (20).

L'IDÉAL. Athénée-Louis-Jouvet (47-42-67-27). Mardi 18 h 30 ; mer., jeu., vend., sam. à 20 h 30 (20).

JACQUES ET SON MAITRE. Aktéon-Théâtre (43-38-74-62). 20 h 20 (20).

RÉGION PARISIENNE

ANDILLY (MAISON POUR TOUS) (34-16-16-40). Le Grand Cros festival théâtral du Val-d'Oise : 21 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE D'AUBERVILLIERS GROUPE TSE) (48-34-67-67). Callas : 20 h 30, dim. 16 h 30.

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-78-75-00). Théâtre équestre Zingaro : 20 h 30, dim. 17 h 30.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Petite salle. La Maman et la Putain : 20 h 30.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (47-21-18-81). Grande salle. Les Fourberies de Scapin : 16 h et 20 h 30, dim. 16 h. Salle polyvalente. Le Cerceau Festival d'automne à Paris : 20 h, dim. 16 h 30.

NANTERRE (THÉATRE PAR LE BAS) (47-78-70-88). Madame Bovary, je t'embrasse partout, Gustave : 21 h.

PAVILLON-SOUS-BOIS (ESPACE DES ARTS) (48-48-10-30). Encore une heure si courte : 18 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 19 NOVEMBRE

« Le pont Neuf, une promenade hors du temps », 10 h 30, sortie métro Pont-Neuf, côté Samaritaine (Paris autrefois).

« Le parc des Buttes-Chaumont, le parc de La Villette : deux parcs, deux théories urbaines », 14 heures, mairie, place Armand-Carrel (Maison de La Villette).

« Le Louvre : Pyramide, crypte et nouvelles salles. Aménagements et projets pour le Grand Louvre », 14 h 15, métro Palais-Royal, terre-plein central (E. Romann).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 15, devant la poste, façade (M. Hager).

« Histoire et curiosités du Palais-Royal et son quartier », 14 h 30, devant les grilles du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal (Arts et caetera).

« Les vitraux de la Sainte-Chapelle : apogée d'un art », 14 h 30, Sainte-Chapelle, boulevard du Palais (L'Art et la manière).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles du palais (M. Pohyer).

« La sculpture romane après l'an 1000 », 14 h 30, entrée du Musée des monuments français, place du Trocadéro (Paris historique).

« Les salons de l'hôtel de Soubise », 14 h 30, dans la cour, 60, rue des Francs-Bourgeois (C. Merle).

« L'Opéra Garnier et les fastes du Second Empire », 14 h 30, en haut des marches (Connaissance de Paris).

« L'Institut Pasteur », 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (I. Hauller).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le village Mouffetard. Collèges, couvents... », 15 heures, métro Monge, sortie escalier mécanique (Tourisme culturel).

« L'Hôtel-Dieu et les maisons des chanoines », 15 heures, entrée de l'Hôtel-Dieu, 1, place du Parvis-Notre-Dame (Paris et son histoire).

« La nouvelle dation Picasso », 16 heures, Grand Palais, entrée de l'exposition (P.-Y. Jaslet).

CONFÉRENCES

Salle Psyché, 15, rue Jean-Jacques-Rousseau, 15 heures : « Vous pouvez utiliser le pouvoir de votre esprit », avec M.-A. Claisse (Usfipes).

Auditorium du Louvre, 18 h 30 : « Le musée de Champollion », par C. Ziegler (cycle : Hommage à Champollion).

Centre Georges-Pompidou (salle Jean-Prouvé), 19 heures : « Autour de Jacques Presser : le passé qui demeure », en collaboration avec l'Institut néerlandais (BPI).

Centre André-Malraux, 112, rue de Rennes, 18 h 30 : « Le langage des tableaux. Composition et espace », par G. Almy (Association Palette).

GALERIE DES ORFEVRES
66, quai des Orfèvres, 23 place Dauphine Paris 1er
Tél.: 43 26 81 30
JEAN RIGAUD
13 novembre - 1er décembre

Grand spectacle FLAMENCO
J.L.C. présente
PARRITA et son groupe
Pepe y Carmen, El Chispas
Los Latinos
et les danseuses
de Rosa de Triana,
Los Astros
à la Mutualité
samedi 17 à 21 h 30,
24, rue Saint-Victor, 5e.

ACTUELLEMENT
MK2 DECOUVERTES — 14 JUILLET ODEON
L'AIGUILLON DE LA MORT
un film de KOHEI OGURI
GRAND PRIX ET PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE • CANNES 1990
Avec la Fondation Gan pour le Cinéma

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le dimanche 18 novembre

Vent et pluie sur le Nord.
Vent et éclaircies sur le Sud-Est.

LEGENDE : ENSOLEILLE — ECLAIRCIES PEU NUAGEUX — NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES — TRES NUAGEUX OU COUVERT — PLUIE OU BRUINE — NEIGE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARDS — SENS DE DEPLACEMENT

Vent d'W 60 km/h — Vent de NW 80/100 km/h

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE 18 - 11 - 90 VERS MIDI

SITUATION LE 17 NOVEMBRE 1990 A 0 HEURE TU

METEO FRANCE

Le temps sera généralement gris et parfois pluvieux lundi. Mardi après un passage pluvieux qui traversera le pays du Nord-Ouest au Sud-Est, le temps deviendra progressivement plus variable avec des averses jusqu'à mercredi.

Lundi 19 novembre : temps doux et gris.

Le matin, le ciel sera très nuageux sur l'ensemble du pays. Les régions proches de la Manche seront touchées par une zone de pluies faibles qui s'étendra l'après-midi de la Bretagne à l'Alsace. Des éclaircies se limiteront le matin aux régions méridionales. L'après-midi, les nuages se généraliseront. Les températures minimales seront comprises entre 4 degrés à 6 degrés à l'Est et 6 degrés à 9 degrés à l'Ouest.

Mardi 20 novembre : pluies.

Le matin, la Bretagne et la Normandie se réveilleront sous d'assez fortes pluies. Les autres régions auront une matinée souvent grise avec parfois de la bruine ou de faibles pluies.

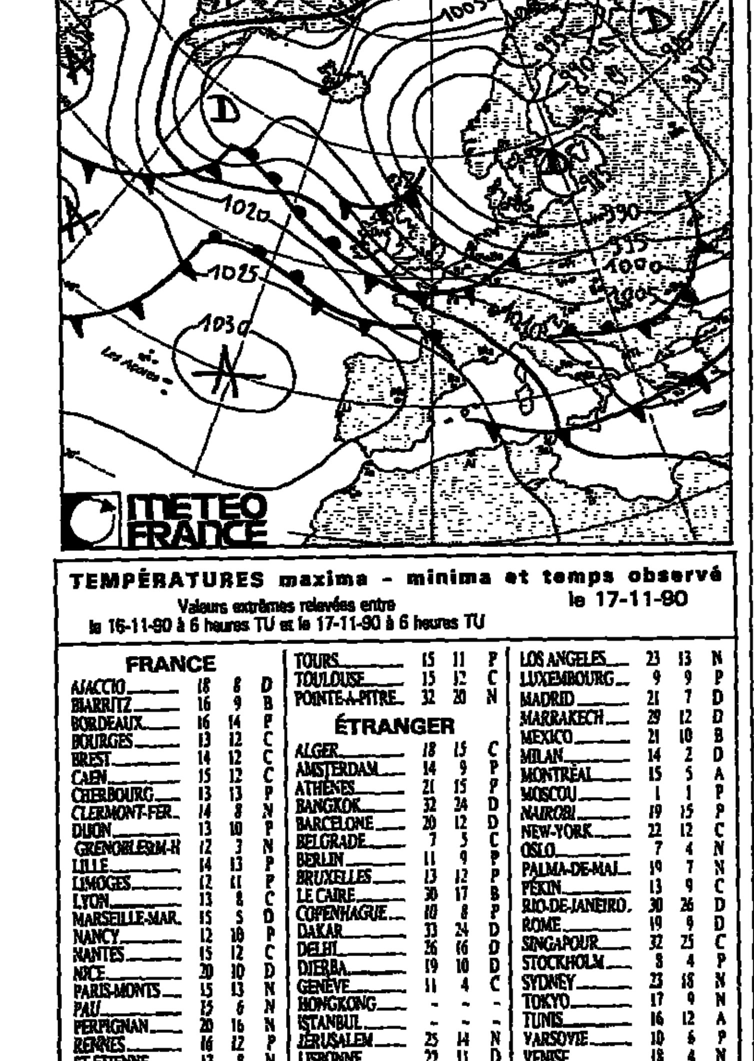
Au cours de la journée, la zone de pluie se décalera rapidement vers le Sud-Est pour atteindre en soirée les régions allant de l'Aquitaine au Nord-Est.

Elles seront suivies d'un temps plus variable avec des averses l'après-midi sur la moitié nord-ouest du pays. Températures minimales en hausse de 2 degrés. Maximales en légère hausse.

Mercredi 21 novembre : temps variable et plus frais.

Le matin, la zone de pluie touchera les régions allant des Pyrénées aux Alpes. Elle se limitera au pourtour méditerranéen et aux Alpes du Sud le soir. Ailleurs, c'est un temps variable avec un rafraîchissement sensible qui s'installera. Eclaircies plus larges le matin, plus rares l'après-midi : les averses deviendront plus nombreuses.

PRÉVISIONS POUR LE 19 NOVEMBRE A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 17-11-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-11-90 à 6 heures TU et le 17-11-90 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	18	8	D
BIARRITZ	16	9	B
BORDEAUX	16	14	P
BOURGES	13	12	C
BREST	14	12	C
CAEN	15	12	C
CHERBOURG	13	13	P
CLERMONT-FER.	14	8	N
DIJON	13	10	P
GRENOBLE-ST-M-H	12	3	N
LILLE	14	13	P
LIMOGES	12	11	P
LYON	13	8	C
MARSEILLE-MAR.	15	5	D
NANCY	12	10	P
NANTES	15	12	C
NICE	20	10	D
PARIS-MONTS	15	13	N
PAU	15	6	N
PERPIGNAN	20	16	N
RENNES	16	12	P
ST-ETIENNE	13	8	N
STRASBOURG	11	10	P
TOURS	15	11	P
TOULOUSE	15	12	C
POINTE-A-PITRE	32	20	N
ÉTRANGER			
ALGER	18	15	C
AMSTERDAM	14	9	P
ATHÈNES	21	15	P
BANGKOK	32	24	D
BARCELONE	20	12	D
BELGRADE	7	5	C
BERLIN	11	9	P
BRUXELLES	13	12	P
LE CAIRE	30	17	B
COPENHAGUE	10	8	P
DAKAR	33	24	D
DELHI	26	16	D
DJERBA	19	10	D
GENÈVE	11	4	C
HONGKONG	-	-	-
ISTANBUL	-	-	-
JÉRUSALEM	25	14	N
LISBONNE	22	11	D
LONDRES	15	14	P
LOS ANGELES	23	13	N
LUXEMBOURG	9	9	P
MADRID	21	7	D
MARRAKECH	29	12	D
MEXICO	21	10	B
MILAN	14	2	D
MONTRÉAL	15	5	A
MOSCOU	1	1	P
NAIROBI	19	15	P
NEW-YORK	22	12	C
OSLO	7	4	N
PALMA-DE-MAJ.	19	7	N
PÉKIN	13	9	C
RIO-DE-JANEIRO	30	26	D
ROME	19	9	D
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	8	4	P
SYDNEY	23	18	N
TOKYO	17	9	N
TUNIS	16	12	A
VARSOVIE	10	6	P
VENISE	18	4	N
VIENNE	11	3	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Samedi 17 novembre

TF 1

20.40 Variétés : Sébastien, c'est fou !
22.25 Magazine : Ushuaïa.
23.25 Magazine : Formule sport.
0.20 Journal et Météo.

A2

20.40 Téléfilm : Les dessous de Hollywood.
22.15 Variétés : Etoile-palace.
23.50 Journal et Météo.

FR3

— *De 19.59 à 22.50 La SEPT* —
22.50 Sport : Voile. La Route du rhum.
— *De 22.55 à 0.05 La SEPT* —
0.05 Série rose : Une villa à la campagne.
0.30 Magazine : L'heure du golf.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Le péché du parrain.
22.05 *Les Nuls... l'émission.*
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Confession criminelle. ■

LA 5

20.40 Téléfilm : Mission bionique.
22.25 Sport : Football.
22.30 Sport : Tennis.
22.45 Téléfilm : Les derniers survivants.
0.15 Journal de minuit.

M 6

20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : Rendez-moi mes fils.
22.20 Téléfilm : Chasse tragique.
23.35 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Téléfilm : Trois amours
22.35 Soir 3.
22.55 ► *Documentaire* : Les derniers marranes.

Dimanche 18 novembre

TF1

18.05 Magazine : Téléfoot.
19.00 Magazine : 7/7. Invité : Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale.
19.50 Loto sportif.
20.00 Journal, Météo et *Tapis vert.*
20.40 Cinéma : La gitane. ■
22.25 *Magazine* : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : *La sanction.* ■
0.35 Journal et Météo.

A2

17.35 Documentaire : L'odyssée sous-marine de *l'équipe Cousteau.*
18.25 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et *Météo.*
20.40 Série : Les cinq dernières minutes.
22.10 *Documentaire* : Les chants de l'invisible.
23.10 Musique : *Elisabeth Schwarzkopf*, Master Classes.

FR3

18.00 Amuse 3.
19.00 *Le 19-20 de* l'information. De 19.12 à 19.30, le journal de la région.
20.10 Série : Benny Hill.
20.40 Jeu : Questions pour un champion.
22.15 Magazine : Le divan.
22.35 Journal et *Météo.*
22.55 Sport : Voile, Route du Rhum.
23.05 ► *Cinéma* : Main basse sur la ville. ■■■

CANAL PLUS

18.00 ► Cinéma : Yaaba. ■■
— *En clair jusqu'à 20.40* —
19.25 Flash d'informations.
19.30 Dessins animés : Ça cartoon.
20.30 Dis Jérôme «...?».
20.35 Magazine : *L'équipe du dimanche.*
20.40 Cinéma : Comédie d'amour. ■
22.00 *Flash d'informations.*
22.10 Magazine : *L'équipe du dimanche.*
0.45 *Cinéma : Longue vie à la signora.* ■■■

LA 5

17.45 Série : *La loi de Los Angeles.*
18.45 Journal images.
18.50 Série : L'enfer du devoir.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Le secret *de la pyramide.* ■■
22.40 *Sport : Tennis.*
0.00 Le journal de minuit.

M 6

18.05 Série : Clair de lune.
18.55 Magazine : Culture pub.
19.25 Série : *La famille Ramdam.*
19.54 *Six minutes d'informations.*
20.00 Série : Mariés, deux enfants.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : Haute protection.
22.15 Six minutes d'informations.
22.20 Capital.
22.30 Cinéma : Emmanuelle 2. □
0.05 Six minutes d'informations.

LA SEPT

18.00 Danse : Soirée Merce *Cunningham.*
19.15 Concert : Dietrich Fischer-Diskau.
19.53 Une minute pour une image.
20.00 Histoire de la bande dessinée (11).
20.30 Cinéma : Deux sous d'espoir. ■■
22.05 Court métrage.
22.35 Documentaire : Avec André Gide.

La qualité traiteur
maintenant au rayon frais.

HONORE JANIN TRAITEUR

Le traiteur du rayon frais.

Pour connaître ses points de vente et découvrir ses nombreuses recettes composez le :

3614 Honoré Janin

CARNET DU Monde

Naissances

— *Jacques* LAFONTAINE
et
Joëlle SIMONY-LAFONTAINE
ont la joie de faire part de la naissance de

David,

le 23 octobre 1990.

361, rue du Pré-aux-Clercs,
34090 Montpellier.

Adoptions

Estelle HABERT
et
Jean-Marc ORTOLI
ont la joie d'annoncer l'arrivée de

Jade,

née le 1er *septembre* 1990, à Hanoï (Vietnam).

64, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

Décès

— M. Bernard Buche,
ses enfants, Vincent et Frédéric,
Le docteur Henri Lestrade et Mme,
née Nicole Buche,
leurs enfants, Cécile et Claire,
Les familles Buche, Champeyrol, Chambre, Barcilon,
Parents et alliés,
Amis et proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antonin BUCHE,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
ancien directeur
du groupe Pechiney Midi-Pyrénées,

survenu à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu samedi 10 novembre 1990, en l'église de Serandon (Corrèze).

09400 Ornolac-Ussat-les-Bains.

— **Mme Rose DARLOT**

nous a quittés le 26 octobre 1990.

Chistiane, Pierre, Colette, Marianne et Alain,
ses enfants,
Catherine, François-Robert, Jean-Paul et Aline,
ses petits-enfants,
ne l'oublieront jamais.

Par son intelligence, son immense générosité et son courage, elle témoignait chaque jour des vraies valeurs de la vie.

Malenfant-Darlot,
44, rue Aubry-et-Rau,
67000 Strasbourg.
Codic,
13, rue des Cerisiers,
14000 Caen.

— *Mme Marcel Légaut,*
M. et Mme Denis Légaut
et leurs enfants,
M. et Mme Rémy Légaut
et leurs enfants,
M. et Mme Olivier Légaut
et leurs enfants,
M. Bruno Légaut,
Mme Jacqueline Légaut
et ses enfants,
M. et Mme Jean-Paul Fourcade
et leurs enfants,
M. et Mme René Légaut,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Parents, *familles alliées et amis,*
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel LÉGAUT,

survenu subitement dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le vendredi 9 novembre 1990, à *14 h 30, à la cathédrale de Die.*

Les Granges de Lesches,
26310 Luc-en-Diois.
Valcroissant,
26150 Die.

(Le Monde du 9 novembre.)

— L'Association France-URSS
Et sa présidence
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Henri NOGUÈRES,
membre de la *présidence* nationale,

survenu le *15 novembre 1990.*

— Le président Yves Jouffa
Et les membres du comité central de la *Ligue des droits de l'homme*
ont la grande tristesse de faire part du décès, survenu le *15 novembre 1990,* de

Henri NOGUÈRES,
ancien président
de la Ligue des droits de l'homme
(1975-1984),
grand officier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance avec rosette,
croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques seront célébrées dans la plus stricte intimité.

Un registre de signatures sera ouvert au siège de la Ligue des *droits* de l'homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris-14e, lundi 19 novembre, de 10 heures à midi, et un hommage lui sera rendu à 11 heures.

(Le Monde du 17 novembre.)

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Gérard VERNES,
née Arlette *Devise,*

survenu en son domicile à Paris, dans la paix du *Seigneur,* le 15 novembre 1990, dans sa quatre-vingt-huitième année.

De la part de
M. et Mme Christian Vernes,
Mme Yolande Vernes-Crowe,
Le capitaine de vaisseau *USN* (e.r.)
et Mme Nicholas Brown,
M. et Mme Patrice Vernes,
M. et Mme Jean-Philippe Horstmann,
M. et Mme Jean-Louis Bauer,
Mlle Florence Vernes,
M. Edouard Vernes,
M. et Mme Thomas Valenzuela,
M. et Mme John-Nicholas Brown III,
M. James Brown,
Mlles Cecilia et Amanda Vernes,
MM. Gérard et Philippe Vernes,
Jean-Charles, *Guillaume et Sophie* Horstmann,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Hubert de Margerie,
sa sœur,
La famille Chabrières
Et tous ceux qui l'ont entourée de *leur dévouement.*

Le service religieux aura *lieu le lundi* 19 novembre, à 13 h 45, en l'église réformée de l'Etoile, 54-56, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

Ni fleurs *ni couronnes, des dons peuvent* être adressés à l'Entraide protestante pastorale, chez Mme Leresche, 199, rue de Grenelle, 75007 Paris.

« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »
Jean, XIII, versets 34-35.

7, rue Las Cases,
75007 Paris.

Anniversaires

— En souvenir de

Jean MAITRON

qui nous a quittés le 16 novembre 1987.

Messes anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de

Serge CHAVET,

afin qu'il vive dans leur souvenir, une pensée et des prières sont demandées à ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le mercredi 28 novembre *1990, à 8 heures, en la chapelle des* Saints-Anges, paroisse Saint-Pierre, 90, avenue du Roule, à Neuilly.

Réceptions

— Dîner « anciens » Saint-Louis, Le Mans.

Paris, 24 novembre 1990.

Tél. : 48-73-36-64 (Aveline).

Soutenances de thèses

— *Université Paris-V* (René-Descartes), sciences humaines Sorbonne, mercredi 21 novembre 1990, à 13 h 45, salle 106, centre Henri-Pieron, 28, rue Serpente, 75006 Paris. Mme Jeanne Sophie Verucchi, *épouse Bourguet* : « Illustration par l'œuvre poétique de Jacques Brel des phénomènes inconscients qui sous-tendent le lien amoureux ».

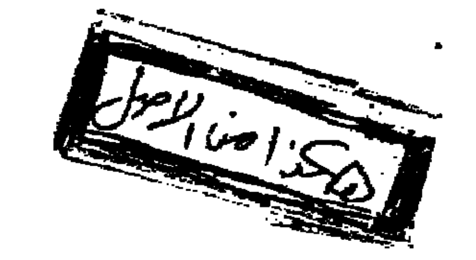
— Université Paris-X (Nanterre), le mercredi 21 novembre 1990, à 15 heures, salle du conseil, 8e étage, *bâtiment B. M. Jean* Moncelon : « Louis Massignon, l'ami de Dieu (Khalîl Allâh) ».

— *Université Paris-Val-de-Marne,* (Créteil), le mercredi 21 novembre 1990, à 16 heures, salle des Thèses, bâtiment P, niveau dalle de l'université Paris-XII, Val-de-Marne (Sciences). *M. Jean-Luc Dubois-Rande* : « *Etude* du système neuro-hormonal dans l'insuffisance cardiaque humaine. Implications cliniques ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), le jeudi 29 novembre 1990, à 9 heures, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne. M. Gilles-Antoine Langlois-Berthelot : « Les folies Trançaises 1700-1800 ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), le vendredi 30 novembre 1990, à 14 h 30, amphithéâtre Turgot, 17, rue de la Sorbonne. *Mme Anne-Marie Vanderlynden,* née Jacri : « Contribution à l'étude de la proposition interrogative indirecte en espagnol moderne ».

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MEME
s'ils nous parviennent avant 9 h
au siège du journal,
15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex : 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 92 F
Abonnés et actionnaires ...... 80 F
Communications diverses ..... 95 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.



ÉCONOMIE

SOCIAL

Le congrès de la Fédération syndicale mondiale

Les divergences sur l'avenir de la FSM persistent entre la CGT et les syndicats soviétiques

Le douzième congrès de la Fédération syndicale mondiale (FSM), qui achèvera ses travaux le 20 novembre à Moscou, fait du surplace. Inlassablement, les délégués des pays du tiers-monde viennent à la tribune dénoncer le FMI, le capitalisme et l'impérialisme. Pour l'essentiel, le débat sur l'avenir de la FSM a lieu entre la CGT qui se fait le porte-parole des inquiétudes des pays du tiers-monde, et les syndicats soviétiques qui, découvrant démocratie et pluralisme, veulent une internationale dépolitisée et resyndicalisée.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

«Nous sommes comme un bébé qui n'a pas encore appris à marcher», confiait, le 16 novembre M. Alexandre Jarikov, responsable international de la Confédération générale des syndicats soviétiques. De fait, les divergences persistent entre la CGT et les Soviétiques sur l'avenir de la FSM. Au-delà du consensus sur la nécessité d'une internationale plus démocratique et plus indépendante, l'opposition demeure entière sur les moyens de mettre en œuvre ce renouveau.

Les Soviétiques veulent transformer la FSM en forum, permettant, selon M. Jarikov *«les échanges d'opinions et d'expériences»*. Ayant supprimé de leur statut toute référence à la lutte des classes, ils veulent faire de même avec ceux de la FSM. Or, la CGT refuse une internationale *«sans contenu»* et sans principes. Pour M. Henri Krasucki, qui s'est exprimé le 15 novembre, l'indépendance de la FSM *«ne peut signifier une impossible neutralité, indifférence ou irresponsabilité»*.

La divergence porte aussi sur les conséquences des changements politiques à l'Est. Les Soviétiques, nouveaux champions du pragmatisme, n'évoquent ni le socialisme ni le capitalisme. Bon gré, mal gré, ils acceptent la transition vers l'économie de marché, tout en mettant en garde contre ses implications sociales. *«Le capitalisme n'est pas un faible concept idéologique, l'impérialisme non plus»*, a répliqué M. Krasucki. *«L'échec d'un type autoritaire de société socialiste (...)*, a-t-il demandé, *efface-t-il pour autant le besoin profondément ressenti d'une société plus juste?» «Le marché est aussi un instrument économique»*, a ajouté M. Krasucki, faisant ainsi la leçon aux syndicats de l'Est. *«Nous le connaissons comme une jungle. Le terrain de chasse des grands fauves où le gibier est le monde du travail.» «Décidons bien et faisons-le»*, a lancé le secrétaire général de la CGT.

Mais CGT et Soviétiques ne sont pas davantage en harmonie sur les problèmes de l'unité. Pour les Soviétiques, il s'agit de rechercher le plus petit dénominateur commun favorisant la coopération et l'unité avec les autres internationales, et d'abord la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Choix difficile d'un nouveau président

Or, si M. Krasucki se dit désireux de tendre *«une main fraternelle»* aux autres syndicats, il se méfie de l'unité au sommet et se réfère aux actes des autres internationales : *«Il faut être réaliste*, a-t-il affirmé, *et bien identifier les obstacles si l'on veut trouver les moyens de les surmonter (...). Nous recherchons l'entente et la compréhension mutuelle pour une action plus efficace en respectant les autres organisations. Mais la réciproque doit être vraie. Or, ce n'est pas le cas encore, loin s'en faut.»*

De tels débats pèsent sur le choix d'un nouveau président de la FSM. Tout reste ouvert. Trois hypothèses sont débattues. La première verrait l'actuel secrétaire général, M. Ibrahim Zakharia, soudanais, devenir président avec M. Jarikov comme secrétaire général. Les deux autres, *plus probables, laissent vacant le siège* de président. Dans un cas, M. Jarikov deviendrait secrétaire général, dans l'autre M. Zakharia serait confirmé. Il aurait alors comme adjoints M. Jarikov et M. Alain Stern, secrétaire sortant de la CGT.

La CGT entend bien déterminer le niveau de son engagement – M. Krasucki étant un des neufs vices-présidents sortants – en fonction du nouveau visage de la FSM. La question du nouveau siège reste pendante après que le congrès eut demandé, le *16 novembre*, au gouvernement tchécoslovaque de revenir sur l'expulsion de Prague. Les Soviétiques, très inquiets par la décomposition économique et les difficultés politiques de M. Gorbatchev, ont vraiment l'esprit ailleurs. Cela pourrait les conduire à lâcher du lest.

MICHEL NOBLECOURT

ÉTRANGER

Menaces de désintégration de la Fédération

Le premier ministre yougoslave accuse plusieurs Républiques d'entraver les réformes économiques

Après une nette décélération de l'inflation au premier semestre, *la hausse des prix amorce* une reprise en Yougoslavie *(+ 8,1 % en octobre)*. Présentant, jeudi 15 *novembre* au Parlement fédéral les grandes lignes de sa politique économique, le premier ministre, M. Ante Markovic, entend cependant poursuivre son programme de réformes. *(Lire également page 3.)*

BELGRADE

de notre correspondante

M. Markovic poursuivra son programme de réformes, commencé le 18 décembre dernier et qui avait permis, en quelques mois, de briser l'hyper-inflation, d'établir la convertibilité *du dinar* et d'entamer la restructuration de l'économie et de la société yougoslaves. Toutefois, ces brillants débuts ont été suivis, depuis septembre *1990*, par la *baisse de la production* et du pouvoir d'achat, un début de retour à l'inflation et une augmentation du nombre de chômeurs.

Depuis lors, le premier ministre yougoslave est la personnalité la plus critiquée du pays, mais M. Markovic n'a pas l'intention de renoncer à un programme économique qui a obtenu le soutien des sphères financières internationales. C'est pourquoi il s'est fixé, jeudi, la tâche de convaincre les parlementaires yougoslaves de la «qualité» de sa réforme. Il a été obligé de commencer par dénoncer les responsables de son échec. Preuves à l'appui, il accuse ouvertement la Slovénie, la *Serbie et, en partie*, la Croatie, d'entraver non seulement les réformes du gouvernement fédéral, mais aussi le fonctionnement même de la Fédération.

Il cite notamment les récentes révisions des Constitutions de ces trois Républiques – qui tendent à limiter les pouvoirs de la Fédération et à renforcer les pouvoirs locaux – et l'adoption de mesures économiques qui cassent le marché unique yougoslave. *«Il est temps que nous affrontions la réalité*, déclare M. Markovic. *Maintenant, l'étranger nous considère comme l'un des principaux foyers de crise en Europe et juge que nous sommes au bord de la désintégration et de la guerre civile.»* Demandant à toutes les Républiques de faire preuve de tolérance et de patience avant d'organiser des élections libres au niveau fédéral, M. Markovic a affirmé que, en respectant les législations et en appliquant la réforme de son gouvernement, le pays pouvait se sortir de la crise.

Pour 1991, il propose, tout *d'abord, une politique monétaire* restrictive, qui tend à casser l'inflation et à stabiliser les prix. Il prévoit, pour l'année prochaine, une hausse des prix mensuelle *de 1,5 %* maximum. Il se refuse à la dévaluation du dinar et fonde son programme sur la convertibilité et la parité fixe de 7 dinars pour 1 DM qui avait été établie en janvier 1990. Il compte poursuivre la libéralisation de l'économie nationale et la consolidation *d'une* économie de marché. Il encourage la restructuration des entreprises, afin qu'elles soient plus efficaces sur le marché unique yougoslave comme sur les marchés internationaux. L'assainissement du système bancaire et une baisse des taux d'intérêt devraient stimuler l'investissement.

La nouveauté pour 1991 est la création d'un marché des capitaux à court terme. M. Markovic compte ensuite *accélérer le* processus de privatisation des entreprises. Il s'impose de réduire les dépenses publiques, qui représentent actuellement 40 % du PNB.

FLORENCE HARTMANN

(Publicité)

LA SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE COMMUNIQUE

ROUTE NATIONALE 7
DÉVIATION DE ROANNE
ROCADE EST – 2e SECTION

Par arrêté du 6 novembre 1990, le préfet de la Loire a ouvert une enquête préalable conjointe à :
– la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la rocade est de ROANNE – 2e section reliant la rocade urbaine à la RN 7 nord (carrefour de la Demi-Lieue) ;
– l'attribution du statut de route express à cette nouvelle section.

L'enquête se déroulera du 10 décembre 1990 au 25 janvier 1991.

La commission d'enquête siègera à la sous-préfecture de ROANNE et dans les mairies de ROANNE et MABLY. Le dossier d'enquête pourra y être consulté aux jours et heures d'ouverture habituelle des deux mairies et de la sous-préfecture.

La commission d'enquête est constituée par :
– M. René FAVRE, colonel honoraire de gendarmerie.
– M. Paul LABOURE, directeur de l'office public d'HLM en retraite.
– M. Jean BOURRELIERE, directeur de la caisse primaire d'assurance-maladie en retraite.

Les personnes intéressées pourront consigner directement leurs observations sur un registre ouvert à la sous-préfecture de ROANNE et dans les mairies de ROANNE et MABLY. Les observations peuvent également être adressées par écrit à M. le Président de la commission d'enquête, sous-préfecture de ROANNE, 42328 ROANNE CEDEX, qui les annexera au registre d'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :
– à la mairie de ROANNE, les 13 et 20 décembre 1990, et le 10 janvier 1991, de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30 ;
– à la mairie de MABLY, les 13 et 20 décembre 1990, et le 10 janvier 1991, de 9 h à 12 h et de 14 h 45 à 17 h 45.

De même, la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la sous-préfecture de ROANNE, les 24 et 25 janvier 1991, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30.

CONJONCTURE

Le ralentissement de l'économie américaine

La Réserve fédérale assouplit sa politique de crédit

Les opérateurs financiers ont constaté vendredi 16 novembre que la Réserve fédérale avait procédé à un nouvel assouplissement du crédit en injectant des liquidités sur le marché interbancaire. Cette opération, *qui vise à atténuer* les effets du ralentissement de la croissance de l'économie en rendant les emprunts moins chers, a été décidée le jour où deux nouveaux indicateurs importants de la conjoncture étaient publiés.

Tout d'abord, le département du travail a annoncé que les prix de détail avaient augmenté de 0,6 % en octobre, après 0,8 % en septembre, *et de 0,3 % seulement en excluant* du calcul les prix alimentaires et ceux de l'énergie. Le même jour, le département du commerce a fait savoir que le déficit commercial des Etats-Unis s'était contracté en septembre, à 9,41 milliards de dollars (contre un montant révisé de 9,73 milliards en août), sous l'effet d'une diminution conjuguée des importations et des exportations.

Interrogé par la chaîne de télévision Cable News Network, le président américain George Bush a déclaré : *«La plupart estiment que, si nous subissons une récession, elle ne sera pas profonde et que nous en sortirons relativement vite.»* Au terme d'une réunion de deux jours tenue à Paris, les experts de l'OCDE ont fait savoir vendredi que la croissance *américaine ne sera pas négative*, mais très lente, avoisinant 1 % annuellement en 1990 et 1991 (contre 3 % et 2,5 % en Europe).

INDUSTRIE

Dernier papetier indépendant de l'Hexagone

La Rochette cherche à se marier

Le groupe La Rochette, dernier *papetier indépendant de l'Hexagone*, a confirmé mercredi 14 novembre qu'il examinait plusieurs propositions d'association émanant de groupes étrangers. La nouvelle laisse sceptiques les milieux professionnels. Premier producteur européen de pâte (*via* sa filiale la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine et ses deux usines de Saint-Gaudens et Tarascon), le papetier français, dont le capital est contrôlé à hauteur de 70 % par le Crédit agricole, Paribas et la Financière, aurait quelque peu perdu de son attrait. *La fin du cyle haussier* de la pâte, conjuguée à la décrue du dollar (devise dans laquelle sont libellés les cours), a entraîné une baisse de près de 33 % du prix de cette matière première depuis le début de l'année. *Cette décrue pèse sur les marges de La* Rochette dont le résultat net après impôt devrait être cette année de 200 millions de francs (contre 485 millions de francs en 1989) pour un chiffre d'affaires consolidé de 4,4 milliards de francs (4,6 milliards en 1989).

Cette annonce prématurée donne en tout cas au groupe français les moyens d'être plus exigeant avec ses éventuels partenaires. Pour la direction, il s'agit avant tout de rendre ses comptes plus *transparents. En 1989, le titre avait été* l'objet de manipulations boursières sur la foi de rumeurs persistantes faisant état du désengagement de certains actionnaires.

RÉGIONS

D'après les chiffres du ministère de l'intérieur

Les collectivités locales ont accru leurs dépenses de 10,2 % en 1990

En 1990, les dépenses des collectivités locales auront fortement augmenté. Selon les analyses publiées vendredi 16 novembre par le ministère de l'intérieur, les budgets des communes, départements et régions pour 1990 font apparaître une progression sur l'année précédente de 10,2 % en francs courants.

En volume, l'augmentation de ces dépenses se situe ainsi autour de 7,5 %, alors que la croissance de l'économie française ne devrait être que de 2,8 %. Sur trois points au moins, les budgets locaux traduisent un vigoureux effort : les *dépenses pour les lycées, celles* pour les collèges, et les crédits d'aide sociale à cause de la mise en place du revenu minimum d'insertion. Selon le ministère, les recettes courantes devraient s'accroître de 7,8 % en 1990, soit 5,2 % en volume, rythme très supérieur à celui de 1989. Cette progression s'explique par la hausse de plus de 10 % de la fiscalité directe, l'augmentation atteignant même 13,3 % pour les rentrées de la taxe professionnelle que payent les entreprises. Les dépenses d'investisse*ment des collectivités locales, pour* leur part, progresseront de 12,4 % en volume, ce qui est considérable.

Ces augmentations des budgets locaux sont à comparer avec les concours financiers divers que l'Etat accorde aux collectivités *locales et qui ne sont pas négligea*bles (228 milliards de francs prévus en 1991), en hausse, eux, de 7,7 % par rapport à l'année précédente.

La suppression de liaisons régionales

Vives protestations en province contre les décisions d'Air France

La décision prise par Air France de supprimer, pour des raisons financières, plusieurs liaisons à partir de grandes villes de province *(le Monde* du 16 novembre) continue à provoquer de vives réactions.

Le ministre de l'aménagement du territoire, M. Jacques Chérè*que, a fait part au premier ministre* et au ministre des transports de ses préoccupations, estimant avoir été mis au courant trop tard de la décision des responsables de la compagnie nationale.

De nombreux élus locaux, de toutes tendances politiques, ainsi que certains responsables de chambres de commerce gestionnaires d'aéroports ont réagi avec vigueur, critiquant le côté centralisateur des mesures prises. Ils demandent à Air France un moratoire afin d'examiner des solutions de remplacement avec d'autres compagnies, notamment étrangères. M. Robert Vigouroux, maire de Marseille, critique ainsi *«le coup dur»* porté à sa région et estime dans un télégramme adressé à M. Bernard Attali, président d'Air France (et ancien délégué à l'aménagement du territoire), qu'*«une concentration systématique sur les aéroports parisiens des liaisons France-Europe et France-Afrique constituerait une remise en cause inacceptable du processus de décentralisation»*. Une position identique est affirmée par les responsables économiques et politiques de Midi-Pyrénées et par ceux d'Alsace.

A Nice, la contestation est particulièrement vive après les incidents de jeudi 15 novembre. La grève déclenchée ce jeudi par les syndicats CGT, CFDT et FO des employés d'Air France a entraîné la suppression des vols vers Paris et des liaisons internationales, provoquant des mouvements de protestation et des incidents parmi les passagers.

REPÈRES

EUROPE

La Commission propose d'annuler la dette des pays ACP

La Commission de Bruxelles a officiellement approuvé, mercredi 14 novembre, une communication *au conseil proposant d'annuler* la dette des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique, c'est-à-dire au total 68 Etats signataires de la convention de Lomé) à l'égard des Douze. Cette communication sera examinée par le prochain «conseil des affaires générales» (ministres des affaires étrangères) en décembre. La dette s'élève à quelque *1,5 milliard d'écus (10,5 milliards* de francs). Il s'agit notamment des prêts spéciaux du FED (Fonds européen de développement) et des sommes versées au titre du SYSMIN (pour la compensation partielle des baisses de revenus d'origine minière) et du STABEX (pour la stabilisation des recettes d'exportation des produits tropicaux). *En dehors de cette somme*, les prêts qui n'ont pas encore été utilisés sont convertis en subventions, *et cela représente* plus de 1 milliard d'écus.

PÉTROLE

Le prix du baril repasse au-dessous de 30 dollars

Le cours du pétrole brut de référence (light sweet crude) a clôturé au-dessous de 30 dollars le baril, vendredi 16 novembre sur le marché à terme de New-York, pour la première fois depuis le 23 octobre. Le prix a baissé de 1,34 dollar par baril en clôture sur un marché relativement étoffé, en raison de ventes de cargaisons qui avaient été achetées de manière spéculative. De nombreux opérateurs ne croient plus à l'imminence d'un engagement militaire au Moyen-Orient.

DÉVALUATION

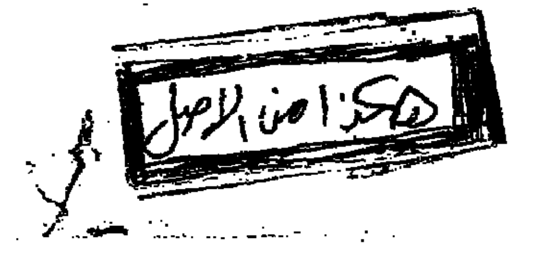
La Chine établit un nouveau cours du yuan

Le gouvernement chinois a annoncé vendredi 16 novembre une dévaluation de 9,57 % de sa monnaie, le yuan, face au dollar ; son cours sera ramené de 4,7339 yuans pour un dollar à 5,187. Cette dévaluation, la deuxième en l'espace d'un an, vise à stimuler les exportations chinoises afin de renflouer les réserves en devises du pays. Sous l'effet de la dépréciation du yuan et des restrictions aux importations, les achats de la Chine à l'étranger ont chuté de plus de 20 % en 1990, tandis que ses ventes ont progressé de 17 %, permettant à Pékin d'enregistrer un excédent commercial.

PRIX

10,9 % d'inflation en rythme annuel en Grande-Bretagne

L'indice des prix britannique a augmenté de 0,8 % au mois d'octobre, assurant une stabilité de l'inflation de septembre à octobre à 10,9 % en rythme annuel, selon l'Office central de statistiques (CSO). L'indice d'octobre a été affecté par le relèvement des prix *de la bière, du tabac, du fioul* domestique et des carburants. Pour M. John Major, le chancelier de l'Echiquier, ce chiffre de 10,9 % est un plafond à partir duquel l'inflation commencera à décroître en Grande-Bretagne.



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 12 AU 16 NOVEMBRE

PARIS

Hésitations répétées

INDICE CAC 40

+2,5 %

Après une semaine de baisse, la hausse *a fait sa réapparition* ces derniers jours Rue Vivienne. Une *hausse qui toutefois,* du fait de son caractère désordonné, n'a *pas réussi à convaincre de sa* réelle solidité.

Tout avait bien commencé, puisque dès lundi, sur la lancée des deux séances précédentes, *le marché avait repris son ascension* à bonne allure (+ 1,56 %). Avait-il surestimé ses forces? Le lendemain, en tout cas, l'essoufflement *était manifeste* et après un départ prometteur (+ 1,21 %), la cadence s'était nettement ralentie sur des ventes *bénéficiaires. A la clôture,* l'avance se limitait à 0,8 %. Mercredi, de nouvelles prises de bénéfices empêchèrent cette fois *la Bourse de décoller et la journée* s'acheva sur un effritement des cours de 0,68 %.

Mais ce jour-là, ce fut surtout l'absence d'une demande assez *nourrie, fruit d'une expectative renouvelée,* qui fit basculer les indices dans le rouge. Hésitant, perplexe, indécis : impossible *jeudi* de qualifier le comportement du marché. Du matin jusqu'au soir, l'indice CAC. 40 vogua au plus près, tantôt légèrement dans le vert, tantôt dans un soupçon de rouge, pour s'immobiliser en clôture à seulement 0,07 % en dessous de son niveau précédent. *A la veille du* week-end, la Bourse *se révéla* franchement cyclothymique. A telle enseigne qu'au repli de la mi-journée (– 0,55 %) succédait, ô divine surprise, un mouvement de reprise tardif, mais aussi inattendu que peu convaincant *malgré son ampleur finale* (+ 0,88 %). Si bien que d'un vendredi à l'autre, le thermomètre de la Bourse est remonté de 2,5 %.

Ce n'est quand même rien de dire que le *marché parisien* ne sait pas sur quel pied danser. Vendre ou acheter : tout semble *se mêler dans l'esprit des investisseurs.* Mais faut-il s'étonner de ces hésitations ? Un premier constat s'impose : la Bourse est *à la veille de deux échéances* importantes, l'une politique, l'autre technique. Si M. Michel Rocard n'est pas vraiment le *chouchou des milieux financiers,* la perspective d'un vide du pouvoir, si son gouvernement venait à chuter sur la CSG, est perçue *Rue Vivienne avec, pour le* moins, beaucoup de circonspection. Par nature, la Bourse n'aime pas se retrouver dans pareille *situation. Elle l'a déjà maintes* fois démontré dans le passé. Son trouble est d'autant plus grand que la fin du mois arrive. *La liquidation générale* de novembre aura lieu le jeudi 22. Sauf imprévu, elle sera perdante (de 4 % actuellement). *Autant de bonnes raisons pour* différer de quelques jours des décisions stratégiques d'investissements. Car il faut bien le *constater : la hausse de cette* semaine s'est faite avec très peu d'affaires.

Pourtant, le sentiment est à l'optimisme sous les lambris. Il y a de quoi. *Le dernier indice des* prix en France, publié cette semaine, témoigne de la relative sagesse de l'inflation dans notre pays (+ *0,5 % pour octobre*), qui reste inférieure de 1,8 point à la hausse moyenne enregistrée chez nos principaux partenaires. L'économie française peut, en outre, compter sur l'impulsion donnée par l'expansion allemande. C'est confirmé, la croissance outre-Rhin sera de 4,5 % cette année et d'au moins 3 % en 1991. Et comme les bonnes *nouvelles en poussent souvent* d'autres, la communauté boursière apprenait à la veille du week-end que l'inflation, comme *prévu, s'était ralentie aux Etats-Unis (+ 0,6 % pour septembre)* avec un déficit commercial contenu à moins de 10 milliards de dollars. *Ce qui ouvre peut-être* là-bas la porte à une désescalade des taux d'intérêt pour éviter un trop vif ralentissement économique. Et à *supposer que le Nouveau* Monde traverse sans trop de mal un nouveau cycle de basse conjoncture, les autres pays *s'en trouveraient forcément* mieux. Le plus singulier sans doute est qu'à Wall Street, au grand dam des prévisionnistes, des *opérateurs commencent* à parier sur une reprise de la croissance à la mi-91.

Rechute d'Eurotunnel

Que faut-il en croire? Difficile d'y voir clair, mais chez Robecco, un groupe d'investisse*ment néerlandais* dont le sérieux ne peut être mis en doute, on dit déjà à haute voix que *« la situation économique mondiale serait moins grave que les Bourses ne le font croire ».* La société de Bourse Hamant SA, elle, parle de reprise possible. Reste la double *inconnue du Golfe et des prix du* pétrole. Mais si le danger de guerre n'est pas éliminé, il y a, *de l'avis des spécialistes, encore* de la place pour la négociation. Quant à l'or noir, des rumeurs de surproduction commencent à cir*culer, qui ne vont pas dans le* sens d'un renchérissement. Alors les marchés financiers vont-ils retrouver le moral? Tout *dépendra de la capacité des* investisseurs à prendre des risques. Là sans doute réside l'explication de la versatilité du marché.

Des événements de la semaine, on retiendra d'abord la descente aux enfers de l'action *Eurotunnel, malgré une reprise à* la veille du week-end. Le 10 décembre prochain, le CAC 40 accueillera deux nou*velles recrues, Schneider et Perrier,* mais se séparera de Merlin-Gerin. Avec la récente défection de Dumez, absorbé par la Lyon*naise des eaux, le compte sera à* nouveau bon. Altus a lancé une OPA simplifiée sur Concept dont il détenait déjà 30 % des actions, *pour en prendre le contrôle à* 50,1 %. La cotation de Concept a été suspendue. De son côté, le Crédit lyonnais a décidé de ren*forcer, comme prévu, sa* participation dans Altus.

Enfin, Elf a décidé de diviser son action par deux à compter du 23 novembre prochain, *« pour permettre aux épargnants d'acquérir plus facilement le titre ».* Derrière un pilier, un ancien rappelait que ce genre d'opération passait *mal en Bourse et que* rares étaient les sociétés dont les actions ne s'étaient pas fait sérieusement décoiffer par ce *type d'opération chirurgicale.*

ANDRÉ DESSOT

Alimentation

	16-11-90	Diff.
Béghin-Say	690	+ 10
Bongrain	2 386	+ 5
BSN	730	+ 2
Carrefour	3 340	– 35
Casino	136	+ 7
Euromarché	3 130	+ 130
Guyenne-Gasc.	1 036	+ 8
LVMH	3 602	+ 27
Occid. (Gle)	546	– 6
Olipar	275	inch.
Pern.-Ricard	963	+ 30
Promodès	1 920	+ 32
Saint-Louis	1 280	+ 64
Source Perrier	1 244	+ 64
Nestlé	29 970	– 160

Bâtiment, travaux publics

	16-11-90	Diff.
Auxil. d'entr.	991	– 30
Bouygues	373	– 8,20
Ciments franç.	940	– 58
GTM	293	– 10
Immob. Phénix	119	+ 5,50
J. Lefebvre	640	+ 15
Lafarge C.	327,30	+ 0,70
Poliet et Chaus.	409	+ 8,80
SGE-SB	155	– 7

Banques, assurances sociétés d'investissement

	16-11-90	Diff.
AGF	838	+ 43
Bail Equipment	130	– 14,90
Bancaire (Cie)	453,50	+ 38,50
Cetelem	455	+ 33
CCF	151,50	+ 10,70
CFF	863	– 4
CFI	375	inch.
Chargeurs	792	+ 22
CPR	288	+ 2
Eurafrance	1 300	+ 19
GAN	1 605	– 84
Hénin (La)	520	– 7
Locafrance	415	+ 4
Locindus	666	– 35
Midi	883	+ 17
Midland Bank	71,50	– 370
OFP	1 545	– 33
Paribas	482	+ 21
Prétabail	1 014	+ 1
Schneider	603	+ 18
Société générale	389	+ 3
Sovac	525	+ 5
Suez (Cie fin.)	305	+ 17,70
UAP	528	+ 29
UCB	140	+ 4

Matériel électrique

	16-11-90	Diff.
CGE	538	– 10
CSEE (ex-Signaux)	173	– 17,30
Générale des eaux	2 207	+ 37
Intertechnique	1 040	+ 40
Legrand	3 499	+ 109
Lyon. des eaux	509	+ 27,90
Matra	208,10	+ 1,10
Merlin-Gerin	466	+ 3
Moulinex	80	inchangé
Labinal	740	+ 7
Radiotechnique	340	+ 19,70
SEB	1 165	– 10
Sextant-Avionique	524	– 8
Thomson-CSF	99,80	+ 6,30
IBM	563	+ 20
ITT	237	+ 4,50
Schlumberger	275,10	– 15
Siemens	2 045	+ 105

Valeurs diverses

	16-11-90	Diff.
Accor	708	– 11
Air liquide	636	– 20
Arjomari	1 525	– 135
Bic	493	– 3
Bis	264	– 23
CGIP	819	– 6
Club Méditer.	425	+ 9,90
Essilor	278,50	– 1,10
Euro-Disney	95	+ 1,10
Europe 1	1 047	+ 28
Eurotunnel	32,60	– 7,40
Groupe Cité	650	+ 45
Hachette	153,40	– 9,60
Havas	523	+ 19
Marine Wendel	240	– 4
Navigation mixte	1 200	– 90
Nord-Est	126	+ 11
L'Oréal	493	+ 12
Saint-Gobain	354,30	– 17,30
Sanofi	823	+ 9
Saulnes Châtillon	265,50	+ 15,50
Skis Rossignol	711	– 18

Métallurgie

	16-11-90	Diff.
Alspi	358	+ 26,10
Dassault Aviation	440	inch.
De Dietrich	1 360	+ 76
Facom	1 310	– 33
Fives-Lille	210	– 5
Penhoet	450	– 5
Peugeot SA	497,50	+ 10,40
Sagem	1 310	+ 37
Strafor	1 065	+ 11
Valeo	336,90	– 4,10
Vallourec	205	– 9,10

Pétroles

	16-11-90	Diff.
BP-France	91	+ 4,90
ELF-Aquitaine	622	+ 1
Esso	656	+ 1
Primagaz	615	– 2
Sogerap	413	+ 8
Total	645	+ 12
Exxon	251,40	+ 1,40
Petrofina	1 680	+ 21
Royal *Dutch*	380,10	– 8,40

Filatures, textiles magasins

	16-11-90	Diff.
Agache (Fin.)	740	– 37
CFAO	378	– 19
Damart	1 950	+ 21
DMC	385	+ 24,40
Gal. Lafayette	1 820	+ 42
Nouvelles Galeries	685	– 3
Printemps	581	+ 19
La Redoute	2 810	– 60
SCOA	16,10	+ 0,25

Mines, caoutchouc

	16-11-90	Diff.
Géophysique	969	+ 24
Imétal	211	– 9,50
Michelin	64,90	+ 1,80
Métaleurop	72	– 4
RTZ	39,85	– 0,85
ZCI	1,75	– 0,01

Produits chimiques

	16-11-90	Diff.
Inst. Mérieux	3 200	– 250
Labo-Bell	2 936	– 165
Roussel-Uclaf	2 020	+ 68
Synthélabo	625	– 10
BASF	662	+ 30
Bayer	705	+ 7
Hoechst	634	+ 29
Imp. Chemic	83	+ 1,20
Norsk Hydro	160,60	– 12,90

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 9-11-90	Cours 16-11-90
Or fin (kilo en barre)	82 700	81 300
– (kilo en lingot)	83 300	81 450
Pièce française (20 fr.)	400	385
• Pièce française (10 fr.)	424	420
Pièce suisse (20 fr.)	436	419
Pièce latine (20 fr.)	362	351
• Pièce tunisienne (20 fr.)	368	350
Souverain	470	480
• Souverain Elizabeth II	490	479
• Demi-souverain	391	395
Pièce de 20 dollars	2 190	2 155
– 10 dollars	1 210	1 250
• – 5 dollars	820	780
– 50 pesos	2 400	2 375
• – 20 marks	505	480
– 10 florins	376	367
• – 5 roubles	295	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
ELF-Aquitaine	629 348	389 023 923
CGE	616 825	339 011 935
Eurot. SA-PLC	8 981 065	309 055 508
Lyon. E. Dum.	583 733	284 744 900
Saint-Gobain	709 634	268 838 633
Promodes	125 274	257 095 450
Auxil. Entrepr.	241 464	245 344 806
Eaux (G. des)	108 331	238 496 617
Laf. Coppée	332 102	220 676 373
Peugeot S.A.	438 666	217 828 813
Eur. Disn. SCA	2 242 926	210 847 221
Suez (Co. de)	678 005	205 888 921
Gal. Lafayette	113 541	201 887 023
Havas	321 196	180 333 077

(*) Du vendredi 9 novembre au jeudi 15 novembre 1990 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Avenir H.-M.	+ 12,7	*Majorette*	– 30,5
Bon Marché	+ 11,9	Rous.-U. ORD	– 12,0
Bancaire (Cie)	+ 11,8	CBGID	– 11,4
CCF	+ 10,5	Métaleurop	– 10,0
Rochette (La)	+ 8,1	Métrologie Inter.	– 9,7
Lyon. E. Dum.	+ 8,0	CSEE	– 9,4
ALSPI	+ 7,8	Inst. Mér. INTL	– 8,6
Nord Est	+ 7,7	Labo. R. Bellon	– 8,3
Groupe Cité	+ 6,9	*CEP Communic.*	– 7,8
Pechiney CIP	+ 6,6	Finextel	– 7,7
Suez (Cie de)	+ 6,6	Eurotunnel	– 7,6
Crédit National	+ 6,3	Dassault Electr.	– 7,3
Thomson-CSF	+ 6,3	BIS	– 7,2
Saulnes-Regr.	+ 6,2	Auxil. Entr.	– 7,1

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 novembre 1990

Nombre de contrats : 41 796.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 90	Mars 91	Juin 91	Sept. 91
Premier	98,08	98,02	97,92	97,72
+ haut	98,46	98,40	98	97,78
+ bas	98,08	98,02	97,92	97,72
Dernier	98,46	98,40	98	97,78
Compensation	98,46	98,40	98,30	98,08

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	12 nov.	13 nov.	14 nov.	15 nov.	16 nov.
RM	1 309 881	1 926 858	1 344 961	1 854 754	–
Comptant R. et obl.	6 448 802	6 608 704	6 380 313	8 092 696	–
Actions	106 172	66 989	85 395	148 019	–
Total	7 864 855	8 602 551	7 810 669	10 095 469	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)					
Françaises	74,5	75	74,5	74,4	–
Étrangères	77,2	77,4	77,2	77,3	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	420,2	426,5	424	421,9	422
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 597,34	1 610,13	1 599,13	1 598,02	1 612,10

NEW-YORK

Net raffermissement

INDICE DOW JONES

+2,5 %

Après quinze jours d'hésitation, Wall Street s'est décidé cette semaine à reprendre les chemins de la hausse. Même si le mouvement n'a pas été uniforme – il a été entrecoupé de quelques replis, – il a pris une ampleur non *négligeable* puisque, *à la veille* du week-end, le Dow Jones était remonté de 2,48 %. Ce raffermissement s'est accompagné d'une sensi*ble augmentation du volume* des transactions avec 817,67 millions de titres échangés au lieu de 738,50 millions précédemment.

L'éloignement momentané du risque de guerre au Moyen-Orient, la baisse des prix du pétrole brut, l'espoir toujours très vif d'une baisse des taux d'intérêt à laquelle le Fed pourrait rapidement se résoudre pour empêcher la récession – la Banque centrale américaine, est-ce un signe ?, a *injecté* vendredi des liquidités dans le circuit monétaire – sont autant de raisons qui ont incité les investisseurs à *reprendre des positions.* Singulièrement, des professionnels signalaient le retour d'une certaine spéculation, pariant sur une reprise de l'activité économique aux Etats-Unis à la mi-91. Dans l'immédiat, les augures se risquent à quelques prédictions. Ainsi, d'après *certains, une détente sur* le front monétaire pourrait favoriser une hausse du Dow à 2 700 d'ici à la fin de l'année. D'autres passent directement au *début 91 et prévoient* un plongeon de la Bourse en liaison avec les résultats décevants des entreprises.

	Cours 9 nov.	Cours 16 nov.
Alcoa	50 1/2	53
ATT	33	32
Boeing	44 7/8	46 1/2
Chase Man. Bank	10 3/8	11 1/8
Du Pont de Nemours	34 5/8	35 1/2
Eastman Kodak	40 3/4	42
Exxon	50 1/2	50 1/2
Ford	27 1/2	27 7/8
General Electric	53 3/4	55 3/8
General *Motors*	37 1/2	38 1/2
Goodyear	13 1/2	15 3/4
IBM	110 1/4	113 3/4
ITT	46 3/4	48 5/8
Mobil Oil	59 3/4	57 7/8
Pfizer	76 1/4	77 7/8
Schlumberger	58 3/4	54 1/4
Texaco	58 7/8	58 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	95 5/8	99 3/4
Union Carbide	15 3/4	15 7/8
USX	31 5/8	32 3/8
Westinghouse	27 1/8	26 7/8
Xerox Corp.	31 3/4	34

TOKYO

Couronnement, puis rechute

INDICE NIKKEI

+1 %

Quatre séances seulement cette semaine à la Bourse de Tokyo, la journée de *lundi* ayant *été chômée* pour les cérémonies de couronnement d'Akihito, 125e empereur du Japon. Pour saluer *cet* événement, le Kabuto-Cho a littéralement bondi mardi (+ 4,36 %). Ce fut la seule et dernière hausse de la semaine. Après quoi, le *marché nippon repartit* consciencieusement dans la baisse. Timidement mercredi, beaucoup plus franchement jeudi et vendredi. *Pas assez toutefois pour effacer tous ses gains initiaux,* puisque, à l'issue de la dernière séance, les divers indices se trouvaient encore à 1 % au-dessus de leurs niveaux du 9 novembre.

L'anticipation d'une *détente monétaire* aux Etats-Unis a eu beaucoup moins d'effets que l'on escomptait à Tokyo. Notamment parce que ces bonnes nouvelles en matières de *politique monétaire* américaine ont été annulées par d'autres, plutôt mauvaises provenant des autorités japonaises. Poursuivant sa politique de durcissement du crédit, la Banque du Japon a ainsi retiré mercredi plus de 1 000 milliards de yens du circuit *monétaire.* En outre, *décidément* inquiets, les Japonais ont interprété le tonus de Wall Street comme un signe de mauvais augure.

Bref, la place *tokyote* est restée foncièrement hésitante. *« Il est temps d'acheter,* note une grande maison de titres japonaise, *mais il n'y a tout simplement pas d'acheteurs. »*

BRUNO BIROLLI
(correspondance).

Indices du 16 novembre : Nikkeï, *23 171,63* (contre *22 931,80*) ; *Topix, 1 720,12 (contre* 1 707,44).

	Cours 9 nov.	Cours 16 nov.
Akai	526	549
Bridgestone	1 110	1 060
Canon	1 260	1 270
Fuji Bank	1 940	2 000
Honda Motors	1 340	1 320
Matsushita Electric	1 630	1 600
Mitsubishi Heavy	689	652
Sony Corp.	5 770	5 760
Toyota Motors	1 780	2 750

FRANCFORT

Vif raffermissement + 3,2 %

Après trois semaines de mauvais temps et environ 10 % de baisse, le soleil est réapparu ces derniers jours dans *le ciel du marché* francfortois. L'amélioration a été très sensible et, vendredi soir, la reprise hebdomadaire se soldait par une hausse de 3,2 %.

Comme de nombreuses places, la Bourse allemande *a été stimulée* à la fois par la fermeté de Wall Street et par la baisse des prix du pétrole. D'autre part, à Francfort *comme* ailleurs, l'éloignement momentané du danger de guerre dans la région du golfe Persique favorise une nette détente dans les *esprits.* Autre moteur *de la hausse* : la vigueur de l'économie allemande, dont « le conseil des cinq sages » confirme qu'elle croîtra de 4,5 % cette année et encore de 3 % en 1991. Preuve du bien-fondé de l'amélioration : l'activité s'est accrue et les volumes de transac*tions enregistrées* sur les huit places allemandes ont atteint 24 milliards de DM (contre 20,81 milliards).

Indices du 16 novembre : Commerzbank, 1 763,20 (contre 1 712) ; DAX, 1 425,68 (contre 1 381,49).

	Cours 9 nov.	Cours 16 nov.
AEG	202	213
BASF	187,20	196
Bayer	198,20	211,20
Commerzbank	208,50	218,80
Deutschebank	554,80	588,50
Hoechst	151,50	189,80
Karstadt	665	673
Mannesman	266,50	275
Siemens	578,50	606,50
Volkswagen	337,50	341,70

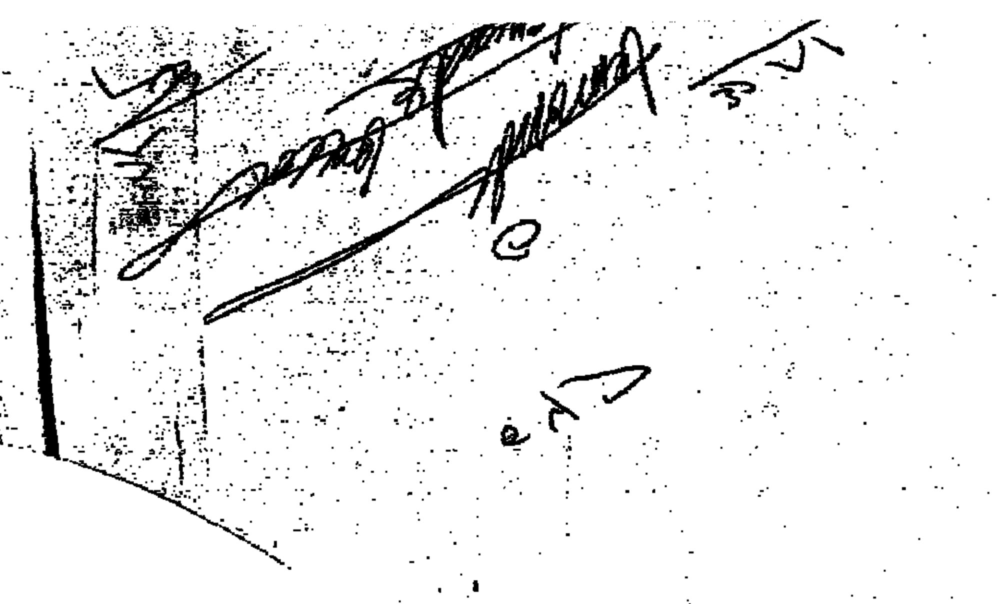
LONDRES

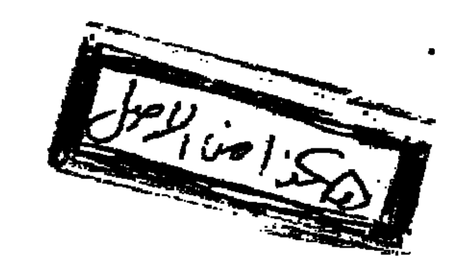
Une reprise peu convaincante + 1,6 %

Une légère reprise a succédé cette semaine à l'apathie au London Stock Exchange. A la veille du week-end, l'indice FT des 100 valeurs enregistrait une hausse de 1,57 %. Cependant, cette amélioration a été peu convaincante. Elle s'est en effet produite d'abord avec peu d'affaires, ensuite dans un climat politique alourdi par les *divisions au sein du parti* conservateur pour l'éventuelle succession de Mrs Thatcher à la tête des tories. Enfin, de nouvelles statistiques témoignant de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la récession (hausse du chômage, ralentissement de la production manufacturière et des ventes au détail) ont contribué à déprimer les opérateurs. Alors ? Pour les spécialistes, le *marché* britannique s'est borné à réagir, comme ses grands rivaux, à la hausse de Wall Street et à la baisse des prix du pétrole.

Indices FT du 16 novembre : 100 valeurs, 2 068 (contre 2 040,6) ; 30 valeurs, 1 614,8 (contre 1 599,6) ; mines d'or, 157,4 *(contre 166) ; Fonds d'Etat, 80,15* (contre 80,24).

	Cours 9 nov.	Cours 16 nov.
Bowater	448	442
BP	338	324
Charter	383	393
Courtaulds	316	313
De Beers	8,66	8,94
Glaxo	756	775
GUS	13	12,88
ICI	8,44	8,55
Reuters	5,93	6,40
Shell	444	435
Unilever	610	638
Vickers	187	188





CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le franc français et l'écu en vedette

En émettant, mardi dernier, en une seule opération pour 3 milliards d'obligations, l'Espagne aura contribué à transformer le compartiment de l'eurofranc français. Elle lui aura conféré une dimension nouvelle, celle des marchés vraiment importants où se retrouvent les grands débiteurs et les plus puissants des gestionnaires de fonds. L'emprunt est le plus volumineux jamais lancé en eurofrancs. Sa taille est si élevée que, même pour les investisseurs internationaux les plus exigeants, qui n'interviennent qu'à coups de dizaines de millions à la fois, elle est un gage de négociabilité des titres.

Cet aspect des choses est essentiel. Les emprunteurs de premier plan sont de plus en plus conscients du parti qu'ils peuvent tirer à ne se présenter que rarement, mais pour des transactions qui vaillent vraiment la peine. Ils ne peuvent qu'y gagner en crédibilité et en prestige, à condition de proposer aux souscripteurs une juste rémunération. C'était le cas du Trésor espagnol, qui offrait pour une durée de huit ans 40 centimes de plus que les fonds d'Etat français, soit au départ un rendement de 10,64 % pour cet emprunt dont le taux d'intérêt facial se situe à 10,50 %. Compte tenu des commissions qui leur reviennent pour leur travail, les banques chargées de l'émission étaient assurées d'un rapport de 10,70 %. L'affaire était confiée au Crédit commercial de France.

Pour le développement de Paris en tant que place financière internationale, la réussite d'une opération comme celle à laquelle vient de procéder l'Espagne est un élément très encourageant. Survenant une semaine après le lancement d'un très important emprunt d'Etat en écus, elle tend à prouver que peuvent s'y épanouir côte à côte deux marchés internationaux de capitaux, celui de la devise européenne et celui de la monnaie nationale. Les autorités ne ménagent pas leurs efforts pour promouvoir l'un et l'autre. On sait que les perspectives du compartiment de l'écu sont très prometteuses. Depuis l'émission espagnole, on est en droit d'attendre également beaucoup de celui du franc français. Il y avait la semaine passée un second euro-emprunt en francs, une transaction à taux variable, pour le compte de la Caisse nationale des télécommunications, dont les obligations internationales sont garanties par la République française. Dirigée conjointement par le Crédit commercial de France et une eurobanque d'origine américaine, Morgan Stanley International, cette transaction portait sur 2 milliards. En tout, depuis le début de l'année, l'activité primaire en eurofrancs atteint une quarantaine de milliards de francs, contre 29 milliards pour l'ensemble de 1989 et 12 milliards pour 1988.

La progression est impressionnante. Mais pour qu'elle se prolonge et que le compartiment du franc puisse durablement se mesurer aux plus grands, il faudrait augmenter le nombre des banques qui s'engagent à tenir un marché. Il faudrait que se réduise l'écart encore trop prononcé entre les cours de l'offre et ceux de la demande. Les investisseurs internationaux sont très exigeants à ce sujet. Pour qu'une réelle amélioration soit apportée sur ce plan, il faudra sans doute faire appel à des banques étrangères.

Offre d'échange d'Electricité de France

Peu d'emprunteurs peuvent se contenter de n'émettre que d'énormes opérations à la fois. Pratiquement seuls les Trésors publics ou certaines banques supranationales de développement sont en mesure de le faire. La plupart des autres débiteurs de qualité ont à suivre un programme d'emprunts différent, et leurs besoins sont normalement bien moindres. Ils ont tendance à s'éparpiller et à multiplier le nombre de petits emprunts. Une solution à laquelle nombre d'entre eux ont déjà eu recours est celle des emprunts fongibles, dont l'encours est augmenté en plusieurs étapes, à doses variables, afin de constituer finalement de très grosses lignes. Mais pour que de telles opérations aient une chance, il faut que le taux d'intérêt de l'emprunt initial corresponde encore aux réalités du marché. Le niveau des rendements est si changeant que celui d'une émission qui ne date pourtant que d'une année ou deux peut paraître tout à fait désuet. La durée résiduelle des titres joue également un rôle. Souvent, même si le coupon est encore acceptable, l'échéance n'est pas celle que souhaite l'emprunteur.

Cherchant à parer à tous ces inconvénients, Electricité de France a décidé de faire une offre d'échange aux porteurs de titres de sept de ses emprunteurs en écus dont les encours vont d'une quarantaine à 225 millions, soit au total environ 1 milliard d'écus. Il leur est proposé de remplacer leurs obligations par de nouveaux titres, garantis par la République française, d'une durée de dix ans et demi, dont le taux d'intérêt facial sera de 10,50 %. Les modalités précises de l'offre seront arrêtées lundi matin en fonction de la situation du marché. Comme pour servir de réceptacle, une tranche initiale, nouvelle, a été émise vendredi 16 novembre, dont les titres ont exactement le profil de ceux que les porteurs des obligations anciennes pourront acquérir s'ils répondent à l'offre qui leur sera faite ces deux prochaines semaines. Le montant de cette tranche était de 150 millions. Le rendement pour les investisseurs était supérieur de 0,10 % à celui des dernières obligations du Trésor français en écus. Le succès de cette émission a été fulgurant. L'emprunteur aurait sans peine pu recueillir trois à quatre plus que ce qu'il recherchait.

Ce résultat est généralement interprété comme une marque de confiance de nombreux gestionnaires de fonds dans l'issue de l'offre d'échange. Visiblement, on table sur une réussite qui fera déboucher Electricité de France sur une grande opération liquide. Plusieurs autres débiteurs s'apprêtent déjà à suivre cet exemple. Il s'agit de la première transaction de ce genre jamais lancée en écus. Son montage a été réalisé par Paribas.

Un autre établissement public bénéficiant de la garantie de l'Etat sollicitait le marché international des capitaux la semaine passée : la SNCF, qui s'est adressée au marché suisse pour y lever pour 75 millions de francs helvétiques pour une durée de dix ans. Il s'agit d'un emprunt réserve dont les titres, émis au pair, ne seront pas cotés. Le taux d'intérêt facial est de 7,375 %. La transaction a été réalisée par la maison de titres suisses de la banque américaine J.P. Morgan.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le mark en flèche

A part le dollar, qui, une fois de plus, a battu son record historique de baisse vis-à-vis du mark, l'événement de la semaine a été la grande fermeté de la devise allemande face à toutes les monnaies. Le mark, en effet, s'est raffermi à l'égard du dollar, du yen japonais et de toutes les devises du système monétaire européen, que ce soit la livre sterling, la lire italienne et même le franc français, pour la première fois depuis six mois dans ce dernier cas.

Le billet vert, après un bref redressement, a fléchi à nouveau, revenant à 1,4720 DM et à 4,97 F, et même 1,4660 DM et 4,96 F vendredi à New-York après l'annonce de l'assouplissement du crédit de la Réserve fédérale. En revanche, il s'est maintenu à 129 yens, au même niveau que la semaine dernière, ce qui signifie que la devise japonaise continue à glisser de concert avec le billet vert par rapport aux monnaies européennes, phénomène douloureusement ressenti par les industriels de la CEE. A l'origine de ce nouveau fléchissement, on trouve l'annonce d'un déficit commercial américain de 9,41 milliards de dollars en septembre, alors que l'on prévoyait 8,8 milliards, ce qui est de mauvais augure pour la réduction de ce déficit. En outre, la perspective d'une baisse des taux aux Etats-Unis qu'autoriserait la hausse des prix de détail ramenée de 0,8 % en septembre à 0,6 % en octobre, n'est pas de nature à soutenir le dollar. M. Michael Boskin, chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, affirme le contraire, mais il est payé pour cela.

A cette occasion, la France n'a pas obtenu une réunion du groupe des sept pays les plus industrialisés du monde pour freiner ou stopper la glissade du dollar. Une telle réunion avait été réclamée la semaine dernière par M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, appuyé par l'Italie, mais au début de cette semaine, elle a été écartée par les gouverneurs des banques centrales réunis à Bâle, au siège de la Banque des règlements internationaux. M. Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, n'a pas obtenu de ses collègues une telle mesure. Il s'est heurté à l'opposition des Etats-Unis, qui préfèrent un dollar faible pour relancer leurs exportations et soutenir leur économie fléchissante.

L'Allemagne préfère, également, un dollar faible dont la contrepartie est un mark fort, le meilleur des remparts contre l'inflation, de même que le Japon, qui voit dans cette faiblesse le moyen, lui aussi, de lutter contre l'inflation et de réduire le coût de ses matières premières importées, à commencer naturellement par le pétrole.

Le franc fléchit

Dans cette affaire, M. Bérégovoy a entièrement raison, car un beau jour on s'apercevra que la baisse d'un dollar d'ores et déjà sous-évalué est nocive à bien des points de vue, notamment pour les partenaires commerciaux des Etats-Unis. La Commission de Bruxelles commence à s'alarmer des conséquences néfastes de cette baisse pour l'industrie chimique européenne, qui voit monter dangereusement le coût de ses matières premières, benzène et naphta. Le ministre français ne se fait guère d'illusions sur les chances de réussite de son initiative, simplement il entend prendre date.

On peut également ajouter que, techniquement, les conditions ne sont peut-être pas entièrement réunies pour stopper efficacement la chute du dollar. Certes, en avril dernier, une prise de position ferme de ce même groupe des Sept avait renversé la tendance sur le yen, qui avait alors amorcé sa remontée après une longue glissade. Mais à cette époque, les marchés étaient «mûrs» pour une telle remontée, après la disparition des facteurs qui avaient motivé une telle glissade : crise gouvernementale au Japon, politique laxiste de la Banque centrale, faible niveau des taux d'intérêt. Tout cela a changé, les taux d'intérêt, notamment, ayant été brutalement relevés. Conséquence, le yen se raffermit. Sur le dollar, les facteurs de baisse sont toujours à l'œuvre, mais on va certainement trop loin et déjà, certains opérateurs achètent des options à un an sur le billet vert, histoire de se placer.

En Europe, le mark redevient puissant, à la faveur du relèvement de ses taux d'intérêt. La Banque d'Italie a dû défendre la lire, qui a battu son record historique de baisse par rapport au mark, dont le cours a atteint 754 lires à Milan, à 11 lires de son cours plafond de 765 lires. Depuis le début du mois, la Banque centrale italienne a consacré l'équivalent d'une douzaine de milliards de francs à défendre sa monnaie.

A Londres, la livre sterling a été déprimée par la rumeur, démentie par la suite, d'une baisse des taux d'intérêt britanniques, alimentée par l'annonce d'une diminution de 1,1 % des ventes au détail en octobre et d'une augmentation de 0,4 % *«seulement»* des prix de gros, signes avant-coureurs, estime-t-on, d'un ralentissement tant de l'économie que de l'inflation.

A Paris, le franc a fléchi sensiblement vis-à-vis d'un mark fort dont le cours est monté à 3,3770 F contre 3,3585 F il y a huit jours et 3,3480 F il y a quinze jours, sans intervention de la Banque de France. Certes, la baisse des taux en France et leur hausse concomitante en Allemagne ont pu jouer un rôle, mais plus sûrement, c'est la crise politique qui a déprimé notre monnaie. Ajoutons que les manifestations des lycéens et surtout les méfaits des casseurs n'ont pas arrangé les choses. A Zurich comme à Francfort ou à Londres, on n'apprécie guère les photographies de véhicules automobiles incendiés dans les rues de Paris. Cela fait désordre et peu digne d'une grande démocratie.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 12 AU 16 NOVEMBRE 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9670	–	20,1613	80,5152	68,0735	3,2959	60,3318	0,0902
	1,9660	–	19,9960	80,0800	67,1366	3,2584	59,5415	0,0892
Paris	9,7563	4,9600	–	399,35	337,65	16,3480	299,25	4,4745
	9,8320	5,0010	–	400,08	335,75	16,2952	297,77	4,4612
Zurich	2,4430	1,2420	25,0407	–	84,5473	4,0936	74,9321	1,1204
	2,4575	1,2500	24,9950	–	83,9207	4,0730	74,4269	1,1151
Francfort	2,8895	1,4690	29,6165	118,27	–	4,8418	88,6274	1,3252
	2,9284	1,4895	29,7840	119,16	–	4,8534	88,6871	1,3287
Bruxelles	59,6788	30,34	6,1169	24,4283	20,6535	–	18,3046	2,7370
	60,3365	30,69	6,1368	24,5520	20,6042	–	18,2733	2,7377
Amsterdam	3,2603	1,6575	33,4168	1,3345	112,83	5,4631	–	1,4953
	3,3019	1,6795	33,5833	1,3436	112,76	5,4725	–	1,4982
Milan	2180,42	1108,50	223,48	892,51	754,59	36,5359	668,78	–
	2203,89	1121	224,16	896,80	752,60	36,5266	667,46	–
Tokyo	253,94	129,10	26,0281	103,94	87,8829	4,2551	77,8884	0,1165
	254,60	129,50	25,8948	103,60	86,9419	4,2196	77,1063	0,1155

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 16 novembre : 3,8420 F, contre 3,8618 F le vendredi 9 novembre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN : Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

16 nov. 1990

PESETA ESPAGNOLE, LIVRE IRLANDAISE, MARK ALLEMAND, FLORIN NÉERLANDAIS, FRANC BELGE, COURONNE DANOISE, FRANC FRANÇAIS, LIRE ITALIENNE, LIVRE STERLING

% 0, -1, -2, -3, -4, -5, -6

MATIÈRES PREMIÈRES

Le platine a perdu son éclat

Métal préféré des écologistes du fait de son utilisation dans les pots catalytiques, le platine a perdu beaucoup de son éclat. Courant octobre, l'once de métal (une once troy = 31 grammes) est tombée à 389 dollars, son plus bas niveau en quatre ans, avant de redresser un peu la tête sous l'impulsion d'achats japonais. Sur le Nymex, l'un des marchés à terme de New-York, l'once sur novembre se négocie actuellement à 410 dollars. L'année 1988, qui a vu les cours dépasser les 600 dollars l'once, est bien loin.

Comme les autres métaux, le platine est victime du ralentissement de l'activité économique. Si l'invasion du Koweït par l'Irak a un moment réveillé les spéculateurs, le soufflé est vite retombé car l'enlisement diplomatique de la crise du Golfe renforçait les perspectives de récession, notamment aux Etats-Unis : les opérateurs se sont rappelé que l'industrie automobile représentait 37 % des débouchés du platine. En outre, les craintes de rupture d'approvisionnement en provenance d'Afrique du Sud, le premier producteur et exportateur mondial, se sont évanouies. L'URSS, deuxième fournisseur mondial, cherche désespérément des devises et vend donc à tout va. Pour couronner le tout, de nouveaux gisements sont découverts. Les sociétés sud-africaines, Rustenburg Platinum et Lebowa Mines, ont ainsi annoncé début octobre leur projet d'ouverture d'une nouvelle mine qui devrait produire 200 000 onces par an à partir de 1994.

Rien d'étonnant donc à ce que la firme Johnson Matthey, numéro un mondial du négoce du platine, prévoie dès cette année un excédent de l'offre. Dans sa dernière étude, la maison londonienne estime que l'année 1990 se soldera par un surplus de l'ordre de 70 000 onces, le premier depuis 1984, pour une production mondiale de 3,67 millions d'onces en progression de 7,1 % par rapport à 1989. Selon les experts britanniques, la demande devrait augmenter de 3,4 % en 1990 pour atteindre 3,6 millions d'onces. Cette progression de la consommation reste essentiellement le fait de l'industrie automobile. Les pots catalytiques devraient utiliser 1,555 millions d'onces cette année soit 900 000 onces de plus que l'an dernier.

Du côté de l'offre, l'Afrique du Sud se taille toujours la part du lion avec une production estimée de 2,83 millions d'onces en 1990 (+ 8 % par rapport à 1989). Les ventes soviétiques devraient également progresser en passant de 440 000 à 550 000 onces. Concernant les cours, les experts de Johnson Mattey tablent sur une fourchette de 400 à 475 dollars l'once pour les six mois qui viennent. Les craintes de récession et ces niveaux de prix estimés ne semblent pas alarmer outre mesure les producteurs. M. Pat Retief, président de Rustenburg Platinum, se montre serein face à la morosité actuelle du marché. *« Aujourd'hui, 30 % seulement de la production automobile de l'Europe de l'Ouest est équipée de pots catalytiques, en 1993, tous les nouveaux véhicules disposeront de ce système antipollution ce qui représente une demande supplémentaire de 500 000 onces »*, soulignait-il récemment.

En fait, tous les regards de la profession sont tournés vers le Japon qui aura consommé à lui seul 1,71 million d'onces en 1990, soit plus de 46 % de la production mondiale. L'archipel nippon consomme bien sûr du platine pour ses automobiles, mais son industrie joaillière est également très dynamique. La décision de Tokyo Commodity Exchange d'abaisser, au début de ce mois, les déposits et les marges sur son contrat à terme de platine pouvait au premier abord apparaître anecdotique. Il n'en reste pas moins qu'avec la vague d'achats qu'elle a provoquée cette mesure a contribué à soutenir les cours du métal un peu partout dans le monde.

ROBERT RÉGUER

PRODUITS	COURS DU 16-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 323 (+ 6) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 619 (– 5) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 525 (+ 50) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	308 (inch.) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	560 (– 2) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 312 (+ 147) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	250 (– 15) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	225 (– 6) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	173,7 (+ 0,6) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

□ **CAOUTCHOUC : l'INRO reporte sa décision sur le stock régulateur.** – L'Organisation internationale du caoutchouc naturel (INRO), qui se réunissait cette semaine à Kuala-Lumpur, a décidé de reporter à une date ultérieure toute décision concernant le stock régulateur du caoutchouc. Les membres de l'INRO devaient se prononcer sur la capacité du stock tampon à maintenir les prix de la gomme naturelle dans la fourchette fixée par l'accord international sur le caoutchouc. Or le directeur du stock régulateur envisagerait de prendre en compte les prix du caoutchouc sur le marché japonais pour ses interventions. Une hypothèse qui est loin de faire l'unanimité au sein de l'INRO. L'accord international du caoutchouc est le dernier accord sur produit de base disposant d'un mécanisme d'intervention sur les prix.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un bon petit vent d'Amérique

L'annonce d'une hausse des prix de détail de «seulement» 0,6 % en octobre aux Etats-Unis, contre 0,8 % en septembre, incluant l'effet pétrole, et conforme aux prévisions des milieux économiques et financiers américains, a fait souffler un petit vent d'optimisme sur l'Europe. Les analystes ont immédiatement pensé, avec raison, que la modicité relative de cette hausse autorisait la Réserve fédérale des Etats-Unis à abaisser son taux d'intervention à court terme et, donc, à faire baisser le coût du crédit, pour tenter de conjurer une récession qui paraît bien installée. Effectivement, la Fed a procédé vendredi à une injection de liquidités, dont l'objectif présumé est de ramener le taux des fonds fédéraux à 7,50 %, contre 7,75 % depuis le 29 octobre.

Ce petit vent d'Amérique a immédiatement requinqué le MATIF, où le cours de l'échéance de décembre, qui oscillait toute la semaine autour de 98, s'est immédiatement élevé à 98,50.

Un autre motif de léger optimisme a été la bonne tenue des obligations allemandes sur le marché à terme du Liffe, à Londres; le rendement du Bund 10 ans se retrouve à 8,96 %, en dessous donc du seuil de 9 %. En conséquence, le rendement de l'OAT 10 ans à Paris est revenu à 10,23 %, contre 10,32 % ou 10,33 %, ce qui maintient toujours un écart de 1,25 ou 1,30 point entre Paris et Francfort.

Sur le marché français du court terme, après un fléchissement à 9 1/8 % le 15 novembre, jour de la fin de période des réserves obligatoires des banques, le loyer de l'argent au jour le jour est repassé au-dessus de 9,5 % et les opérateurs ne le voient guère baisser d'ici à la fin de l'année.

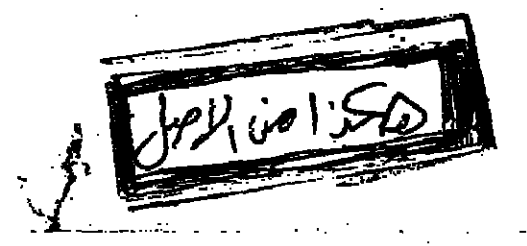
Sur le marché obligataire, bien influencé en fin de semaine par les chiffres américains, la remontée du MATIF et le bon comportement des Bunds, les emprunts français se sont placés assez bien, surtout à la veille du week-end. Ainsi, l'émission d'Electricité de France, pour 2,5 milliards de francs en deux tranches à 9 ans et 10,10 % d'intérêt nominal, 10,53 % de rendement réel, après un accueil initial un peu mou – du fait de son montant jugé un peu important à l'heure actuelle – s'est casé très correctement, sous la direction de la Société générale et de la BNP. On signale toutefois que, dans le portefeuille des investisseurs institutionnels, les emprunts EDF commencent à atteindre les quotas maxima prévus par la nouvelle réglementation : notre établissement national va devoir trouver un faux nez, comme le Crédit local de France avec son Floral.

Reprise sur le front des SICAV

La Caisse centrale de Crédit coopératif a connu un gros succès, sous la houlette du Crédit lyonnais, avec ses 500 millions de francs à 10 ans, avec un coupon de 10,65 %, qui a attiré tout le monde. Enfin, Indosuez et la Caisse des dépôts ont mis guère plus de deux heures pour placer un emprunt d'Air France, 1 milliard de francs à 8 ans, avec un taux variable TME (10,23 % à l'heure actuelle) et, surtout, avec la possibilité d'échanger, pendant cinq ans, cet emprunt contre des obligations à taux fixe de 9,80 %. Cette modalité revient à spéculer sur une baisse des taux à long terme, qui pourrait bien tout de même finir par se produire d'ici à 1995.

Sur le front des SICAV, Europerformance signale que, si l'encours des SICAV toutes catégories, actions et obligations, a amorcé une reprise, augmentant de 0,95 % (+ 13,4 milliards de francs) en octobre, à 1 427,6 milliards de francs, après 0,45 % de baisse en septembre, cette augmentation est due uniquement à la bonne tenue des Bourses. En revanche, la collecte nette reste globalement négative. Seules les SICAV court terme monétaires, investies en produits financiers à durée de vie courte, enregistraient plus de souscriptions que de rachats (+ 4,3 milliards de francs à 792 milliards de francs). Ce solde positif reste faible par rapport aux mois précédents (+ 11 milliards de francs en septembre et + 33 milliards de francs en août). L'analyse des souscriptions nettes de SICAV monétaires, depuis le début de l'année, permet de distinguer deux périodes. La première, de janvier à mai, au cours de laquelle les souscriptions nettes sont très fortes (27 milliards de francs en moyenne par mois) et la seconde, de juin à octobre, marquée par de faibles souscriptions nettes (10 milliards de francs en moyenne par mois) et même 4 milliards de francs, si l'on écarte la forte collecte du mois d'août. Avant même le début de l'été, la collecte de SICAV monétaires a donc commencé à diminuer, signale Europerformance.

FRANÇOIS RENARD



Une première dans la presse britannique

« La Repubblica » et « El Pais » vont entrer dans le capital de « The Independent »

M. Andreas Whittam Smith, directeur de *The Independent*, a confirmé vendredi 16 novembre que *La Repubblica* et *El Pais* allaient entrer, chacun à hauteur de 15 %, dans le capital du quotidien qu'il a créé en 1986. Cela se fera par le biais d'une émission d'actions nouvelles qui devrait être réalisée en janvier prochain. Le prince Carlo Caracciolo, directeur général du groupe Mondadori, propriétaire de *La Repubblica*, et M. Juan Luis Cebrian, pour le groupe Prisa qui publie *El Pais*, siégeront en tant que directeurs non exécutifs au conseil de Newspaper Publishing, la maison mère de *The Independent*. Il s'agit d'une première dans le journalisme britannique.

LONDRES

de notre correspondant

L'opération devrait rapporter 21,5 millions de livres (215 millions de francs) d'argent frais au journal britannique, qui en a bien besoin. Le quotidien connaît en effet des fins de mois un peu difficiles, tout en continuant à gagner des lecteurs et à asseoir sa réputation. Le lancement en janvier 1990 de l'*Independent on Sunday*, un épais journal du dimanche dans la grande tradition des journaux dominicaux britanniques, a considérablement grevé le budget du groupe. La chute brutale de 20 % de la publicité, due à la récession, a fait le reste. Les dettes à l'égard des banques ont atteint 12 millions de livres. Le compte d'exploitation de l'année 1989-1990 (terminée le 30 septembre 1990) fait apparaître une perte, avant impôts, de 3,91 millions de livres. Celle-ci correspond pratiquement aux frais préliminaires au lancement de l'*Independent on Sunday*.

Argent frais

L'*Independent* constitue néanmoins le grand succès de presse de ces dernières années. Il tirait en octobre à 415 000 exemplaires en moyenne (355 000 pour l'*Independent on Sunday*). Il a apporté la preuve que des journalistes audacieux étaient encore capables, dans un paysage dominé par MM. Murdoch et Maxwell, de créer un nouveau titre. Les fondateurs sont allés frapper à la porte de financiers amis. Le fait que M. Whittam Smith ait accompli une grande partie de sa carrière comme journaliste spécialisé dans les affaires de la City a sans doute aidé. Le journal a un ton neuf, incisif, une insolence de bon aloi et une indépendance totale. Il est aussi l'un des quotidiens britanniques les plus pro-européens avec le *Financial Times*.

L'entrée des deux nouveaux actionnaires devrait se faire en deux temps. *La Repubblica* et *El Pais* achèteront chacun 12,5 % des parts du capital de *The Independent*, après l'augmentation de celui-ci qui doit être approuvée, en décembre, par les actionnaires initiaux. Pour réussir, cette opération devra ne pas être contestée par la Commission des monopoles et des fusions et avoir l'aval des autorités espagnoles de contrôle des changes. *La Repubblica* et *El Pais* proposeront ensuite aux actionnaires initiaux de leur racheter des parts à hauteur de 2,5 %, pour parvenir chacun à 15 % du nouveau capital.

Cet apport d'argent frais devrait permettre de réduire l'endettement à l'égard des banques, très coûteux puisque le taux d'intérêt, même diminué de 1 point, reste de 14 %. Le but ultime est de réussir, d'ici trois ans, l'entrée à part entière à la Bourse de Londres. Les actions de l'*Independent* ne sont pas encore officiellement cotées. Elles peuvent être achetées, hors cote, auprès d'une société de Bourse.

DOMINIQUE DHOMBRES

Absence française

Pour *La Repubblica*, quotidien vedette du groupe italien Espresso (éditions Mondadori) dont le tirage dépasse les 800 000 exemplaires, cette prise de participation est une première. Elle indique que Mondadori est en quête d'une dimension européenne alors que son activité se concentrait jusqu'ici dans la Péninsule à la seule exception de la participation prise récemment par l'une de ses filiales, Einaudi, dans Gallimard.

En revanche, pour le journal espagnol, l'entrée au capital de *The Independent* n'est qu'une illustration supplémentaire de sa volonté de s'européaniser : sa maison mère, Prisa, est déjà actionnaire de la holding du groupe français Expansion. Ensemble, les deux groupes exploitent le quotidien *Cinco Dias*. Les trois journaux alliés vont créer, à égalité, une compagnie d'édition basée au Luxembourg mais gérée de Londres, destinée selon M. Eugenio Scalfari, directeur de *La Repubblica*, « *à acquérir des participations dans des journaux européens selon les opportunités ou à fonder de nouveaux titres* ».

Cette société en joint-venture « *qui reste ouvert à d'autres journaux européens* » met en sommeil la société que *El Pais*, *The Independent*, *La Repubblica* et le quotidien allemand *Die Süddeutsche Zeitung* avaient constituée il y a deux ans sous la présidence de M. Jean Daniel (*le Nouvel Observateur*) et qui devait aboutir à la création d'un titre européen. On remarquera l'absence de toute voix française dans ce nouveau concert de journaux à vocation européenne.

YVES-MARIE LABÉ

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a quarante-cinq ans, le procès de Nuremberg 2

ÉTRANGER

Les réformes en URSS
M. Gorbatchev annonce une restructuration du pouvoir central. 3

La réunion de la CSCE 4

La crise du Golfe 5

POLITIQUE

Le débat budgétaire
Inflation de textes réservés 6

Livres politiques
La chronique d'André Laurens. 6

SOCIÉTÉ

Le mouvement lycéen 8

Les difficultés des Girondins
Un déficit de 242 millions de francs 10

HEURES LOCALES

• Fonctionnaires au mérite • Le Gers se fait du cinéma • L'impatience des montagnards • La longue marche de la coopération intercommunale .... 11 à 15

CULTURE

Fades libertinages
La Putain du roi, d'Axel Corti. 16

ÉCONOMIE

Fermetures de lignes d'Air France
La province proteste 19

La fin du congrès de la FSM
Divergences entre les syndicats soviétiques et la CGT 19

Les difficultés de la réforme en Yougoslavie
Reprise de l'inflation 19

Revue des valeurs 20

Crédits, changes Grands marchés 21

Services

Abonnements 2
Carnet 18
Météorologie 18
Mots croisés 10
Radio-Télévision 18
Spectacles 17

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 17 novembre 1990 a été tiré à 517 557 exemplaires.

EN BREF

□ **Nouvel attentat en Corse.** – Vingt-quatre bungalows du motel Suarticcio (fermé à cette époque de l'année), situé à Pinarello, dans le golfe de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), ont été endommagés dans la nuit de vendredi à samedi par des charges explosives déposées par un commando qui avait auparavant neutralisé le gardien et son épouse. La lettre « R » a été trouvée peinte sur les murs, une forme de revendication utilisée dans le passé par le groupe nationaliste Resistenza.

□ **Grèves dimanche et lundi à la RATP.** – Le trafic pourrait être perturbé dimanche 18 et lundi 19 novembre dans le métro parisien et le RER, en raison de deux mouvements de grève. Dimanche, les syndicats FO, CGT, les autonomes et les indépendants appellent à des arrêts de travail entre 10 heures et 13 heures, 17 heures et 20 heures et après 23 heures, pour demander la revalorisation du travail dominical. Lundi, ce sont les agents de maîtrise et cadres chargés de l'exploitation – mais pas les conducteurs – qui seront en grève à l'appel de la CFDT, des autonomes et de la CGT.

□ **Hommages à Henri Noguères.** – A la suite du décès d'Henri Noguères (*le Monde* du 17 novembre), trois personnalités d'horizons politiques différents – M. Pierre Guillain de Bénouville, député RPR de Paris, M. Claude Bourdet, membre fondateur du PSU, et M. Maurice Kriegel-Valrimont, ancien membre du comité central du PCF – ont rendu public le message suivant : « *Henri Noguères mérite un hommage à de nombreux titres. C'est au résistant que nous voulons adresser le salut qui lui est dû. Il fut l'un des nôtres et c'est en connaissance de cause qu'il a évoqué notre combat.* » Le bureau confédéral de la CGT lui rend également hommage : « *Au cours de nombreux combats menés côte à côte, nous avions appris à le connaître. C'était un homme de grand courage, fidèle à ses idéaux et à ses amitiés, d'une honnêteté sans faille. Le monde du travail perd en lui un éminent défenseur.* »

□ **Manifestations pour la paix à Paris.** – A l'occasion du sommet de Paris de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), plusieurs organisations pacifistes, dont l'Appel des cent, ont appelé à un rassemblement pour la paix, lundi 19 novembre, à 18 heures, devant le centre de conférences internationales, rue Kléber. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles l'écrivain *Gilles Perrault*, le chanteur Renaud, Mgr Jacques Gaillot et M. Alain Krivine (LCR), ont appelé à manifester pour le retrait des troupes américaines et européennes du Golfe et pour la paix, lundi à 18 h 30, place de la République.

INDE

M. Chandra Shekhar a obtenu la confiance du Parlement

NEW-DELHI

de notre correspondant

Le gouvernement du Janata Dal (S) de M. Chandra Shekhar a obtenu, vendredi 16 novembre, une large majorité – 269 voix contre 204 – lors du vote de confiance du Lok Sabha, l'Assemblée nationale. Comme prévu, le Parti du Congrès-I de M. Rajiv Gandhi et ses alliés régionaux ont soutenu le nouveau premier ministre. Le BJP (Bharatiya Janata Party, hindouiste de droite), les communistes et le Janata Dal de M. V. P. Singh ont voté contre. M. Chandra Shekhar a essuyé des attaques d'une rare violence de la part de ses opposants, qui l'accusent notamment d'être le chef d'un « *gouvernement de déserteurs* ».

Le premier ministre, qui n'a encore nommé qu'un membre du gouvernement, M. Devi Lal (vice-premier ministre), ne dispose que d'un nombre limité de députés (moins de 60), qui sont des dissidents du Janata Dal de M. V. P. Singh. Selon M. L. K. Advani, chef du BJP, le gouvernement n'a « *aucun mandat populaire* » et a été propulsé au pouvoir à la faveur d'un débauchage de députés sans précédent. De multiples accusations ont été lancées ces derniers jours à propos de sommes très importantes qui auraient été versées à certains députés pour changer de camp.

M. Chandra Shekhar a affirmé que le Parti du Congrès et lui-même sont convenus de travailler ensemble dans un certain nombre de domaines, et il s'est défini comme quelqu'un qui n'a jamais été « *une marionnette dans les mains de quiconque* ». Cette mise au point visait à répondre à la thèse largement répandue selon laquelle l'actuel gouvernement ne restera pas longtemps au pouvoir. Chacun garde en effet en mémoire l'épisode de 1979 et en pressent la répétition. Le premier ministre du gouvernement Janata de l'époque, M. Morarji Desai, avait été contraint de démissionner à la suite de la défection de dissidents conduits par le vice-premier ministre et ministre des finances, M. Charan Singh. Celui-ci lui avait succédé en formant une majorité précaire avec le soutien du Congrès. Un mois plus tard, à la veille d'un vote de confiance, Indira Gandhi avait lâché M. Charan Singh, précipitant la chute du gouvernement, puis de nouvelles élections, gagnées par le Congrès.

LAURENT ZECCHINI

CHINE

Les autorités envisagent de renforcer leur contrôle sur les journalistes étrangers

PÉKIN

de notre correspondant

Au nom de la politique « *d'ouverture et de réforme* », les autorités chinoises semblent avoir décidé de renforcer encore leur contrôle sur les journalistes étrangers à Pékin et de réduire l'accès déjà minime qu'ils ont auprès des hauts responsables.

Le ministère des affaires étrangères, organisme de tutelle, a entamé une procédure administrative ayant pour effet de contraindre tout organe de presse étranger disposant d'un journaliste accrédité en Chine à solliciter à nouveau la permission « *d'ouvrir une représentation permanente* » sur le territoire chinois. L'autorisation étant laissée à la discrétion des autorités, cette mesure signifie *de facto* que tout le corps journalistique étranger de Pékin va être soumis au cours des prochains mois à un « examen » pouvant aboutir à des expulsions déguisées.

Le Club des correspondants étrangers de Pékin, que les autorités ne reconnaissent pas, examine sa réponse à cette exigence qui résulte de la reprise en main par les collaborateurs du premier ministre, M. Li Peng, des journalistes étrangers, jugés responsables de la détérioration de l'image de marque de la Chine en Occident. Une instance nouvelle, chargée de superviser la politique de « *relations publiques* » de Pékin à l'étranger, a été récemment créée.

De bonne source, on a appris qu'il s'agissait de faire le tri entre journalistes « *amicaux* », à qui le pouvoir accorderait de « *petites faveurs* » en leur fournissant des occasions de rencontrer tel ou tel haut responsable, et correspondants « *inamicaux* » condamnés à la « *marmite commune* » de la propagande officielle. Un nouveau règlement présenté comme une « *réforme des banquets d'Etat* », qui interdit désormais aux photographes et opérateurs de télévision étrangers l'accès aux grandes réceptions données en l'honneur de dignitaires étrangers de passage.

Une des images les plus dévastatrices pour l'image du régime chinois à l'étranger, en mai 1989, avait été celle montrant le banquet offert par M. Deng Xiaoping à Mikhaïl Gorbatchev lors de sa visite historique à Pékin. Le monde entier avait vu M. Deng laisser tomber un morceau de nourriture qu'il tentait de porter à sa bouche, en raison du tremblement affectant ses mains.

FRANCIS DERON

En 1991

Les Européens consacreront 800 millions de francs à des recherches militaires communes

Réunis à Copenhague du jeudi 15 au dimanche 18 novembre, à l'occasion d'une session de travail du Groupement européen indépendant de programme (GEIP), les ministres de la défense des pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) lanceront officiellement le projet EUCLID (European cooperation for the long-term in defence) qui prévoit de consacrer, en 1991, environ 120 millions d'écus (l'équivalent de 850 millions de francs) à financer des recherches fondamentales communes dans le domaine militaire.

A cette réunion qui rassemble les ministres des Douze – à l'exclusion de l'Irlande – et ceux de la Norvège et de la Turquie assistent le ministre français de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, et son secrétaire d'Etat, M. Gérard Renon. C'est, en effet, la France qui, la première (*le Monde* des 1er mars, 24 et 30 juin 1989), a eu l'initiative du projet. L'objectif d'EUCLID est d'aider à la formation, en Europe, d'un marché commun en matière d'études (en amont) et de développement des équipements militaires. Les sujets retenus – vingt-six ont d'ores et déjà été recensés dans la technologie des radars, les structures composites, l'avionique modulaire, l'intelligence artificielle, les satellites de surveillance, la détection sous-marine ou les simulateurs d'entraînement – seront financés de façon égale entre les pays, et leurs industriels, à hauteur du travail attribué.

Dès l'an prochain, au total, quelque 120 millions d'écus (soit 850 millions de francs) seront engagés, dont le quart par la France.

SORTIE LE 21 NOVEMBRE

LAZENNEC PRESENTE

FABRICE LUCHINI

LA DISCRETE

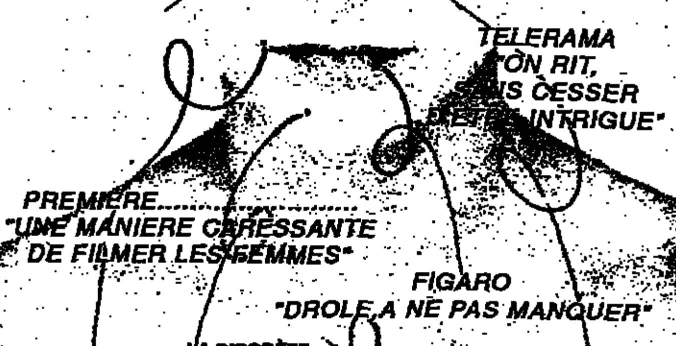
UN FILM DE CHRISTIAN VINCENT

LE NOUVEL OBSERVATEUR
"UN FILM REMARQUABLE"

L EXPRESS
"LA DISCRETE" FAIT MOUCHE!

LA GALANTE





(Publicité)

FAUX ET USAGE DE FAUX AU LOUVRE

L'Auditorium du Louvre propose un cycle de films sur le faux en arts plastiques, au cinéma et à la télévision, du 29 novembre au 10 décembre. Pour recevoir le programme détaillé des 54 films et documentaires présentés, merci de téléphoner au 40-20-54-54.

NOUVEAU – JEUDI 22 NOVEMBRE
L'ARMOIRE UNIVERSELLE
ouvre son espace-décoration
CUISINE HAUT DE GAMME
xey
144, av. Emile-Zola, 75015 Paris – Tél. : 45-75-08-82
Nos décorateurs conseils sont à votre disposition.